

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6*, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Assemblée générale du 28 mai 1931. — M. Albert Lebrun, président du Sénat.....	193
La politique des voies de communication en Perse et le chemin de fer transpersan, par F. TAILLARDAT.	194
Lettre de Syrie, par X.....	205
Le Crédit agricole dans les Possessions françaises et dans les pays sous mandat français d'Asie, par Albert LEBRUN	206
Variétés. — Une Géographie-Atlas de la Chine, par Henri FROIDEVAUX	213
Généralités. — L'action soviétique.....	216
Indochine. — Le départ de M. Pasquier. — La production minière. — Le peuplement de la région de Rachgia. — Troubles révolutionnaires en Annam; les caractères du mouvement, les mesures prises. — Le nouveau code civil annamite. — Réformes constitutionnelles	216
Levant. — La situation intérieure des pays sous mandat français en 1930; leur situation économique. — La question du Mur des Lamentations. — Après l'accord sur les pétroles de Mésopotamie. — Mort du roi Hussein. — Opérations contre les Kurdes en Irak. — Symptômes d'opposition en Turquie. — La question du chemin de fer du Hedjaz. — Une mission suédoise au Hedjaz	219
Extrême-Orient. — Siam. Un accord sur la navigation aérienne	225
Chine. La question de l'Extériorité. — Canton contre Nankin. — Un projet de création de départements. — Nankin en faveur de l'expansion industrielle et commerciale. — L'affaire des mines de Kailan	225
Japon. Mort du prince Itô. — L'abondance du riz japonais	228
Asie anglaise. — Propagande communiste à Singapour	229
Asie russe. — Préparatifs militaires en Asie centrale.	229
Perse. — Etudiants perses en Italie.....	230
Afghanistan. — Un pacte de neutralité avec l'U.R.S.S. — L'œuvre de la mission archéologique française..	230
CARTE	
Routes et chemins de fer de la Perse.....	203

LE COMITÉ

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MAI 1931

Le jeudi 28 mai, à 17 heures, le Comité de l'Asie française a tenu son assemblée générale, sous la présidence de M. Paul Doumer, président du Sénat, président du Comité de l'Asie française, assisté de MM. Robert de Caix, vice-président, Comte de Contenson, secrétaire général et Edouard de Laboulaye, trésorier du Comité.

Etaient présents, outre les membres du Bureau : MM. Bacot, E. Chassigneux, G. Dubail, André Duboscq, Finot, Foucher, A. Gérard, l'abbé Jalabert, le général Le Rond, le général Levé, C. Madrolle, Louis Massignon, Mellier, Paul Pelliot, François-Georges Picot, Louis Raveneau, Auguste Terrier, lieutenant-colonel de Thomasson, Henri Froidevaux.

MM. le Gouverneur général Pasquier, François-Marsal, le Comte d'Alsace, Saint-René Taillandier, Schneider s'étaient excusés.

Le Président, dès l'ouverture de la séance, donne la parole à M. Edouard de Laboulaye pour communication de son rapport sur la situation financière du Comité au cours de l'exercice 1930.

Celui-ci, après avoir adressé au Président du Comité les félicitations de tous pour son élection à la Présidence de la République, débute par rendre hommage à la mémoire de son prédécesseur, le regretté Charles Georges Picot. Puis il donne lecture d'abord de son rapport financier sur le dernier exercice, et ensuite du projet de budget pour l'année 1931.

Le Président du Comité remercie M. Edouard de Laboulaye de son rapport et met immédiatement aux voix la nomination définitive de celui-ci comme trésorier (Assentiment unanime). Le Comité, sur la proposition de son Président, M. Paul Doumer, nomme M. Edouard de Laboulaye trésorier en remplacement du regretté Charles-Georges Picot, décédé.

Il lui donne, pour trois ans, pouvoir de toucher toutes sommes adressées au Comité et d'en donner quittance.

Cette nomination faite, le Président met successive

ment aux voix l'approbation du rapport sur le dernier exercice (année 1930) et du projet de budget pour 1931. L'un et l'autre sont approuvés à l'unanimité.

L'Assemblée nomme ensuite membres du Comité MM. Monguillot, ancien résident supérieur en Indochine, qui a rempli plusieurs fois l'intérim du Gouvernement général, Gourdon, ancien directeur général de l'Enseignement en Indochine, et Le Neveu, directeur de l'Union Coloniale française.

Comme suite à l'ordre du jour, M. Robert de Caix, vice-président du Comité, fait un exposé très nourri sur *l'Evolution du Mandat pour la Syrie et le Liban et la politique des traités*. Il débute, à son tour, par dire au Président du Comité combien tous ses collègues sont heureux et fiers de le voir appelé à la plus haute magistrature de la République et se réjouissent, à tous les points de vue, de ce couronnement d'une vie si active, si féconde et qui, au point de vue colonial et asiatique, a marqué d'une façon si heureuse. Puis il aborde l'examen de son sujet en évoquant surtout les souvenirs de son récent séjour en Syrie et au Liban et des observations de toute nature qu'il a faites sur place tout en préparant la rédaction de son prochain rapport à la Commission des Mandats.

Après cet exposé, différentes questions sont adressées à M. de Caix par MM. le général Levé, Gérard, François-Georges Picot, l'abbé Jalabert, Auguste Terrier, Massignon, le général Le Rond et par le président lui-même. Puis ce dernier remercie l'orateur de sa très instructive communication et lève la séance à 18 h. 40.

M. ALBERT LEBRUN

PRÉSIDENT DU SÉNAT

Le jeudi 11 juin, par 147 voix, M. Albert Lebrun, sénateur de Meurthe-et-Moselle, a été élu président du Sénat, au second tour de scrutin, en remplacement de M. Paul Doumer, élu Président de la République française. Dès le premier tour, M. Albert Lebrun avait obtenu 143 voix sur les 144 qui constituaient la majorité absolue.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler qui est M. Albert Lebrun. Comme ministre — et en particulier comme ministre des Colonies, — comme président de grandes commissions, comme président du Conseil d'Administration de la Caisse d'amortissement, il a donné la mesure de sa capacité, de sa compétence, et aussi de son dévouement à l'intérêt général. Les remarquables rapports sur le budget des Colonies dont, depuis plusieurs années, nos lecteurs ont trouvé dans cette revue les principaux passages relatifs à l'Asie française, prouvent d'autre part, comme le fait de sa présidence du Comité de l'Afrique française, quel intérêt particulier M. Albert Lebrun ne cesse de porter, comme M. Gaston Doumergue, comme M. Paul Doumer, aux questions coloniales. Aussi nos amis ne peuvent-ils que se féliciter de voir M. Albert Lebrun appelé à la succession des deux derniers présidents du Sénat. Quant au Comité de l'Asie française, qui le compte depuis 1923 parmi ses membres, il est heureux de voir un des siens occuper une fois de plus la seconde place de l'Etat et il présente au nouveau président du Sénat ses plus vives, ses plus chaleureuses et ses plus respectueuses félicitations.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS D'AVRIL ET MAI

La Chambre de Commerce de Marseille; la Compagnie des Messageries maritimes, à Paris; chacun 500 francs	1.000
Crédit Algérien, à Paris	300
Société La Foncière Transports, à Paris; Société des Raffineries de sucre de Saint-Louis, à Marseille; chacun 200 fr.	400
Eustache de Lorey, à Paris	80
G. Martineau, à Matha	60
Cercle militaire de Saint-Louis; G. Poignant, Paris; Bureau du Contrôle Civil, à la Résidence de France, à Tunis; Comte de Guichen, à Paris; Chambre de commerce de Saïgon; V. Portonkalian, à Alep; R. Gérard, à Paris; Chassigneux, à Meudon; Association des commerçants et industriels Français du Levant, à Beyrouth; Ministère des Finances de la République Libanaise, à Beyrouth; Bibliothèque de la garnison de Lattaquié; Bui-quang Nam, à Cholon; Hackin, à Paris; Agence économique de Madagascar, à Paksé; Bibliothèque du Gouvernement, à Paksé; Bibliothèque des Officiers du 51 ^e R. M. I., à Pamiers; Bibliothèque publique à Tunis; Horace Finaly, à Paris; Le Ministre des Colonies, à Paris; Les Chefs de Bureaux, au Ministère des Colonies, 8 cotisations; Delimarsky, à Paris; Le Censeur du Lycée Louis le Grand, à Paris; OEuvre de la Propagation de la Foi, à Paris; Le vice-amiral à bord du Croiseur Waldeck-Rousseau; Capitaine Jonquières, en Syrie; A. Frappier, à Angers; Bibliothèque des Officiers d'Haïphong; Compagnie Saïgonnaise de Navigation, à Paris; Charles Lavauzelle, à Limoges; La Nation, à Paris; B. Landry, à Paris; P. Paris, à Paris; J. Dauplay, à Altoppeu; Bibliothèque de l'Université d'Aix-en-Provence; chacun 50 fr.	2.050
Colonel de Valon, Château de la Mostorie; Lieutenant Hermellin, à Marrakech; Lefèvre, à Gien; Général de Pélacot, à Paris; Lieutenant de Bodman, à Alençon; chacun 45 fr.	225
Général d'Ollone, à Paris; Lieutenant-colonel Le Duc, à Asnières; chacun 40 fr.	80
Total : 4.195 francs.	

LA

Politique des voies de communication en Perse

ET LE CHEMIN DE FER TRANSPERSAN

Une étude même sommaire sur la politique actuelle des voies de communication en Perse ne saurait être faite isolément. Il est indispensable de la situer dans un ensemble dont elle dépend et d'indiquer les causes géographiques, historiques ou psychologiques qui ont modifié son évolution.

I

Le caractère essentiel de la Perse est de se

trouver resserrée entre la mer Caspienne et l'Océan Indien. En cette région de l'Asie, le continent a un espace inférieur à sept cents kilomètres, et encore, si l'on retranche de cet isthme les terres basses et marécageuses de la côte, les régions montagneuses difficilement franchissables et la zone aride des déserts, l'espace laissé libre entre les deux moitiés du monde occidental est de cinq cents kilomètres environ.

Cette situation particulière va faire du plateau de l'Iran un lieu de passage qui sera fréquenté par tous les peuples en migration après que la grande route du Nord aura été fermée. De la Dzoungarie et des Monts Célestes jusqu'à la Mer Noire et la Mer Baltique, cette route avait permis jusqu'aux époques historiques un véritable commerce transcontinental : on portait vers l'Est l'ambre de la Baltique et peut-être des Carpathes et, vers l'Occident, la jadéite des monts Kouen Loun (1).

Dès la grande époque abasside, la Perse est le principal marché de l'Asie antérieure. A l'époque hellénistique, elle est le vestibule de l'Extrême-Orient pour les Occidentaux et les caravanes grecques, venues de la Méditerranée, gagnent la Mésopotamie et le Nord de la Perse en empruntant la célèbre voie royale de Darius qui fait communiquer Babylone, Ecbatane et Raghès, puis, par les défilés des portes Caspiennes, arrivent à Bactres et, après avoir reconnu la Tour de Pierres, débouchent à Issédon Scythica (Kachgar) et Issédon Sérica (Khotan) où elles rencontrent les caravanes chinoises (2).

Ouverte ou fermée, suivant les fluctuations politiques de l'Asie centrale, que ce soit à la suite de l'invasion Seldjoucide ou comme conséquence des guerres Parthiques, de la révolte des tribus du Barkoul ou de la création du royaume Tokharien de Khotan, le souvenir de cette voie merveilleuse de la soie ne fut jamais oublié par les marchands occidentaux. Cependant il faudra attendre le XIII^e siècle et l'établissement de la sévère discipline mongole, codifiée dans un yassak impitoyable, pour que les caravanes puissent, en toute quiétude, reprendre le chemin de cet empire de Chine, « de ce Cathay et de ce Manzy, jadis fabuleux, dont les récits de Marco Polo et d'Oderic de Pordenone faisaient une réalité ». Le plateau de l'Iran retrouve alors toute son activité. Tauris devient le centre commercial le plus important du proche Orient, le point d'aboutissement de toutes les pistes qui apportent dans le Levant les richesses du monde oriental. Il communique avec l'Asie centrale et l'Extrême Orient par le Ferghana, Merv et Kasvin ; avec le golfe Persique par les pistes venant de Bassorah, de Siraf sur la côte de Kirman et d'Ormuz. Il envoie ses marchandises en Occident, soit en empruntant

la route du Nord, qui franchit les monts de la Grande Arménie avant de rejoindre la Mer Noire, soit en gagnant le golfe d'Alexandrette par Van, Diarbékir et Marache. « Thoris, dit Oderic de Pordenone, est la meilleure cité qui soit au monde pour les marchandises. Elle vaut plus à son Empereur qu'au Roi de France ne vaut tout son royaume » (1).

Grecs et Vénitiens, Marseillais ou Catalans, président aux échanges et s'enrichissent. Durant plus d'un siècle, l'Europe et l'Orient sont en contact étroit, se connaissent et s'apprécient. La Perse, une fois de plus, sert d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. La disparition des Gengiskhanides ramène l'Asie centrale à son état normal, qui est l'anarchie. L'Egypte tend à redevenir l'emporium de l'Orient. Les conquêtes de Timour, en réduisant à l'obéissance les chasseurs de jade du Kachgar, les montagnards pillards de l'Indou-Kouch, les restes belliqueux des Jats et de la Horde d'Or, les chevaliers iraniens de la Terre du Soleil et les chevaleresques Arabes vont, après avoir bouleversé un instant les voies d'échange, ramener un peu d'ordre parmi ces peuples turbulents et les caravanes, venues du fond de l'Asie ou de la lointaine Europe, reprendront lentement la grande route du Khorassan, celle dont Clavijo, l'envoyé Espagnol, a laissé une description si enthousiaste (2) qui, après le Gobi, au delà d'Almalyk, vers Sultaniah, conduisait à la Mer Noire et à Constantinople. Samarkande remplace alors Tauris et brille d'un éclat incomparable.

Mais le code de Timour n'était que sa seule volonté. Après sa mort, ses successeurs, que ce soit Khalil, Shah Rukh ou Ulugh Beg, ne purent maintenir la discipline qu'il avait imposée. Les voies commerciales du continent se fermèrent et il faudra à nouveau atteindre l'avènement des Safévides (XV^e siècle) pour que l'histoire de l'Iran reprenne son cours. « Téhéran atteint alors l'apogée de son luxe, de ses raffinements de parure et le Tcharbag est un rendez-vous d'élégances tel que Versailles même n'en dut point connaître » (3). Encore ce triomphe sera-t-il de courte durée. Les réactions des éléments indigènes, chinois et surtout musulmans redressèrent rapidement les barrières jadis abattues par les Mongols. De nouveau l'Orient et l'Occident seront séparés et l'Asie centrale, en devenant musulmane, perdra jusqu'au souvenir même de son ancienne splendeur.

Ainsi donc l'Iran a été un lieu de passage prédestiné qui a permis l'établissement de ces ponts, plus ou moins fragiles, qui ont uni l'Europe à l'Extrême-Orient, lors de l'empire Perse, de la chevauchée d'Alexandre, de l'invasion mongole et des conquêtes timourides.

C'est en cette région comprise entre l'Elbourz

(1) Cf. A. BERTHELOT, *L'Asie ancienne centrale et sud-orientale d'après Ptolémée* (Paris, Payot, in-8), Chapitre II, page 35.

(2) Cf. JOUGUET, *L'impérialisme macédonien et l'Hellénisation de l'Orient* (Renaissance du Livre).

(1) Cf. René GROUSSET, *Histoire de l'Asie*, tome II : Le monde mongol (Edition 1922, page 130).

(2) Cf. Harold LAME, *La vie de Tamerlan* (N. R. F., page 157).

(3) Cf. LOTII, *Vers Ispahan*, page 217.

et les monts de la Susiane que se sont rencontrés les représentants des différentes races ; « c'est là, comme l'a écrit Elisée Reclus, que devaient par conséquent se développer les idées nouvelles provenant du contact et de l'interprétation de ces éléments distincts ayant chacun leur civilisation propre. L'Iran a été un laboratoire où les tribus se modifiaient rapidement, différentes à leur sortie de ce qu'elles étaient à leur entrée ».

II

L'évolution du monde moderne et la fièvre d'expansion qui a caractérisé le début du XIX^e siècle sont venus modifier les conditions géographiques au milieu desquelles vivait l'Iran : au Sud, la mer qui défendait autrefois cette contrée est peu à peu devenue un lac anglais ; au Nord la Caspienne, qui se perdait dans des solitudes inconnues, a été délimitée et contournée par des routes militaires pendant qu'un service régulier de paquebots unissait ses rivages. Logiquement on aurait pu espérer que l'Iran tout entier participerait au mouvement d'affranchissement et de modernisme qui déferlait sur le reste du monde. Mais la Perse, prise entre la Russie et l'Angleterre, n'a joui que d'une indépendance fictive. Il est inutile d'insister sur les conséquences de cette rivalité. Elles ont été maintes fois exposées. En ce qui concerne plus particulièrement le sujet que nous nous proposons de traiter, elle a eu pour résultat de maintenir cette région en dehors du réseau des communications universelles, et de faire du plateau de l'Iran une zone morte au point de vue des échanges internationaux.

A la vérité, les projets de voies ferrées ont été légion, mais l'opposition des puissances a toujours réduit à néant les concessions accordées. Dès 1856, une compagnie anglaise voulait construire une ligne allant de Vienne à Constantinople et au Golfe Persique puis de là, par le Sud de l'Iran, jusqu'à l'Inde. Ce fut ensuite le projet Reuter en 1872 et l'appel énergique, lancé en 1900, par Rittich, en faveur de la construction immédiate d'une ligne Alexandropol-Erivan-Tabriz-Kasvin-Téhéran-Ispahan-Chiraz-Bender-Abbas. En 1906 on reparla très sérieusement d'un grand transpersan, mais il faudra attendre l'accord de 1907 et le changement survenu dans les relations anglo-russes pour voir se réaliser quelques projets locaux beaucoup plus modestes.

En 1909, une banque russe réussit à signer un contrat pour la construction, dans un délai de six ans, d'une ligne reliant Djoulfa à Tabriz avec prolongement éventuel jusqu'au lac d'Ourmia. Une concession identique fut accordée à une société anglaise pour l'établissement d'un chemin de fer de pénétration allant de Mohammerah jusqu'à Khoremahad par Chouster et Dizfoul avec prolongement éventuel sur Ispahan.

Mais seule, la ligne de Djoulfa à Tabriz fut construite, ainsi que la route qui mène de la Caspienne à Téhéran par Recht, la vallée du Sefid Roud et Kasvin. Toutes les autres voies de communication en Perse n'étaient que d'affreux sentiers de montagne ou de larges pistes de plaine jamais entretenues.

Sans vouloir entrer dans le détail, ce qui serait certainement fastidieux, il est intéressant d'indiquer les caractéristiques principales des routes de Perse les plus actives. Cette étude sommaire nous permettra d'avoir une image assez précise de l'activité commerciale de l'Iran avant 1914.

Route de Trébizonde à Tauris et Téhéran. — Les marchandises à destination du Nord-Ouest de la Perse, provenant des pays d'Europe, trop lourdes ou trop volumineuses pour être confiées à la poste, devaient toutes suivre cette voie. La distance à parcourir de Trébizonde à Tauris est de 1.100 kilomètres, de Tauris à Téhéran de 630 kilomètres. Sur le territoire persan, la route était praticable aux voitures de Khoys à Téhéran. De Tauris à Trébizonde la durée moyenne du transport des marchandises était, pendant l'hiver, de 60 jours et, pendant l'été, de 45 jours. De Tauris à Téhéran il fallait compter un mois environ.

Route d'Astara à Tauris, via Ardebil. — Astara, à la frontière russo-persane, servait surtout de bureau d'entrée pour les marchandises à destination d'Ardebil et de Tauris. Le déchargement des marchandises et des voyageurs étant assez difficile, les navires ne pouvaient approcher à plus de trois cents mètres de la côte ; toute la cargaison devait être transportée à terre par petites allèges de cinq tonnes au maximum.

D'Astara à Ardebil une route carrossable de 80 kilomètres environ, construite et exploitée par une société anonyme persane, permettait le passage. D'Ardebil à Tauris on empruntait une route naturelle non carrossable. La durée totale du voyage était de 7 jours.

Route de Mechedissar à Téhéran. — Mechedissar ou Meched-Issar, sur la Caspienne, ne possède pas de port à proprement parler et les bateaux doivent rester à 1.500 mètres de la côte. Le déchargement se fait par allèges qui viennent accoster au quai de la douane. Quant à la route vers Téhéran, c'est celle qui est connue sous le nom de route de Mazanderan et qui a laissé de si mauvais souvenirs à Claude Annet (1). Elle n'est praticable qu'aux caravanes de chameaux et de chevaux. La durée moyenne du parcours est de 6 à 8 jours en été. En hiver, les neiges qui couvrent toute la région du Demavend interdisent le passage.

Route d'Askabad par Koutchan. — Cette route,

(1) Cf. Claude ANNET, *Feuilles persanes* (Grasset), pages 67 à 134.

d'une longueur totale de 250 kilomètres, était concédée au Sieur Agha Riza Reïs Tudjar. Elle était praticable aux voitures et aux caravanes. Le concessionnaire avait le droit de percevoir à titre de droit de passage une taxe de 1 kran 75 par chameau et 10 krans par voiture. La durée moyenne du parcours était de 15 jours.

Route de Quitta à Meched. — Elle relie directement les chemins de fer hindous à ceux de la Transcaspienne en traversant la partie Sud de l'Afghanistan et en remontant le long de la frontière afghano-persane. De Quitta à Badjan, ce n'était qu'une piste; entre Birdjan et Meched, la route était carrossable sur une distance de 400 kilomètres environ. Les caravanes mettaient 95 jours pour aller de Quitta à Meched.

Routes de Bender Abbas à Kirman. — Trois routes naturelles, qui ne sont en réalité que de mauvaises pistes de montagnes, amènent les caravanes de Bender Abbas à Kirman. La première, en 30 jours, par le défilé de Tang Zendan, traverse la tribu belliqueuse des Afchars, la seconde en 35 jours par Tang Roudan et la troisième en 40 jours par Tang Rervadan.

Route de Bender Bouchir à Téhéran par Chiraz. — Cette route, d'un développement total de 1.230 kilomètres, était peu fréquentée, tant en raison des difficultés que présentent l'embarquement et le débarquement des marchandises, que des obstacles naturels accumulés sur le parcours.

Bouchir ne possède pas de port et les grands bateaux doivent jeter l'ancre à sept milles de la côte. Quant à la baie intérieure, elle n'est accessible qu'aux bâtiments dont le tirant d'eau ne dépasse pas 3 mètres.

Entre la côte et Chiraz, la piste serpente entre les crêtes du Tengistan où une succession de « Kotals » rendent le passage très difficile et empêchent l'expédition de colis volumineux. Deux systèmes de transport étaient pratiqués sur ce trajet, le système dit « Yekkack » et celui dit « Dokach ». Suivant le premier, le transporteur conduisait sa caravane directement du lieu de l'expédition au lieu de destination. Suivant le second, le muletier déposait dans des stations intermédiaires les marchandises qui lui étaient confiées. Il revenait ensuite au lieu de départ pour prendre d'autres charges qu'il transportait jusqu'à la station entrepôt. De là les marchandises étaient enlevées par un autre caravanier. Le « Dokach » a été supprimé après entente entre les négociants de Bouchir et les tcharvadars le 22 mai 1911. Les caravanes mettaient 16 jours pour se rendre de la mer à Chiraz, 22 jours de Chiraz à Ispahan et 20 jours d'Ispahan à Téhéran.

Route de Mohammerah à Ispahan et Téhéran par le Karoun. — Mohammerah, accessible aux

bâtiments de haute mer, possède une rade tranquille et sûre. Quant au Karoun, il a, entre Mohammerah et Ahwaz, une longueur de 180 kilomètres. La hauteur moyenne des eaux, en été, étant de 1 m. 30 environ, la navigation est toujours possible aux bateaux à fond plat.

Deux sociétés assuraient un service régulier entre Mohammerah et Ahwaz. La société « Lynch Brothers » possédait 3 vapeurs et 7 barques et effectuait un service hebdomadaire. La Société Persane « Nasseri » avait un vapeur de 80 tonnes et 5 barques de 35 à 50 tonnes. Elle faisait en moyenne deux voyages aller et retour par mois. Le voyage prenait deux jours à l'aller et un jour à la descente. En 1913, les bateaux de la Compagnie « Nasseri » transportèrent 20.400 voyageurs et ceux de la compagnie « Lynch » 26.200.

Comme le fleuve était barré, en face de Nasseri, par de nombreux rapides qui interrompaient la navigation sur un kilomètre et demi environ, les compagnies concessionnaires avaient établi une petite ligne de chemin de fer qui mettait en communication Nasseri et Ahwaz. De petits wagonnets trainés par des chevaux effectuaient le transport des marchandises à raison de quatre krans par tonne.

De Ahwaz à Ispahan, la route a une longueur de 445 kilomètres. Son entretien était concédé à la Société Lynch qui avait le droit de percevoir un droit de passage au pont de Godar-i-Baloukat.

Une piste reliait Ispahan à Téhéran (452 kilomètres).

Au total, le voyage de Mohammerah à Téhéran par le Karoun et la route d'Ahwaz à Ispahan, pouvait en temps normal être effectué en moins de deux mois.

Route de Bagdad à Téhéran. — La route de Bagdad-Téhéran est connue. Elle a servi de ligne d'invasion et de voie commerciale depuis un temps immémorial. Aujourd'hui, c'est Bagdad qui est le point de départ; autrefois c'était Séleucie, mais le chemin reste le même. Nous nous bornerons à en indiquer sommairement les caractères principaux.

De Bagdad à la frontière persane, la piste est en plaine; elle court en droite ligne, escortée de poteaux télégraphiques, à travers une région désertique. Après avoir remonté la vallée du Djalala et traversé les chaînons serrés du Zagros entre Kanikin et Kirind par les défilés de Tak-i-Girra, on atteint le plateau à Kermanschah. Si l'escalade est très dure en venant de la Mésopotamie (la route, en ligne droite à flanc de montagne, au profil de sentiers de bergers, grimpe en moins de sept kilomètres presque jusqu'au sommet du massif), la descente au contraire est facile de l'Est à l'Ouest. Une fois sur le plateau intérieur, il faut atteindre Hamadan (2.000 m.); mais la piste s'élargit, s'améliore et le parcours est aisé en automobile durant la belle saison. De Hamadan à Téhéran

ou à Kasvin, la piste reprend ; elle descend de 1.000 m. et doit franchir le col de Sultan Boulagh (2.286 m.) où le Colonel Napier a passé dans des tranchées de neige de 3 m. 50 en 1918 (1).

Les caravanes mettent en moyenne six jours pour aller de Bagdad à Kasr-i-Chirin ; sept de Kasr-i-Chirin à Kermanschah ; vingt jours de Kermanschah à Téhéran.

De Tauris à Méched. — Si le plateau persan est isolé de la Caspienne par le puissant massif de l'Elbourz, il est au contraire, largement ouvert face au Turkestan russe. De Méched à Astrabad, ce n'est plus une chaîne unique aux plis serrés qui borde l'Iran, mais une multitude de chaînons, de direction et même d'origine différentes, séparés par des dépressions facilement franchissables ; « là est la blessure la plus grave faite à la cuirasse montagneuse de l'Iran, la grande route des invasions de l'Est, celle des Turcs et des Mongols », que l'on a essayé d'interdire jadis en construisant la grande muraille de Kizil-Alan ou en parsemant de « tells » fortifiés les immenses solitudes qui bordent le Gourgan, face aux steppes.

A l'Est, le premier massif qui se rattache aux montagnes dominant de leurs pentes boisées l'hémicycle méridional des côtes de la Caspienne est le Chah Kouh, ou Mont royal, qui s'élève immédiatement à l'Ouest des croupes herbeuses qui séparent les plaines d'Astrabad de celles de Chahroud.

Puis, au delà du col de Chamcherbour, qui fait communiquer la haute vallée de la Nikka avec le plateau persan, la chaîne maîtresse, connue sous les noms spéciaux de Hajar Djar et de Savad Kouh, se prolonge régulièrement vers le Sud-Ouest jusqu'au Demavend, « cette demeure des Div ou Génies », qui domine de plus de 2 000 mètres tout ce système montagneux. Au Nord-Ouest du Demavend, l'Elbourz est presque parallèle au littoral de la Caspienne. La montagne se rapproche peu à peu de la côte et à hauteur du Takt-i-Souleiman ne laisse place qu'à une étroite plaine littorale. Au delà de ce « trône de Salomon » s'allongent les croupes pâturées du Saman qui, après avoir livré passage au cours impétueux du Sefid Roud, vont contourner la baie d'Enzeli et se rattacher aux monts de Talich.

Entre cette zone montagneuse et la Caspienne s'étend une étroite bande littorale qui forme les deux provinces du Mazandéran et du Ghilan, contrée essentiellement différente du reste de la Perse, qui oppose aux zones désertiques ou semi-désertiques du plateau persan une telle abondance des eaux, un tel éclat de la végétation, une telle fécondité qu'on a pu l'appeler « le Jardin de la Perse ». Mais cette région est si marécageuse que ses habitants sont obligés, en été, de fuir les moustiques qui y règnent en maî-

tres absolus. « Si tu veux mourir, va dans le Ghilan », dit un proverbe persan.

Les communications du Nord au Sud, entre la mer et le plateau persan sont donc difficiles. Il y a bien une voie directe qui, partant de Téhéran, passe à Demavend, et par les hautes vallées du Lar et celle du Tchilik atteint le versant Nord de l'Elbourz, — c'est la route dite du Mazandéran, — mais elle n'est en réalité qu'une hasardeuse piste de caravanes qui mène par une vallée étroite et difficile aux forêts impénétrables du versant caspien, à la jungle et à la plaine fiévreuse et riche du Mazandéran. Aussi, les marchands lui préfèrent-ils les deux routes qui contournent à l'Est et à l'Ouest le massif de l'Elbourz et vont vers Enzéli et Astrabad.

La première a été construite par les Russes. Elle est praticable en toute saison et assure en douze jours une liaison directe entre Enzéli, le port situé à l'entrée de la Baie de Mourdab, et Téhéran. La seconde n'est qu'une piste améliorée. Partant de Téhéran, elle gagne Astrabad, soit en passant par Demavend et Firouzkouk, — mais alors il faut franchir le col difficile du Chamcherbour, — soit en obliquant plus au Sud en prenant la route de plaine, celle d'Aradan, Lasgird, Samnan, Aghivan et Damghan qui se prolonge vers Méched par Sebzevar et Nichapour.

Cette route traverse tout le Nord de la Perse ; elle réunit les deux grands carrefours de l'Iran, Méched et Tauris. Elle fut au moyen âge l'itinéraire des marchands vénitiens et génois qui, débarqués à Trébizonde, traversaient les montagnes de la Grande Arménie, gagnaient l'Azerbaïdjan et, par le Nord de la Perse, allaient vers Méched et Hérat retrouver la grande voie des caravanes qui venaient de l'Inde par Caboul. C'est la route que suivit Alexandre, au moins jusqu'à Chahroud, quand il s'élança à la poursuite du dernier des Achéménides fuyant par le défilé des Portes Caspiennes vers la Bactriane et vers la mort.

**

Les seules routes vraiment carrossables étaient donc avant 1914 localisées dans le Nord de la Perse. Il y avait bien la voie de pénétration du Karoun qui était active, mais la grande majorité des exportations et des importations persanes se faisait par la Russie.

La guerre, qui a dévasté tant de régions, allait améliorer les communications sur le plateau de l'Iran. Dans ce pays, où l'on ne voyageait qu'à cheval, sur des pistes menacées par le brigandage, il existait en 1919, un réseau de routes macadamisées et l'on pouvait traverser la Perse entière en automobile. Cette transformation a été le résultat d'un labeur incessant, acharné, vaillamment fourni par l'armée anglo-indienne afin d'amener à pied d'œuvre les éléments nécessaires pour s'opposer à la poussée turco-allemande en direction de l'Est.

(1) Cf. Lieutenant-Colonel NAPIER, *The road from Baghdad to Baku* (Geog Journal, janvier 1919).

Pendant que le Gouvernement de l'Inde construisait une ligne ferrée à travers le Beloutchistan, le Général Sykes réussissait à établir le long de la frontière afghane une route qui, par Nasrabad, Birdjan et Méched, permettait aux automobiles de l'armée britannique d'atteindre la voie ferrée du Transcaspien à hauteur d'Askhabad. En 1916, marchant au devant des colonnes russes qui descendaient du Caucase et du Turkestan, les Anglais réussissaient encore à les rejoindre en établissant deux routes nouvelles : l'une à l'Ouest du désert partant de Bender Bouchir et atteignant les bords de la Caspienne par Chiraz-Ispahan-Kachan-Koum et Téhéran, l'autre à l'Ouest du Dacht-i-Lout, le long de la frontière Beloutche et Afghane de Duzd Ab à Askhabad.

Enfin, en 1918, pour s'opposer à la marche des armées germano-turques qui avaient réussi à écraser le bloc des chrétiens du Caucase, l'expédition commandée par le Général Dunster-ville ouvrit à ses autos-mitrailleuses la route de Bagdad à Enzeli. On pourra se rendre compte des efforts surhumains qu'il a fallu déployer pour arriver à un tel résultat en lisant le livre si admirablement documenté que le Père Poidebard, officier de liaison auprès d'un corps anglais de cavalerie pendant la guerre, a consacré à cette question (1).

Mais ces améliorations hâtives et coûteuses n'ont pu survivre longtemps. La route de Bender-Bouchir à Chiraz et à Ispahan fut rapidement abandonnée, la traversée des montagnes du Farsistan est vraiment trop difficile. Les deux autres qui constituent les deux grandes voies de communication à travers la Perse : route Bagdad-Enzeli entre la mer Caspienne et le golfe Persique et route de Tauris à Méched, qui fait communiquer le Turkestan et l'Afghanistan, continuaient à être entretenues, plutôt mal que bien.

III

Depuis deux siècles, la Perse a été un échiquier où Russes et Anglais ont fait avancer, en d'interminables parties, leurs diplomates et leurs soldats. L'accord de 1907 qui avait partagé ce pays en deux zones réservées, séparées par un « no man's land » d'une centaine de kilomètres, avait cependant réalisé, de façon définitive, croyait-on, la soumission de l'Iran à l'influence anglo-russe.

L'armistice de 1918 et l'effondrement russe vont permettre à Sir Percy Cox d'établir une sorte de protectorat sur l'Iran. La politique britannique triomphait. Moins d'un an plus tard, cependant, Londres devait rappeler Ermitage Smith et son état-major de financiers, liquider le S.P.R., « South Persian Rifler », et abandonner la Perse.

Dès l'avènement des Pahlevi (19 décembre

1925), Rizan Khan conclut des traités avec ses voisins immédiats (Turquie, Afghanistan) et le 1^{er} octobre 1926, après sept mois de négociations directes avec Moscou, un accord russo-persan était signé entre le ministre des affaires étrangères de Perse et G. V. Tchitchérine, commissaire des Affaires Etrangères en U.R.S.S. (1). Ce traité, qui réglait tous les différends résultant de l'accord de 1920, devait être complété le 10 octobre 1927 par un pacte de garantie et de neutralité (2) et un important courant commercial ne tarda pas à s'établir entre les deux états, tant par les ports d'Enzeli et d'Astara que par la voie ferrée Tabriz-Erivan. La politique persane, en se rapprochant de la Russie, continuait ainsi son oscillation séculaire entre ses deux puissants voisins (3).

Mais les Soviets ne pouvaient rester sur ces positions, cependant très favorables. Sous la direction du camarade Davtian, ambassadeur et élève favori de Rakowski, les Bolchevistes, ne faisant d'ailleurs que reprendre les méthodes de la Russie tsariste (4), voulurent s'immiscer dans la politique intérieure persane. Pour lutter contre l'influence anglaise qui s'affirmait à nouveau à la cour de Téhéran et pour bien marquer leur puissance, ils n'hésitèrent pas à employer les brimades les plus odieuses. De temps à autre, et sans aucun avertissement, ils fermaient l'entrée des territoires de l'U.R.S.S. à toutes les marchandises persanes, décrétaient que les banques russes installées en Iran n'accepteraient plus les tchervonetz détenus par les Persans, ordonnaient aux navires en partance à Enzeli de décharger leurs cargaisons et de quitter le port les soutes vides.

Or, la plus grande partie des exportations de la Perse se fait par l'U.R.S.S. Si les portes des douanes sont fermées, le Guilan, le Mazandéran et l'Azerbaïdjan, c'est-à-dire les plus riches provinces de l'Iran, doivent laisser pourrir sur place leurs récoltes. De plus un grand nombre de commerçants persans, qui avaient opéré des ventes en Russie, conservaient les tchervonetz reçus en échange de leurs marchandises. La fermeture des banques russes, en leur interdisant de négocier cette monnaie en Perse, ne leur laissait, comme unique moyen d'utilisation de leurs capitaux, que celui de se résigner à effectuer de nouveaux achats en U.R.S.S. Cette manière de faire, essentiellement déloyale, se reproduisait périodiquement. Elle devait éveiller l'attention du gouvernement et l'inciter à trouver une riposte à cette dépendance excessive du commerce persan, dépendance qui durait depuis des années puisque, déjà avant la guerre, ses provinces méridionales avaient été transformées

(1) Cf. à ce sujet : *Les clauses du nouvel accord avec la Russie (Asie Française, décembre 1927, p. 411).*

(2) V. sur ce point : *Le pacte de garantie et de neutralité avec l'U.R.S.S. (Asie Française, octobre 1928, p. 356).*

(3) Cf. à ce propos : F. T., *Les événements de Perse 1923-1926 (Asie Française, mars 1927, p. 94).*

(4) Cf. à ce sujet : F. T., *Les intrigues soviétiques en Perse (juillet-août 1929, p. 264).*

(1) POIDEBARD, *Au carrefour des routes de Perse (Crès).*

en débouchés pour les produits russes et que presque toutes leurs exportations se faisaient par le Caucase et la Caspienne ; 97 0/0 du coton, 75 0/0 de la laine, 100 0/0 des peaux d'agneaux, 98 0/0 des fouines, 90 0/0 des animaux vivants, 50 0/0 des tapis, 70 0/0 des soieries et la totalité des fruits secs étaient acheminés sur Enzeli ou Tiflis.

Il importait donc, pour ne pas bouleverser totalement le régime économique de la Perse, d'agir prudemment. En premier lieu, il était nécessaire de modifier les traités commerciaux en vigueur. Pour arriver à ce but, le gouvernement persan, en même temps qu'il refusait de renouveler les accords commerciaux dont la validité expire cette année, a présenté au Medjliss (Parlement) un projet de loi sur la réciprocité dans les relations commerciales.

Commentant cette résolution, la *Pravda Vostoka* a écrit :

On sait que l'Union soviétique n'a plus à présent d'accord commercial avec la Perse. L'accord douanier aurait dû rester en vigueur pendant 6 ans. Il est évident que le projet de loi sur le principe de la réciprocité ne poursuit qu'un but unique : celui de faire échouer, de faire annuler la convention douanière soviéto-persane dont l'échéance est encore lointaine.

Complétant cette première mesure de défense, le Medjliss a également approuvé le 25 février dernier la loi sur le monopole du commerce extérieur qui précise que le droit d'importation ne sera acquis que par les personnes qui auront exporté une quantité correspondante de marchandises persanes, l'exportation du pétrole et des pêcheries étant exclue. Le gouvernement s'est, en outre, réservé le droit d'établir des restrictions spéciales pour les importateurs étrangers. Enfin toutes les sommes reçues par les exportateurs persans en devises étrangères devront être remises au gouvernement.

L'*Ettelat* de Téhéran constate que cette mesure n'a été prise que dans le but de régler les importations de marchandises étrangères afin de les canaliser et de les mettre ainsi « sur une base saine et solide ». Cette décision du gouvernement a provoqué un grand enthousiasme et il est intéressant, à titre documentaire, de reproduire une partie du très long appel que les femmes persanes, membres de « l'Association du Lion et du Soleil Rouges » présidée par la fille même de Riza Chah, ont adressés à toutes les femmes de Perse.

Les prix élevés pour ces crêpes de Chine, ces crêpes Georgette et autres objets de luxe inutiles ont appauvri le pays. L'argent persan, gagné avec tant de peine, a fui à l'étranger, ce qui a causé une grave crise économique dans le pays et obligé le gouvernement et le Medjliss à promulguer une loi sur le monopole du commerce. Or le devoir de toute la population persane, et celui des femmes en particulier, est d'aider le gouvernement dans sa tâche patriotique dont le plus vif désir est de développer

les industries locales en limitant l'achat de marchandises et d'objets importés à l'étranger.

Enfin, dans un interview, accordé récemment au correspondant du *Daily Telegraph*, le Chah a nettement exprimé sa pensée quand il a indiqué qu'une des tâches les plus importantes de la politique gouvernementale était la libération de son pays de la « dépendance excessive de la Russie. Pour atteindre ce but, il importait d'orienter les exportations persanes sur une autre direction, vers le golfe Persique et vers la Méditerranée, puisque les Turcs ne se décidaient pas à rendre praticable la route de Trébizonde. Passant immédiatement aux actes, il a ordonné la mise en état de la Route de Revandouz, l'amélioration de celle du Mazandéran, la construction de celle de Tebbes qui est destinée à relier Meched, Yezd, Kerman au port de Bender Abbas ; enfin il a prescrit de pousser le plus rapidement possible la construction du transpersan.

Le *Habloul Metine* de Calcutta, dans un récent éditorial, a résumé de façon très nette la nouvelle politique du gouvernement persan :

Pendant de longues années, la Russie a fait de grands efforts pour monopoliser le commerce, ainsi que les routes commerciales des provinces persanes du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest.

Bien que, dans son traité avec la Perse, le gouvernement soviétique ait autorisé le transit des marchandises persanes à travers son territoire, les difficultés créées par les autorités soviétiques ont rendu tout transit impossible. Bientôt, quatre grandes provinces persanes : Mazandéran, Ghilan, Khorassan et Azerbeïdjan, seront libérées de cette oppression russe et dans quelques mois leurs produits seront dirigés directement sur la Méditerranée. Nous serons ainsi en état d'acheter en Russie avec plus de facilité et à meilleur compte les marchandises dont nous avons besoin...

En admettant même que les marchandises russes soient importées, dans la Perse centrale et dans les provinces susmentionnées, à des prix plus avantageux que ceux d'autres marchandises provenant de la Méditerranée, les marchés russes servant de débouché pour les marchandises persanes seront toujours plus éloignées de la Perse que Mossoul, Nisibin et la Méditerranée.

Si, par ailleurs, la route de Trébizonde est transformée en route carrossable, d'un seul coup la Russie perdra le transit persan.

D'aucun croient que c'est en vertu d'égards spéciaux vis-à-vis des soviets, que la Jeune Turquie n'a rien fait jusqu'à présent pour le transit de Trébizonde. Pourtant c'est bien pour des considérations économiques que la Turquie est actuellement en pourparlers avec la Perse au sujet de la délimitation des Frontières et l'on sait qu'elle s'est engagée à construire la route carrossable de Trébizonde afin d'y établir le transit pour les marchandises persanes.

Résumant ses impressions, le collaborateur du *Habloul Metine* ajoute :

« Quoi qu'il en soit, il ne faut pas s'attendre à ce que les marchands soviétiques agissent de façon juste et équitable.

Le programme gouvernemental est en voie de réalisation. L'inauguration de la route de Revandouz a eu lieu récemment. Commencant à

Haïderabad, au bord du lac d'Ourmiah, elle atteint la frontière de l'Irak près de Guedoun Chik. De là, par Kirkouk, Mossoul et Nissibin, elle rejoint l'ancienne ligne de Bagdad. Elle assure donc une liaison directe entre l'Azerbaïdjan persan et le golfe d'Alexandrette.

En ce qui concerne plus particulièrement la région du Mazandéran et celle de Méched, le Chah a voulu se rendre compte par lui-même des améliorations à apporter aux voies de communications. Après avoir visité Allabad, Astrabad, Barfrouch, Boundjourn et Meched, il a donné sur place les ordres nécessaires pour que la piste qui dessert toute la steppe turcomane soit transformée, le plus rapidement possible, en chemin carrossable.

Enfin il a prescrit que la route qui serpente sur le versant Nord de l'Elbourz soit améliorée. De Bender Ghaz à Allabad, elle est à l'heure actuelle praticable aux voitures automobiles légères et les ingénieurs persans s'efforcent d'améliorer la piste qui, d'Allabad à Lengheroud et à Recht, court le long de la Caspienne et met en communication la baie d'Astrabad à celle du Mourdab.

Commentant une fois de plus ces réalisations, la presse soviétique se montre inquiète et insiste, non seulement sur la portée économique de ces routes nouvelles, mais aussi sur leur intérêt stratégique.

Le gouvernement persan comprend parfaitement l'importance stratégique de cette route qui longe la frontière soviétique de Méched à Sari. Ce n'est pas le fait d'un simple hasard que cette route passe juste au point où commence le chemin de fer transpersan. En faisant une analyse du plan du réseau ferroviaire qu'on élabore actuellement en Afghanistan, il est impossible de ne pas signaler l'existence d'une certaine cohésion entre ces projets et ceux de la construction de routes carrossables en Perse. Alors que, pour ainsi dire, on ne prête aucune attention aux routes conduisant vers les frontières de l'U. R. S. S. qui présentent cependant des avantages économiques importants, la plus grande attention de l'autorité persane est accordée aux routes à construire dans le sens transversal.

Quant à la route de Revandouz, outre son importance économique, elle est « incluse dans le système des préparatifs militaires britanniques contre l'U.R.S.S. ».

Laisant de côté ces appréciations fantaisistes sur des visées impérialistes imaginaires, on est bien obligé de constater que les améliorations déjà apportées aux réseaux routiers vont modifier les courants d'importation et d'exportation du commerce persan.

Le grand axe Tauris-Méched va permettre une liaison directe entre l'Azerbaïdjan et l'Afghanistan. La route de Revandouz assurera l'exportation de toutes les productions du Mazandéran et du Caucase pour le Golfe Persique et la Méditerranée. C'est l'affranchissement pour l'économie persane de la tutelle russe. Cette libération sera encore plus grande quand le chemin de fer transpersan sera terminé.

IV

Le gouvernement persan a posé comme principe qu'il n'effectuerait aucun emprunt, tant intérieur qu'extérieur, pour assurer le paiement des frais de construction du chemin de fer. C'est à l'établissement d'un monopole sur le sucre et le thé qu'il a demandé les ressources nécessaires. Par la loi du 9 kordab 1304 (30 mai 1925), le Parlement a, en effet, décrété le monopole gouvernemental de l'importation et de la vente en Perse des thés, des sucres et des produits sucrés tout en cédant le droit du gouvernement aux importateurs moyennant le paiement des taxes ci-après :

Six krans (1) par man pour les thés ;
deux krans par man net pour les sucres et produits sucrés. La taxe de deux krans atteint les sucres en poudre, en pains, en morceaux, les sucres candis ou caramélisés, les mélasses, les glucoses, la lactose, le sucre interverti, les cassonades, le miel artificiel, les pains d'épices et, les biscuits contenant plus de 40 p. 100 du sucre, toutes les confiseries telles que bonbons, caramels, dragées, pralines, pastilles préparées ou non avec du chocolat, le mascati et le rahaltogoum, le chocolat, les sirops, les confitures et marmelades y compris les sirops de fruits.

Les produits monopolisés ne peuvent être importés que par les bureaux ci-après :

Bouchir, Lingah, Bender-Abbas, Tchabahar, Djask, Mohammerah, Ahwaz, Abadan, Asatara, Pahlevi, Mechedissar, Berder Ghaz, Djoulfa, Khoy, Lahidian, Sardachte, Chahtakhté, Khodaférine, Kasre-Chirine, Banch, Badjguiran, Bolan, Lotfabad, Kaziz et Dozbad.

C'est seulement après avoir constitué un fonds de réserve d'environ 200 millions de krans que le Chah s'est décidé à passer les marchés prévus pour la construction de la voie ferrée qui doit relier la Caspienne au Golfe Persique. Un premier contrat a été signé le 6 avril 1928 par le président du Conseil des ministres, agissant et stipulant pour le compte du Gouvernement Impérial de Perse et les sociétés : Ulen and Company de New-York, Julius Berger de Berlin, Philipp Holzmann de Francfort-sur-le-Main, Siemens Bau Union de Berlin.

Ces quatre sociétés forment un syndicat. Elles sont collectivement engagées et solidairement responsables pour exécuter les études et les travaux nécessaires à l'établissement d'une voie ferrée entre, au Nord, Bender Ghaz sur la Caspienne et, au Sud, Ahwaz (excepté les parties terminées ou partiellement finies qui seront indiquées par le gouvernement).

Ce contrat fixe, en une longue suite d'articles, la rémunération du travail, le mode de paiement des travaux de construction, les droits et taxes, l'emploi, le choix du personnel et des matériaux, etc... Il est précédé d'un très important cahier des charges établi par M. W.

(1) Au cours actuel, la valeur du kran est d'environ 1 franc, le zonan vaut 10 krans.

P. Poland, directeur général des chemins de fer. Les mêmes précautions ont été prises pour l'adjudication du tronçon Sud qui va d'Ahwaz au port de Chapour sur le golfe Persique et qui a été confié à une compagnie américaine avec participation anglaise et française de 20 0/0.

Ajoutons, pour être exact, que trois adjudications spéciales ont été effectuées pour l'aménagement des ports de Bender Ghaz, de Bender Shapour et la construction d'un pont barrage à établir sur le Karoum à hauteur d'Ahwaz. En attendant l'achèvement total de ces travaux, qui sont très importants et demanderont vraisemblablement encore quelques années d'efforts, le gouvernement impérial a autorisé les syndicats soumissionnaires à se limiter aux travaux nécessaires pour assurer le transport des rails et autres matériaux indispensables à l'établissement définitif de la voie ferrée.

La dépense de ces travaux a été ainsi subventionnée :

Bender Ghaz. — 150.000 tomans pour permettre aux navires transportant les matériaux, d'accoster à l'appontement de déchargement;

Bender Shapour. — 50.000 tomans pour l'établissement d'un appontement permettant l'accostage des navires de haute mer;

Ahwaz. — 150.000 tomans pour l'établissement d'un pont à chaussée étroite.

A l'heure actuelle, les deux extrémités du chemin de fer transpersan sont terminées, au Nord sur environ 130 kilomètres, au Sud sur 140 kilomètres.

De Téhéran à Bender Ghaz et à Kozian. — Le gouvernement persan a voulu relier Téhéran avec les riches provinces du Ghilan et du Mazandéran. Mais comme le massif de l'Elbourz dresse au Nord une barrière infranchissable et que la côte sud de la Caspienne est totalement dépourvue de bons ports, c'est aux extrémités Sud-Ouest et Sud-Est, dans les régions de Recht et d'Astrabad que l'on a cherché un passage et un point d'accès à la mer.

Abandonnant le port d'Enzeli, bien qu'il ait été aménagé par une société russe et permette aux bateaux de venir, sauf le cas de grande tempête, accoster directement au quai de la douane, on a reporté, au Nord-Ouest du Mourdab à Kozian, le port d'accès de la région du Ghilan. On a voulu ainsi éviter le transbordement des marchandises qui, venues à terre à Enzeli, étaient obligées, pour rejoindre Pir-i-Bazar et la route de Recht, de se confier à nouveau à des barcas à une voile sillonnant, quand le temps le permettait, cette mer morte de Mourdab aux chenaux tortueux encombrés de roselières.

De Kozian, le chemin de fer, après avoir traversé la zone du littoral, gagnera les premiers contreforts des montagnes de Talich, franchira assez difficilement les rivières de Tchalisera, de Khichte et de Nachrouda avant de rejoindre Recht, la capitale du Ghilan. De Recht à Téhé-

ran, il empruntera sur presque toute sa longueur le tracé de la route qui, sur 382 kilomètres par Roustemabad et la vallée du Sefid Roud, traverse les défilés du Saman avant de gagner Roudbar, Mendjhil et le plateau persan. A partir de Kasvin, la voie ferrée suivra exactement la grande route qui mène à Téhéran, route trop souvent décrite pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler ici les caractéristiques principales.

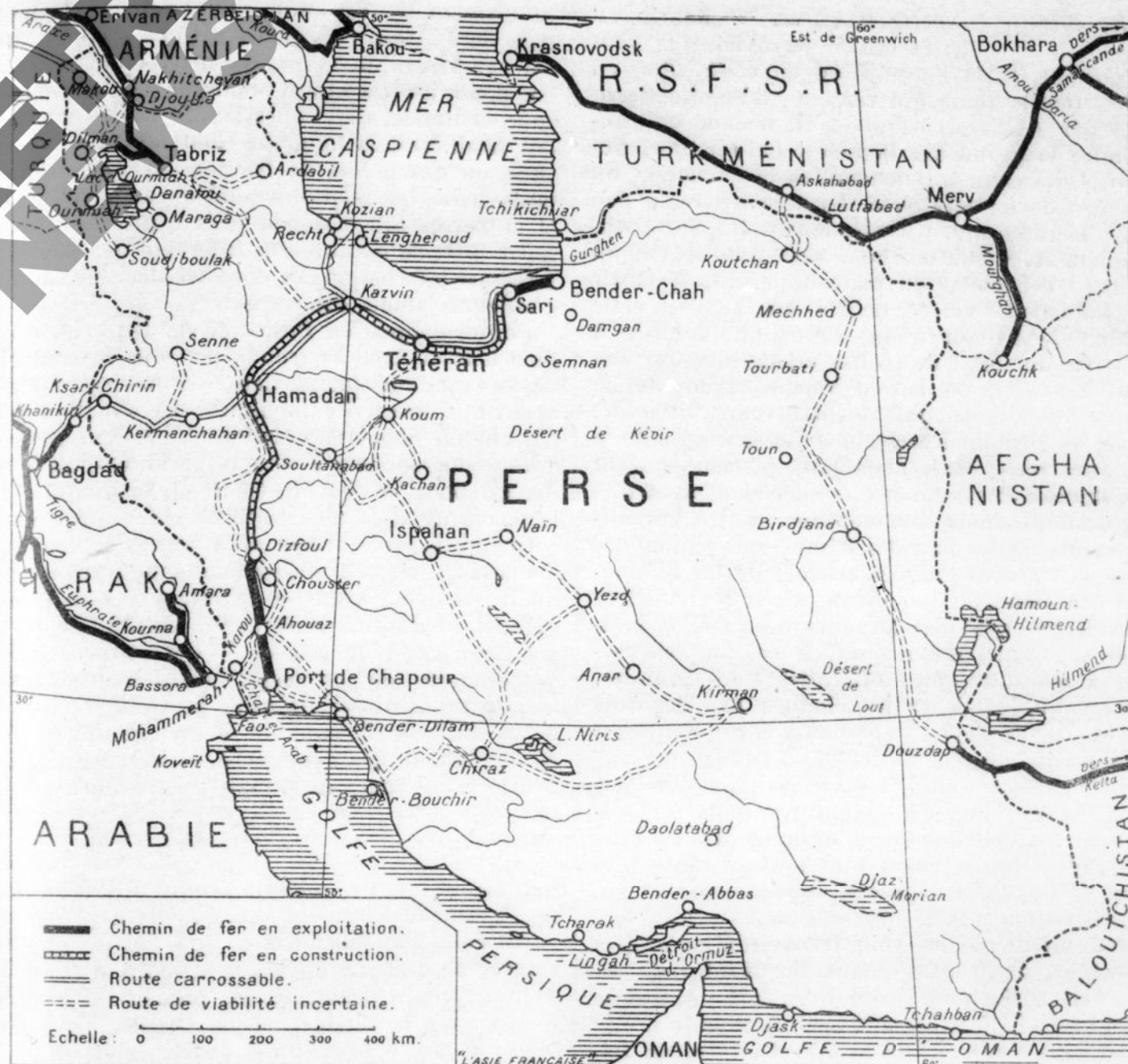
A l'autre extrémité de la Caspienne, on a choisi comme point d'accès le petit port de Bender Ghaz sur le littoral sud de cette autre mer intérieure qu'est la baie d'Astrabad, mais qui est plus profonde que la mer morte du Ghilan et permet aisément aux navires calant plus de quatre mètres de s'approcher de la côte. Bender Ghaz, exactement au sud de l'île russe d'Achour Zadé qui prolonge à l'Est la pointe de Man Kalé, est à une quarantaine de kilomètres à l'Ouest d'Astrabad.

La voie ferrée, en quittant Bender Ghaz, dont le port doit être équipé de façon très moderne, avec bassins et chenaux, brise-lames et môles, quais de débarquement, entrepôts pour la manutention et le magasinage des cargaisons, dépôts de combustibles, installation d'eau potable, signaux pour la navigation et le mouillage, feux, bouées, etc... — tel en un mot que le prévoit l'article III du contrat signé le 8 juillet 1928, — rejoint immédiatement la piste qui, de tout temps, a servi aux échanges, et court de l'Est à l'Ouest au pied des montagnes qui descendent vers la Caspienne. Rien n'est plus curieux, d'ailleurs, que cette région. Si l'on examine en effet une carte à grande échelle, celle établie par exemple par De Morgan au cours de sa mission dans le Mazandéran (1), ou que l'on consulte les récits des rares voyageurs qui ont parcouru ces pays, on constate aussitôt que l'ensemble de la zone littorale de la Caspienne est essentiellement constitué par une zone de culture très riche resserrée entre deux zones forestières.

L'une, au Nord, en arrière des cordons littoraux, n'est que forêts noyées, marais, lagunes aux bords hérissés d'énormes roseaux; l'autre, au sud, sur les pentes de l'Elbourz, où la forêt prend toute son ampleur, « où des verdure magnifiques tapissent les moindres croupes des collines et les flancs des montagnes, où les lianes enlacent les troncs énormes, serpentent le long des branches et marient les érables aux hêtres et les ormes aux chênes » (2), dernière manifestation en Asie Occidentale, comme l'a écrit M. Raoul Blanchard, de ces puissantes futaies d'une vigueur tropicale et pourtant composées d'essences de l'Europe centrale et occidentale. Entre ces deux zones si magnifiquement boisées, s'étire une immense plaine marécageuse qui s'étend en longueur sur plus de 150 kilomètres de Bender Ghaz à Amol. Ce ne sont alors que ruisseaux et rigoles qui essaient de drainer une terre noire constamment humide

(1) Chez Leroux, 1889.

(2) C. Annet, *Feuilles persannes* (Grasset).



ROUTES ET CHEMINS DE FER DE LA PERSE

où poussent en abondance : coton, riz, canne à sucre, thé, tabac, orangers, citronniers et tous les arbres fruitiers de la flore pontique. Région très riche et très peuplée — on lui attribue trois millions d'habitants sur les 10 millions que l'on croit dénombrer en Perse — où une infinité de petits villages, épars au milieu des rizières et des bois de mûriers, mais groupés sur des buttes, ou des tertres artificiels, entretiennent une animation constante et mettent « sur le fonds vert du paysage les notes claires de leurs maisons en pierre, les taches rouges ou or de leurs toitures de tuiles ou de chaume ». La voie ferrée, en se rapprochant le plus possible des dernières croupes montagneuses, suit le bord sud de cette zone si fertile. En quittant Bender Ghaz, elle s'oriente nettement vers le Sud, puis se redresse bientôt face à l'Ouest, dessert les gros villages de Livan, Ballemouzi, Imman Zadé Abdullah. A Acharf, elle incline vers

le Sud-Est, passe à Poul-i-Nekka où elle franchit le Nikka Roud, puis gagne Sari où elle se heurte au Thidjan Roud. Abandonnant la mauvaise chaussée qui va continuer vers Amol, Khoramabad et le Ghilan, le chemin de fer se dirige maintenant vers le Sud. Après avoir remonté le plus en avant possible la haute vallée du Tidjan, il gagne le versant du plateau persan en un très long tunnel pour déboucher en face du plateau de King. Là il trouve la piste qui relie Téhéran à Astrabad par le col de Chamcherbour, passe à Tirouzkouk et à Demavend, près de laquelle Gobineau a évoqué les cérémonies quotidiennes pratiquées par les ariens, « ces hommes de la Pure Doctrine venant sonner de la trompe avant le jour et appeler la venue du soleil roi de ces pays brûlés ». Après avoir contourné par le Nord les ruines de Raghès, la voie ferrée atteint Téhéran où elle se reliera plus tard à la ligne qui descendra de Kozian.

De Kasvin au golfe Persique. — Kasvin est appelé à devenir le centre ferroviaire le plus important de la Perse. C'est en cette ville, en effet, que la ligne qui remonte du golfe Persique par Ahwaz, Dizfoul et Hamadan, doit rejoindre le grand axe Bender Gaz, Téhéran, Kozian. De Kasvin à Hamadan, la construction du chemin de fer sera aisée. La voie suivra, à peu près, la route qui, par Siyadehan, Hissar, Aven, Manian et Kabouterkhané, remonte lentement le bord occidental du plateau persan. A partir de Hamadan, elle se heurte au Zagros, cette chaîne de l'Ouest « qui s'est individualisée à la sortie du horst de roches cristallines qui s'étend à l'Ouest du lac de Van », et domine la plaine de Mésopotamie formant un ensemble plissé si élémentaire qu'on a pu le comparer à un Jura plus élevé, mais sans plateau et dont anticlinaux et synclinaux se succèdent avec une régularité jamais interrompue. Entre ces alignements s'allongent des dépressions « dont les plus vastes sont longues parfois de 50 kilomètres (Kermanschah) ou même de 100 kilomètres (Maridecht) avec des largeurs de 20 et 8 kilomètres... Pour passer d'un de ces amples bassins à un autre, les difficultés sont grandes. Mieux vaut escalader les chaînes par des cols élevés, col de Zagha (2.340 m.) entre Hamadan et Kermanschah, col de Badouch (3.040 m.) par lequel passent toutes les migrations nomades vers Dizfoul, que de s'aventurer dans les vallées par lesquelles se fait le drainage des bassins. Ces vallées transversales sont tout en cluses, ou teng, effroyables cagnons, inaccessibles et infranchissables » (1).

Heureusement la voie ferrée n'attaque pas ces crêtes de front. Venant du Nord, elle va pouvoir, après avoir évité le massif granitique de l'Elvend, se glisser assez aisément d'une cluse dans l'autre. Elle profite d'un col de faible altitude pour gagner la région de Doletabad. Pour atteindre Khorremabad, elle est obligée de franchir le Tchehet-Nabalighan et le Decht-i-Khava, puis elle réussit à gagner la haute vallée de l'Ab-i-Diz, affluent du Kharoum. Le chemin de fer est alors arrivé sur le versant Sud-Ouest du Zagros. Longeant le Zedi-Tegherk, il dessert Dizfoul, Chouster et Koul Vais avant d'atteindre Ahwaz, la plaine de l'Arabistan et le Golfe Persique à Bender Shapour (Khor Moussa), port qui sera équipé de façon moderne dans des conditions semblables à celles indiquées ci-dessus pour Bender Ghaz.

Le gouvernement persan a longtemps hésité sur l'emplacement qu'il convenait de donner à cette tête de ligne du Transpersan. Il avait d'abord songé à Mohammerah qui commande avec Bassorah, comme jadis Zobéir et Obollah, tout un réseau de voies d'échanges entre l'Inde et la Perse, l'Inde et la Turquie, la Perse et l'Arabie. Ces routes ont été empruntées de tout temps par les caravanes de marchands ou de croyants qui

se dirigent de Fao sur Kut-el-Amara et Bagdad, de Téhéran vers le Nedjed et les villes saintes par Bassorah ou par la mer. Mohammerah est donc un carrefour, mais il est dans une zone contestée. Cette question de la délimitation des frontières, le long du Chatt el Arab, constitue un des points de friction les plus importants dans les relations politiques entre l'Irak et la Perse. Elle date de près d'un siècle et a fait l'objet de nombreuses interventions de commissions internationales dont les décisions n'ont d'ailleurs jamais été respectées.

Conformément au Protocole de 1913, les eaux du Chatt el Arab se trouvaient sous le contrôle de la Grande-Bretagne. Seuls les navires anglais avaient le droit d'y naviguer. La situation n'a pas changé depuis la création de l'Irak. La Perse a donc dû renoncer à Mohammerah et c'est Bender Chapour, à l'Est du Chatt el Arab, qui sera le terminus et la tête de ligne du Transpersan.

Quand la voie ferrée sera terminée, ce qui demandera encore vraisemblablement trois ou quatre ans, le commerce extérieur persan pourra, s'il le désire, continuer à emprunter pour ses exportations la voie de la Caspienne et celle des chemins de fer russes, mais il aura aussi la possibilité d'user de celle du Golfe Persique, de la route de Revandouz et du chemin de fer de Bagdad. Il sera donc libre, et le but que s'est fixé le Gouvernement persan sera atteint.

*
**

L'évolution des voies de communication sur le plateau de l'Iran est donc facile à préciser.

Au début de l'histoire, ce sont les peuples en migration qui ont ouvert le chemin d'accès de l'Orient vers l'Occident, des plaines du Touran à celles de la Chaldée et de l'Elam, de l'Asie centrale aux régions du « fertile croissant ».

Ces mouvements de peuples relèvent certes de la circulation politique, mais ils sont sous la dépendance étroite de la Géographie (1). Ils n'ont pas pour but l'établissement de courants d'échanges, mais en ce qui concerne l'Iran, ils vont les faire naître et, avec le temps, un fil ténu, matériel ou spirituel, finira par relier les civilisations méditerranéennes à celles de l'Extrême-Orient.

Plus tard, avec la création des états, avec Darius, Cyrus, Gengis-Khan et Tamerlan, ces voies naturelles, tout en conservant essentiellement leurs caractères économiques, se transformeront peu à peu en routes politiques. Elles seront élargies, améliorées, surveillées et « présenteront l'image d'une combinaison raisonnée de voies et de moyens destinés à permettre à des états le libre et facile emploi de toutes leurs ressources et de tous leurs moyens ».

Durant des siècles ce grand axe de communication restera ouvert et permettra une liaison

(1) *Asie occidentale, la Perse*, par Raoul Blanchard, au tome VIII de la *Géographie Universelle*, p. 130.

(1) Cf. en particulier à ce sujet : *La terre et l'évolution humaine*, par Lucien Fèbvre (Renaissance du Livre); *Le sol et l'Etat*, par C. Vallaux (Doin).

directe entre les emporia du monde méditerranéen et les marchés de l'Extrême-Orient.

L'Islam, en comblant le vide politique des sables et des steppes et en cimentant les liens entre sédentaires et nomades, fermera une fois encore cette « route merveilleuse de la Soie ».

Mais les peuples d'Occident n'essaieront plus de l'ouvrir à nouveau. Ils auront en effet découvert de nouvelles routes maritimes, et c'est en contournant l'Afrique qu'ils iront chercher dans les marchés lointains de ces terres du Soleil levant, les marchandises dont ils ne peuvent plus se passer ; l'Iran s'isolera donc de plus en plus.

Avec le monde moderne, la résurrection des grands états permet de refaire les voies terrestres, mais le Transcaspien lui-même est sans influence sérieuse sur la vie de l'Iran. La Perse, soumise à l'influence de rivalités politiques puissantes, ne peut participer à l'activité économique du reste du monde.

Avec les Pahlevis, la situation se modifie complètement. La Perse devient un état indépendant. Après avoir réorganisé son armée, restauré ses finances, le Chah Pahlevi s'est préoccupé du réseau routier de ses États et nous avons indiqué, au cours de cette étude, quelles étaient ses conceptions à ce sujet.

On s'est étonné de voir que, sous prétexte d'un tracé national, il ait opté, malgré les évidents obstacles technique, pour la direction Sud-Nord (Khor Moussa sur le golfe Persique — Bender Ghaz sur la Caspienne), et l'on a écrit :

Ce tracé est en contradiction complète avec la philosophie des routes de Perse. Le plateau de l'Iran ne cessera d'être isolé et de se trouver à l'écart des grands courants commerciaux (idéologique en même temps) du monde, que s'il obéit à l'orientation latitudinale de ses routes.

Or, il nous semble que c'est justement parce qu'il est national que ce tracé a été choisi. La Perse n'en est pas encore au stade internationaliste en ce qui concerne les voies commerciales. Elle ne demanderait vraisemblablement pas mieux que de participer aux vastes échanges créés par l'activité humaine, mais elle a besoin d'être elle-même d'abord. Elle sait ce qu'il lui en a coûté d'être sous la dépendance plus ou moins étroite des puissances voisines. Elle entend se libérer de toute tutelle étrangère et cela est si exact que le Gouvernement a refusé toute participation de capitaux étrangers et a eu le soin de faire commencer les travaux du transpersan à Bender Ghaz, à l'extrémité orientale de la Caspienne. Plus tard, bien plus tard, il pensera à relier Téhéran avec Kozian, le Caucase et la Russie.

Pour l'instant, il veut assurer un débouché régulier à l'activité de ses riches provinces du Nord. Il songera ensuite à cette fameuse liaison latitudinale entre Tabriz et Meched. Et nous assistons à ce spectacle curieux de voir se construire sous nos yeux un réseau de communications créé à la fois pour des fins économiques

et des fins politiques — réseau qui n'en est encore qu'à son ossature primitive aux directions simples, peu nombreuses et précises. Les transformations destinées à satisfaire des intérêts régionaux et locaux viendront plus tard, quand l'économie de la Perse sera plus évoluée.

F. TAILLARDAT.

LETTRE DE SYRIE

Quelque pessimistes que puissent être les appréciations contenues dans la lettre que nous publions ci-dessous, nous n'hésitons pas à la placer sous les yeux de nos lecteurs. Il convient qu'ils entendent tous les sons de cloche ; c'est le meilleur moyen pour eux de se faire une opinion raisonnée. (Rédaction.)

Mai 1931.

Le sandjak d'Alexandrette et toute la Syrie sous le mandat français, sont dans un état de malaise avoisinant le marasme. Depuis le départ du général Weygand, il n'y a pas eu de politique. Plusieurs essais en différents sens ont été tentés, mais dès qu'une opposition plus ou moins vive s'est montrée, nos gens du Haut-Commissariat ont stoppé ou fait machine en arrière, et c'est tout juste le contraire de ce qu'il fallait faire. Ceux qui connaissent l'Orient savent bien que les indigènes, asservis depuis toujours à l'un ou à l'autre des conquérants qui les ont vaincus, ont une mentalité d'esclaves. Pour eux, il n'y a que la force qui compte — la force appuyée sur la justice, s'entend ; et si, au lieu de vous imposer, vous voulez parler et discuter, votre autorité est perdue. « Il cause, donc il a peur », tel est le raisonnement habituel. Les peuples orientaux sont loin d'être mûrs pour la civilisation. Ils peuvent bien, comme en Turquie, modifier la coiffure, la tête ne change pas ; se couvrir d'un vernis de civilisation comme en Syrie, le fond reste le même ; et vouloir les traiter comme les nations européennes, c'est se préparer de terribles mécomptes et de sanglantes aventures.

Ce qui fait l'honneur de notre civilisation européenne c'est que, née du christianisme, elle a pour base la franchise et la sincérité dans les engagements. L'Oriental, lui, n'a d'autre mobile que l'intérêt, d'autre méthode de travail que la fourberie, son attitude générale est l'hypocrisie, ses moyens d'action, le mensonge. La conscience n'existe pas. Et ces défauts sont encore plus accentués dans les éléments instruits et frottés de civilisation que dans le peuple. Comment, sur ces bases, édifier république, constituante et parlementarisme ?

D'autre part on a trop répandu l'instruction. Ce n'est pas encore l'instruction obligatoire, mais les plus petits villages ont leurs écoles, leurs candidats au certificat d'études primaires, les villes fourmillent de collèges et de lycées. Résultat : une foule de déclassés qui ne trouvant pas d'emplois se groupent dans les partis d'opposition, écrivent dans les journaux des articles ultra-nationalistes ou pérorant sans fin dans les clubs et les cafés. On commence à comprendre le danger et depuis deux ans les examens officiels sont de terribles hécatombes de candidats. Mais ne serait-ce pas déjà trop tard ?

La politique anglaise, plus habile, n'a pas cette méthode,

et elle sait fort bien que *manière forte* et *instruction publique* sont les deux plateaux d'une balance. Si l'une monte, l'autre doit baisser et vice-versa. C'est un fait.

De plus, pour en revenir à la même conclusion par une autre considération, la plupart des fonctionnaires du Haut-Commissariat, délégués ou conseillers administratifs, sont de la carrière consulaire. Le pays sous mandat est donc administré à la manière des consuls d'autrefois. Or l'habileté diplomatique de jadis était de suivre une politique de compromis, de biaiser, d'ajourner, de feindre. Cela se conçoit, car les consuls cherchaient à maintenir l'influence de leur nation dans un pays étranger et avaient tout intérêt à ne jamais briser. Peut-il en être de même dans un pays sous mandat où la puissance mandataire doit diriger vraiment ?

Et voilà pourquoi nos Syriens sont en général mécontents et en passe de devenir francophobes. Je sais bien que le proverbe : « Notre ennemi, c'est notre Maître » est vrai partout; mais si le maître avait été plus *maître*, c'est-à-dire plus fort, suivant un plan bien arrêté et inflexible, nos gens, malgré quelques tentatives de résistance inévitables, auraient fini par emboîter le pas.

M. Ponsot, en préparant le traité avec la Syrie et lui offrant de se gouverner bientôt elle-même, se leurre-t-il ou veut-il soumettre ce pays à l'épreuve d'un gouvernement par soi-même dont il est, semble-t-il, incapable encore ? Je ne sais. Toujours est-il que, dans cette alternative, les esprits avertis voient des deux côtés de redoutables aléas.

Ces réflexions vous paraîtront peut-être fortement marquées au coin d'un pessimisme noir et allant assurément à l'encontre des dithyrambes officiels. Je vous les livre telles quelles, comme elles me sont venues, n'y voulant voir d'autre valeur que celle de leur entière sincérité.

*
**

Vous me demandez ce qui se passe en Turquie. Je me bornerai à vous répondre que tout près de nos pays de mandat français, en Cilicie, sévit une crise économique sans précédent. C'est la misère noire et le peuple est écrasé d'impôts. En Syrie aussi, il y a une crise, répercussion de la crise mondiale, mais en ce pays il y a encore de l'argent. Ceux qui le possèdent le gardent en réserve et n'osent l'aventurer dans des entreprises dont on ne peut prévoir l'issue. Tandis qu'au doux pays de Moustapha Kémal, il n'y a plus d'argent. L'argent, il est en possession de quelques trios de bandits qui, sous couleur de nationalisme, ont mis la Turquie en coupe réglée. Cet argent est bien en sûreté dans les banques d'Angleterre et de France.

De Mersine, je reçois la nouvelle que la Banque Française des Pays d'Orient (succursale du Crédit Foncier Algérien et de la Société Générale, je crois) vient de supprimer (fermeture le 31 mai) les deux agences de Mersine et d'Adana. Depuis plus d'un an, ces deux agences ne faisaient pas leurs frais. C'est une des conséquences du nouveau régime turc. Il n'y a plus d'argent dans le pays; les faillites frauduleuses ou simples banqueroutes sont quotidiennes, les bouillons répétés, avalés et non digérés par les établissements financiers, les décident à fermer les agences. Le commerce est paralysé par des impôts écrasants et par les banques, qui, à cause de très dures expériences, ne font plus d'avances.

X.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de leur souscription.

LE CRÉDIT AGRICOLE

DANS LES POSSESSIONS FRANÇAISES ET DANS LES PAYS SOUS MANDAT FRANÇAIS D'ASIE

Chaque année, depuis le jour où M. Albert Lebrun a été chargé de rapporter au Sénat le budget du Ministère des Colonies, notre revue a reproduit différentes parties, relatives à l'Asie, de l'excellent rapport publié par le sénateur de Meurthe-et-Moselle. Elle ne saurait, en 1931, manquer à cette tradition; le gros volume relatif au budget de cette année contient, en effet, nombre de pages très intéressantes et très instructives sur les pays dont s'occupe particulièrement l'Asie française. Nous en détachons quelques-unes aujourd'hui, celles qui ont trait au crédit agricole en Indochine et dans les pays du Levant placés sous notre mandat. (Rédaction.)

I. — L'INDOCHINE

Le Crédit agricole a une importance considérable en Indochine, car il y est lié d'une manière très intime à toute l'œuvre de colonisation française. Il y revêt trois formes distinctes :

En Cochinchine, il est représenté par le *Crédit agricole mutuel français* et par les *Sociétés de Crédit agricole indigène*.

Dans les pays de Protectorat (Annam, Tonkin, Cambodge), il est pratiqué par les *Banques provinciales de Crédit populaire agricole* qui s'inspirent non plus de la législation métropolitaine de novembre 1894 comme la Cochinchine, mais des méthodes suivies dans les Indes néerlandaises.

COCHINCHINE

A. — *Crédit agricole mutuel français*

La Société française de Crédit agricole mutuel dont le siège social est à Saïgon a été créée au début de 1927 sous la forme de société à responsabilité solidaire limitée. Elle est régie par ses statuts et par la loi du 5 novembre 1894, réglementée en outre par un arrêté du gouverneur général en date du 29 octobre 1929 qui lui a accordé les mêmes facilités qu'au Crédit mutuel indigène.

Cette société peut consentir des prêts à tous ses sociétaires en vue d'opérations exclusivement agricoles sous la forme de :

1^o Prêts d'argent à court terme dont la durée n'excède pas un an et le montant 2.000 piastres en vue des besoins courants de l'exploitation;

2^o Prêts à moyen terme pour l'aménagement et l'entretien d'exploitation, remboursables en dix ans au maximum en trois annuités. Les prêts sont garantis par un dépôt de titres, une hypothèque ou un nantissement foncier. Ils ne doivent pas dépasser 10.000 piastres.

Le capital social est constitué au moyen de parts nominatives; le montant des parts est au maximum de 40 dont 1/4 au moins doit être effectivement versé lors de la souscription.

Le montant de l'intérêt des prêts ne peut excéder 12 % l'an.

L'activité de la Société française de crédit pendant ces deux dernières années ressort des chiffres suivants :

	1828	1929
Nombre de sociétaires.....	92	405
Nombre de parts sociales.....	273	313
Capital nominal.....	\$ 13.650	\$ 15.650
Capital versé.....	\$ 11.700	\$ 14.775
Prêts en cours au 31 décembre....	\$ 170.500	\$ 192.650
Prêts nouveaux : {		
Nombre.....	13	8
Volume.....	98.800	89.700
Valeur moyenne par prêt.....	\$ 7.600	\$ 4.962

Le mouvement total de fonds ou effets réalisés pendant l'année 1929 s'élève à 210.200 piastres se décomposant de la façon suivante :

Remboursements.....	\$ 17.500
Renouvellements.....	\$ 128.950
Prêts nouveaux.....	\$ 39.700
Prêts en souffrance.....	\$ 24.000

Au cours de ces trois années de fonctionnement les opérations de prêts réalisées par la Société française se décomposent ainsi :

4 prêts inférieurs à \$ 1.000 représentant.....	\$ 2.800
20 prêts variant entre \$ 1.000 et 5 000.....	\$ 52.000
18 prêts dépassant \$ 5.000 et représentant.....	\$ 214.500
soit 42 prêts atteignant au total.....	\$ 270.200

Ces prêts ont été consentis en général en faveur de planteurs français se livrant à la culture de l'hévéa, du cocotier ou du kapokier, quelques-uns sont allés également à des riziculteurs annamites naturalisés Français et précédemment clients des sociétés de crédit indigènes. Le recouvrement des prêts échus s'est effectué de la manière suivante :

Prêts échus.....	18 pour \$ 170.500
Représentés par :	
Prêts renouvelés après amortissement partiel.....	14 pour \$ 116.000
Prêts renouvelés sans amortissement partiel.....	3 pour \$ 30.500
Prêts en souffrance.....	1/18 pour \$ 24.000

Le compte de gestion au 31 décembre 1929 fait apparaître un déficit de 5.278 piastres que l'on doit attribuer à l'exagération des frais généraux excessifs pour l'importance des opérations effectuées et à la décision qui a été prise de réduire de 2 % le taux des intérêts demandés aux emprunteurs.

La situation n'a cependant rien de critique car au 31 décembre 1929 la masse des prêts en cours était garantie (170.500) par les sûretés suivantes :

Terres affectées en garantie hypothécaire.....	\$ 572 000
Actif de la Société.....	\$ 7.500
Engagement solidaire des membres.....	\$ 304.500
	\$ 884.000

Aussi estime-t-on que le groupement peut et doit entrer à bref délai dans une période de bénéfices lui permet-

tant d'intensifier son action et de faire participer les emprunteurs à une ère de prospérité.

B. — Caisses de crédit agricole indigène

En Cochinchine, les caisses de crédit agricole indigène sont régies par la loi du 5 novembre 1894 promulguée dans la colonie le 11 juillet 1908 et par l'arrêté du 28 janvier 1928.

Les caisses se sont développées très rapidement. Le territoire entier de la Cochinchine est actuellement doté de tout un réseau d'organisations provinciales de crédit en faveur du cultivateur indigène.

Au 31 décembre 1929, ces sociétés réunissaient plus de 12.000 adhérents, leur actif (capital et réserves) s'élevait à plus d'un million de piastres et elles avaient réalisé au cours de l'année un volume de prêts de 11 millions de piastres.

Pour réaliser les prêts, ces sociétés font souscrire aux emprunteurs des billets à ordre garantis par nantissement foncier (arrêté du 29 novembre 1918); les effets une fois escomptés par le conseil d'administration de la société sont soumis à l'approbation d'une commission de contrôle, puis de l'administrateur chef de province et transmis à la Banque de l'Indochine qui, par l'intermédiaire d'un mandat sur le Trésor, fait parvenir les fonds à la société.

Le remboursement des prêts à la Banque de l'Indochine est garanti par la société de crédit intéressée et en cas de carence par la colonie elle-même.

La garantie de la colonie n'a d'ailleurs pas eu à jouer jusqu'ici.

Les fonds sont avancés aux sociétés au taux de 8 % mais la Banque de l'Indochine ristourne en fin d'année à la colonie 2 % sur les escomptes perçus. La colonie remet les sommes qui lui sont ainsi ristournées aux sociétés de crédit qui bénéficient ainsi du taux de 6 %.

Enfin quelques prêts sont consentis avec les ressources propres des sociétés (capital et réserve) aux cultivateurs non propriétaires sur aval personnel; ces prêts ont été pratiqués avec beaucoup de prudence en raison tant des risques qu'ils présentent que du fait qu'ils sont alimentés par les réserves des sociétés.

Au cours de l'année 1928, deux sociétés autorisées à effectuer ces opérations avaient réalisé 84 petits prêts pour un total de 25.650 piastres. En 1929, cette catégorie de prêts a été pratiquée par 7 sociétés qui ont consenti à 235 petits cultivateurs un chiffre total de 53.590 piastres de prêts.

Le recouvrement de ces petits prêts s'est opéré sans difficulté et cette expérience s'est poursuivie en 1930 sur une plus grande échelle.

Les autres prêts effectués par ces sociétés et consentis au taux de 10 ou 12 % intéressent plutôt la moyenne et la grande propriété, avec tendance cependant à favoriser la moyenne et la petite propriété.

1928 : 3.217 prêts pour p. 5.825.802, soit 1.811 par tête.
1929 : 4.545 prêts pour p. 6.195.342, soit 1.363 par tête.

On ne peut, dans le cadre de cette étude, examiner individuellement la situation des sociétés de crédit agricole indigène de Cochinchine, mais il est possible d'avoir une idée d'ensemble de leur activité et de leurs moyens d'action en considérant les chiffres totaux ci-après :

Nombre de sociétés (au 31 décembre 1929).....	20
Nombre d'adhérents.....	12.833
Parts souscrites.....	32.581
Capital nominal.....	\$ 325.810
Capital effectivement versé.....	\$ 246.524

Opérations de prêts effectuées en 1929 :

Prêts aux concessionnaires provisoires.....	26.845
Prêts directs (maximum 500).....	75 890
Petits prêts (maximum 1.000).....	\$ 2.873.351
Prêts ordinaires (au-dessus de 1.000).....	\$ 12.423.537
Total.....	\$ 15.399.623
Taux ordinaires des prêts.....	10 à 12 %

Recouvrement des prêts en 1929 :

Prêts en cours au 1 ^{er} janvier 1929.....	\$ 9.204.281
Sommes remboursées dans l'année.....	\$ 3.444.912
Prêts en souffrance.....	\$ 336.475
Nombre de poursuites exercées contre les débiteurs en retard.....	84
Nombre de prêts recouverts par voie d'exécution forcée.....	26

Prêts nouveaux consentis en 1929 :

Nombre de prêts.....	4.545
Valeur totale.....	\$ 6.195.342
Valeur moyenne par prêt.....	\$ 1.363

Avoir des Sociétés au 31 décembre 1929 :

(en piastres)

Portefeuille.....	101.296
Dépôts en banque.....	678.572
En numéraire.....	29.006
Immeubles.....	141.512
Mobiliers.....	15.776
Créances.....	156.586
Total de la fortune au 31 décembre 1929.....	1.122.748

Fonds de réserve :

Fonds de réserve réglementaire.....	858.000
Réserves au 31 décembre 1929.....	818.372

PAYS DE PROTECTORAT

Banques provinciales de crédit populaire agricole

Dans les pays de protectorat, Tonkin, Annam et Cambodge, les prêts aux agriculteurs sont consentis par les Banques provinciales de crédit populaire agricole. Dans ce système, on considère que le paysan doit trouver le crédit au village même sans être tenu d'entrer dans une société à forme rigide, moyennant des formalités très simples, pour de petites sommes et des besoins saisonniers. Ces banques sont donc constituées sous la forme de sociétés indigènes régies par la législation locale, mais qui, pour bénéficier des avances du gouvernement général, doivent se conformer à l'arrêté du 21 juillet 1927.

Le contrôle de ces institutions est effectué par le Service du Crédit agricole créé par l'arrêté du 4 septembre 1926 et organisé par l'arrêté du 21 juillet 1927.

C'est en 1927 que les premières banques ont été créées à titre d'essai à Ha-Dong et à Hai-Duong. Devant l'engouement de la population pour elles et devant les résultats obtenus, de nouvelles banques furent créées au cours de 1928-1929-1930.

Au 30 septembre dernier, on comptait 13 banques réparties géographiquement de la manière suivante :

6 au Tonkin (Ha-Dong, Hai-Duong, Bac-Ninh, Bac-Giang, Nam-Dinh et Thai-Binh);

4 en Annam (Thanh-Hoa, Quang-Ngai, Nghe-An et Khanh-Hoa);

3 au Cambodge (Soai-Rieng, Battambang et Prey-Veng); une banque nouvelle doit être prochainement ouverte à Kompong-Cham.

..Financement des banques. — Ces banques font leurs opérations au moyen des dotations mises à leur disposition par le Service du Crédit populaire agricole; ces fonds sont prélevés sur le compte courant ouvert par la Banque de l'Indochine en vertu d'une convention du 6 septembre 1926.

Le solde débiteur de ce compte primitivement limité à 1.000.000 de piastres productif d'intérêt à 5,50 % a été porté à :

\$ 1.200.000 le 16 août 1929;
\$ 1.500.000 le 3 septembre 1929;
\$ 1.800.000 le 26 novembre 1929;
\$ 2 500.000 pour 1930.

La Banque de l'Indochine a refusé d'accorder les 3 millions 500.000 piastres qui avaient été demandés et pour ne pas interrompre les opérations des Banques, 500.000 piastres ont été demandées à la Caisse locale des Retraites.

La provision ainsi accordée est répartie suivant leurs besoins entre les banques provinciales.

Opérations bancaires. — Grâce à ces dotations, au jeu des intérêts, au capital souscrit et aux dépôts en compte courant effectués par leurs sociétaires, les banques ont atteint très rapidement un volume d'affaires assez élevé.

Le nombre des adhérents et des comités communaux constitués pour représenter les intérêts des Banques dans les villages et cantons a suivi de même une progression rapide au cours des deux dernières années.

Quelques chiffres suffiront à l'indiquer :

	1928-1929	
Nombre de comités communaux.....	692	4.595
Nombre d'adhérents.....	9.763	30.371
Capital versé au 31 décembre..	\$ 24.183	\$ 53.675
Montant du compte ouvert au Crédit populaire par la Banque de l'Indochine.....	\$ 1.000.000	\$ 1.800.000
Prêts nouveaux.....	\$ 349.962	\$ 2.017.432
Prêts prorogés.....	\$ 6.105	\$ 51.271
Total des prêts.....	\$ 356.067	\$ 2 068.736
Nombre de prêts.....	2 489	22.651
Moyenne par tête.....	\$ 102	\$ 96
Remboursements.....	70.919	747.340
Débits des banques provinciales vis-à-vis de la Banque privilégiée.....	\$ 285.148	\$ 1.321.385

Il est à noter que la progression du volume des opérations ne provient pas seulement de l'augmentation des prêts à la même clientèle, mais aussi de l'extension des opérations dans les circonscriptions plus éloignées du chef-lieu. A Hai-Duong par exemple, le nombre des villages où la banque avait consenti des prêts en 1928 était de 137, il est passé à 371 en 1929 et dans la province de Nghe-An de 90 à 330. Les directeurs veillent d'ailleurs pour que le montant des prêts par village ne dépasse pas un maximum établi en tenant compte de l'étendue et de la valeur des rizières aussi bien que du nombre des inscrits.

Dans toutes les provinces, les opérations des banques se sont développées très rapidement. Seul, le développement de la Banque de Thanh-hoa fut plus lent, car dans cette région les commerçants chinois sont très nombreux; ils effectuent des prêts, à un taux sans doute très élevé, mais sans formalités et de nombreux indigènes s'adressent encore à eux. Par contre, dans toutes les provinces, les banques ont été ou sont réclamées avec insistance par la

population. L'administration est même obligée de freiner les demandes auxquelles l'organisation et les ressources actuelles du Crédit agricole ne permettraient pas de faire face. A diverses reprises, les opérations de certaines banques ont même dû être interrompues.

Il convient également de noter l'empressement apporté par les emprunteurs à se libérer dès qu'ils sont en possession du produit de la vente de leurs récoltes. Les remboursements ont lieu, en principe, après la récolte aux 5^e et 10^e mois annamites (septembre et décembre); mais les emprunteurs remboursent très fréquemment leurs prêts 10 à 15 jours avant l'échéance; on ne manque pas du reste, dans ce cas, de leur remettre l'intérêt perçu en trop, ce qui les incite à se libérer dès qu'ils sont en possession des fonds nécessaires.

Utilisation des prêts. — En ce qui concerne les petits prêts, il est souvent très difficile de se rendre compte d'une façon certaine s'ils sont toujours utilisés dans un but purement agricole, mais ils ont rendu néanmoins d'immenses services aux populations rurales qui étaient obligées jusqu'ici d'avoir recours à des usuriers qui prélevaient des intérêts atteignant parfois 5 à 10 % par mois.

Le morcellement de la propriété est tel que, dans la plupart des cas, le chef de famille peut subvenir tout juste aux besoins de son foyer. Dans le delta du Tonkin, 75 % des chefs de famille possèdent moins d'un hectare de rizières. Qu'il arrive une récolte médiocre ou la perte de buffles, le chef de famille est obligé d'emprunter à gros intérêt, de céder ses terres en gage à son créancier ou

de les vendre à des prix souvent très inférieurs à leur valeur réelle.

Dans bien des cas, les prêts ont permis à des propriétaires de ne pas avoir à recourir à ces pénibles extrémités ou de payer leurs coulies en attendant la moisson sans avoir à vendre leur récolte sur pied, dans de mauvaises conditions le plus souvent.

En ce qui concerne les prêts d'une certaine importance (de 500 à 1.000 piastres), ils sont toujours précédés d'une enquête faite sur place afin de vérifier le but agricole invoqué par l'intéressé et, dans bien des cas, les directeurs ont, par la suite, contrôlé les assertions de l'emprunteur.

Plusieurs de ces prêts ont servi à l'achat de moto-pompes pour l'irrigation, d'autres à la réparation de digues ou de canaux d'irrigation, d'autres à l'achat de buffles, au paiement de dettes criardes anciennes, au rachat de rizières vendues « à réméré », d'autres ont été contractés par des communes pour la construction de marchés, etc.... Enfin, dans le but de propager et de favoriser l'usage des engrais, les banques ont accepté de faire des prêts en nature par la remise de bons d'achats de phosphate dans les dépôts les plus voisins de leur domicile; d'autre part, il a été décidé de consacrer chaque année une certaine somme à des essais de vulgarisation.

Les petits prêts. — Dans toutes ces banques de crédit populaire, on a cherché surtout à venir en aide aux petits agriculteurs. Aussi, contrairement à ce qui se passe en Cochinchine, la moyenne de l'importance des prêts est-elle faible (90 piastres).

Classement des prêts d'après leur montant.

NOMS DES PROVINCES	PRÊTS de 1 à 100 piastres.		PRÊTS de 100 à 500 piastres.		PRÊTS de 500 à 1.000 piastres.		PRÊTS de plus de 1.000 piastres.		MONTANT moyen des prêts.
	Nombre.	Montant total.	Nombre.	Montant total.	Nombre.	Montant total.	Nombre.	Montant total.	
		piastres.		piastres.		piastres.		piastres.	piastres.
Hai-Duong	3.377	272.530	135	38.020	18	15.900	1	2.500	93
Ha-Dong	732	66.030	275	69.310	23	16.400	»	»	140
Bac-Ninh	1.069	82.565	5	1.275	1	500	»	»	79
Bac-Giang	1.406	99.470	40	10.050	9	6.300	»	»	77
Nam-Dinh	2.108	148.355	24	6.450	2	2.000	»	»	73
Thanh-Hoa	1.261	107.680	359	84.105	2	1.350	»	»	110
Nghé-An	1.092	73.699	362	74.901	50	28.110	15	16.000	130
Quang-Ngai	1.645	119.880	421	78.780	8	4.200	»	»	97
Khanh-Hoa	94	7.205	101	23.970	79	63.270	»	»	344
Soai-Rieng	4.523	200.650	772	100.830	9	5.600	3	4.700	57

La moyenne générale des prêts est ainsi de 93 piastres.

N. B. — Les banques de Thai-Binh, Battambang, Prey-Veng ne figurent pas sur le tableau car leur date d'autorisation est toute récente.

Mais ces petits prêts, si utiles au point de vue agricole et social, sont plus aléatoires que les prêts importants et en outre occasionnent toujours des frais plus élevés.

Le gouvernement général a dû apporter son appui financier à la nouvelle institution de la façon suivante :

1^o En prenant à sa charge le traitement des directeurs techniques français placés à côté du conseil d'administration indigène pour surveiller le fonctionnement de la banque provinciale dont les opérations sont également soumises au contrôle du chef de province.

2^o La Banque de l'Indochine prête les fonds nécessaires au Crédit populaire agricole moyennant 5,50 % l'an. Le gouvernement général, en l'absence de dotation au Crédit agricole et afin de ne pas alourdir les premiers exercices des banques, consent à avancer les fonds néces-

saires aux banques au taux de 3 %, conservant provisoirement à sa charge la différence d'intérêt, soit 2,50 %.

Certaines banques provinciales ayant plus d'un an d'existence à la fin de 1929, il a paru utile de prendre l'avis de leurs dirigeants sur les améliorations qu'il conviendrait d'apporter à leur institution.

Dans ce but, un congrès s'est réuni à Hanoï les 16, 17 et 18 décembre 1929 sous la présidence de l'inspecteur général de l'agriculture au gouvernement général assisté du représentant du Co-Mât.

Après de nombreux échanges de vues sur les principales dispositions de l'arrêté organique et quelques modifications susceptibles de préciser ou de simplifier certains points, a eu lieu la séance de clôture, à laquelle assistaient le gouverneur général, son secrétaire général et le rési-

dent supérieur du Tonkin. La création de nouvelles banques y fut instamment demandée dans les principales provinces de l'Annam et on insista pour que le taux d'intérêt des avances aux banques fut maintenu à 3 % pendant quelques années encore afin de leur permettre de se constituer des réserves suffisantes.

Ce petit congrès permit aux membres des conseils d'administration de prendre contact, de se faire une idée plus juste du but poursuivi, d'échanger des idées aussi bien que de demander l'interprétation de certaines dispositions des statuts. Il a même été décidé qu'un congrès analogue se tiendrait désormais chaque année alternativement à Hanoï et à Hué.

Certains points concernant le capital des sociétés, la réalisation des prêts, le mouvement des fonds, traités au cours de ce congrès, ont fait cette année l'objet d'études qui seront très vraisemblablement consacrées par un nouvel arrêté du gouverneur général.

Signalons également en terminant le projet à l'étude de la création d'une Caisse centrale. Constituée par décret sous forme d'organisation autonome, elle aurait pour objet principal de centraliser et de distribuer les fonds mis à la disposition du Crédit agricole en Indochine, et ainsi serait parachevée une œuvre de mutualité agricole qui a déjà joué un rôle hautement utilitaire et d'une haute portée sociale et économique.

II. — LES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Dans les Etablissements français de l'Inde, le crédit agricole n'existe pas, mais cette situation changera peut-être dans un assez court délai. L'organisation du crédit et de la mutualité agricoles est en effet subordonnée au vote de la convention portant renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine qui peut apporter à la colonie les moyens financiers nécessaires pour le fonctionnement des institutions de crédit et de mutualité susceptibles de rendre de grands services à la population des Etablissements qui vit, pour une large part, de la production du riz.

III. — LES PAYS SOUS MANDAT

En Syrie, les institutions de crédit agricole n'ont pas jusqu'ici revêtu des formes très variées. Elles se résument essentiellement dans trois banques agricoles existant dans la République du Grand Liban, dans l'Etat de Syrie et dans l'Etat des Alaouites. Elles effectuent des prêts aux agriculteurs ou industriels agricoles sous des formes et moyennant des garanties qui varient assez peu.

RÉPUBLIQUE DU GRAND-LIBAN

Le fonctionnement de la banque agricole de l'Etat est réglementé par l'arrêté du 16 mai 1925 et l'instruction du 20 février 1926.

La Banque agricole de l'Etat du Grand Liban est une institution d'Etat possédant la personnalité civile et l'autonomie financière. Elle est placée sous l'autorité du directeur des finances de l'Etat et a son siège à Beyrouth. Elle a pour but de venir en aide aux agriculteurs pour contribuer au développement de l'agriculture en procédant aux trois sortes d'opérations suivantes :

1° Consentir des prêts exclusivement aux agriculteurs, aux propriétaires de terres et aux exploitants d'industries agricoles ;

2° Acquérir, en cas de besoin, du bétail, des semences, de l'outillage agricole et des engrais pour les vendre soit au comptant, soit contre remboursement à terme ;

3° Acheter, sur décision du conseil d'administration et après autorisation du gouvernement, des terres pour les lotir et les revendre aux particuliers moyennant versements échelonnés.

Le titre IV de l'arrêté du 16 mars 1925, aussi bien que le chapitre premier de l'instruction du 20 février 1926, déterminent dans le plus grand détail les conditions dans lesquelles la Banque consent des prêts aux agriculteurs.

Un prêt ne peut être consenti que si, dans la demande faite par l'intéressé, celui-ci a fourni toutes les preuves nécessaires pour justifier de la solidité du gage immobilier ou mobilier qu'il offre en garantie. Si la garantie consiste en produits agricoles engrangés, il y a lieu d'indiquer la nature de ces produits, la date à laquelle ils ont été récoltés, leur état actuel et le magasin dans lequel ils sont entreposés. Dans tous les cas, l'emprunteur doit joindre à sa demande un certificat de la chambre d'agriculture du district attestant qu'il est agriculteur ou industriel agricole.

L'enquête à laquelle toute demande de prêt donne lieu, aussi bien que la surveillance des biens constitués en gage, incombe au Mohasseb du district représentant de la banque.

Le maximum des prêts à consentir à une même personne contre garantie immobilière est de 2.000 L. S. Cette somme peut être portée exceptionnellement à 5.000 L. S. à condition qu'elle soit employée dans une grande entreprise agricole sous le contrôle de la banque.

Le délai maximum du remboursement des prêts par fractions échelonnées est de cinq ans. Exceptionnellement, lorsque le prêt a pour objet des entreprises agricoles à rendement éloigné, le conseil d'administration peut porter le délai à 10 ans. Ce délai est de six mois quand il s'agit de prêts sur produits agricoles.

Une disposition curieuse de l'arrêté de 1925 autorise plusieurs habitants d'un même village à réunir les garanties immobilières dont ils disposent en vue de contracter un emprunt en commun.

Le capital de la Banque agricole se compose :

1° des sommes et créances représentant l'actif des anciennes succursales de la Banque agricole dans l'Etat du Grand Liban ;

2° des subventions accordées par l'Etat au moyen des crédits supplémentaires votés par prélèvement sur les fonds des excédents disponibles ;

3° des bénéfices de la Banque ;

4° des dons et legs faits à la Banque.

En attendant que son capital atteigne la somme de 1 million de livres, la banque pourra :

1° recevoir des avances de l'Etat, portant intérêt dans les conditions prévues par les lois et règlements sur la comptabilité publique ;

2° contracter des emprunts, soit directement, soit par l'entremise de l'Etat dans des conditions qui seront fixées dans chaque cas, conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'Etat a un privilège sur l'actif de la Banque.

Jusqu'à présent, cette réglementation n'a été mise en application qu'avec prudence ; le gouvernement libanais a cependant accordé aux agriculteurs, en 1926 et 1928, des prêts s'élevant à un total d'environ 300.000 L. S. (6 millions de francs).

En 1930, le gouvernement libanais n'a pas consenti de prêts à l'agriculture et il ne compte pas en accorder en 1931, mais il vient de passer avec le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie et le Crédit Foncier de Syrie une convention datée du 24 octobre 1930 autorisant ces établissements à ouvrir directement aux agriculteurs des crédits garantis hypothécairement.

ETAT DE SYRIE

Le principal organisme de crédit agricole en Syrie est la Banque agricole de l'Etat de Syrie réglementée par l'arrêté du 13 novembre 1926.

Le principe de l'organisation de cette banque est très comparable à celui de la Banque Libanaise.

La Banque agricole de l'Etat de Syrie est une institution financière de l'Etat. Elle a été organisée en vue de venir en aide aux agriculteurs et de contribuer au développement de l'agriculture. Elle possède une personnalité civile et jouit de l'autonomie financière.

Le capital est constitué :

- 1° Par ses fonds actuels;
- 2° Par une part correspondant à 4 % du produit des dîmes, devant lui être servie jusqu'à ce que son capital réel employé pour les prêts atteigne un million de dinars-or;
- 3° Par les bénéfices réalisés au moyen de ses opérations.

Le capital actuel de chaque succursale ou agence lui est particulier ainsi que la quote-part annuelle qui lui revient sur la part des dîmes.

La Banque agricole effectue les opérations suivantes :

- 1° Elle prête aux agriculteurs, aux propriétaires de terres, aux exploitants d'industries agricoles;
- 2° Elle achète et importe des semences, de l'outillage agricole et les vend aux agriculteurs moyennant des versements échelonnés. Elle aide également les agriculteurs qui achètent du matériel agricole en leur prêtant le montant de leurs achats sous réserve que ces achats soient payés directement au vendeur;
- 3° Elle accepte les dépôts et se charge de la transmission des fonds.

Les prêts consentis par la banque doivent être garantis :

- 1° Par des biens immobiliers;
- 2° Par des garanties solidaires;
- 3° Par des obligations de la banque, des reçus des fonds déposés à la banque pour un délai déterminé;
- 4° Par des bijoux et objets d'or et d'argent.

Le délai de remboursement est de 1 à 5 ans pour les prêts sur garanties immobilières. Les délais pour les emprunts supérieurs à 500 L. S.-or, consentis contre garanties immobilières peuvent être portés à 10 ans par décision du conseil d'administration. Le délai est de 6 mois à 2 ans pour les prêts contre garanties solidaires, de 1 mois à 1 an pour les prêts des dépôts de titres, de 3 mois à 3 ans pour les prêts sur bijoux.

Il est actuellement question d'augmenter un certain nombre de ces délais.

Afin de favoriser les petits cultivateurs, le conseil d'administration de la Banque agricole a décidé de fixer le maximum des prêts à consentir à une même personne, contre garanties immobilières, à 1.200 L. S. au lieu de 2.400 L. S. comme il était prévu par l'arrêté organique de la banque.

De même, le maximum des prêts exceptionnels à consentir à une même personne pour être employés dans des entreprises agricoles importantes a été ramené de 24.000 L. S. à 4.800 L. S.

Le conseil d'administration a également mis à l'étude un projet tendant à consentir aux agriculteurs des prêts gagés sur des récépissés warrants à délivrer par des magasins destinés à l'entrepôt des céréales et dont la construction est envisagée.

La Banque de Syrie et du Grand Liban interviendrait éventuellement pour réescompter les prêts de la Banque agricole à la demande de celle-ci.

Au cours de l'année 1930, les ressources de la Banque agricole ont été les suivantes :

	L. L. S.
Part sur les dîmes de 1929.....	70.160
Recouvrements sur le capital et intérêts des prêts au cours de l'année 1930.....	720.240
2/3 des bénéfices sur émission de la monnaie argent	333.783
Total	1.124.183

Les prévisions principales de dépenses pour 1930 inté-ressaient les points ci-après :

	L. L. S.
Versement au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie de la dernière annuité de l'emprunt de 700.000 L. S. contracté au taux d'intérêt de 9 0/0 en 1924, soit.....	107.175
Versement de la première annuité d'amortissement du prêt de 862.648 L. S. consenti par l'Etat en 1928	107.831
Remboursement à l'Etat du prêt de 294.000 L. S. consenti en 1927	294.000
Total	509.006
Excédent de recouvrement de	615.177

qui représente approximativement les ressources qui pourront être affectées au crédit agricole en Syrie (Sandjak d'Alexandrette non compris) en 1930.

Pour 1931, la situation paraît devoir s'établir de la façon suivante :

Recette de la Banque agricole :		L. L. S.
Part sur les dîmes de 1930.....		60.000
Recouvrement à effectuer (approximative-ment) en 1931		900.000
Total		960.000

Sur ce montant, la Banque agricole aura à rembourser au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, les deux dernières échéances sur l'emprunt de 50.000 L. S. contracté en 1925, soit 6.428 L. S. et la deuxième annuité d'amortissement des prêts consentis par l'Etat, soit 107.831 L. S.

Les ressources qui pourront être affectées au crédit agricole en 1930 s'élèveraient donc approximativement à 800.000 L. L. S.

Au 31 décembre 1929, la Banque agricole de l'Etat de Syrie avait les disponibilités suivantes :

	L. L. S.
Capital de la Banque agricole.....	1.218.776
Prêts consentis par l'Etat	1.210.294
Fonds d'emprunt au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie	99.755
Dépôts	65.128
Fonds de réserve	33.174
Signations diverses	53.839
Gains sur change non encore virés au capital	219.463
Total	2.900.429

Ces disponibilités se répartissent entre les 12 agences de Damas, Hauran, Hama et Hama, les 8 agences du vilayet d'Alep et les 4 agences de Deir et Hassetché, et ont été utilisées en prêts effectués exclusivement sous les deux formes suivantes (au taux d'intérêt de 8 0/0 applicable depuis le 1^{er} octobre 1930) :

a) Prêts sur garanties immobilières.

Ces prêts s'élevaient au 31 décembre 1929 à 1 million 931.888 L. L. S. et concernaient 7.195 prêts.

Ces prêts sont accordés aux propriétaires dans l'ordre de présentation des demandes. Le maximum à consentir à une même personne est fixé actuellement à 1.200 L. S. Le conseil d'administration peut exceptionnellement autoriser le relèvement de ce maximum à 4.800 L. L. S.

b) Prêts sur garanties collectives et solidaires.

Ces prêts s'élevaient au 31 décembre 1929 à 747.401 L. L. S. et concernaient 23.113 prêts.

ETAT DES ALAOUTES

La Banque agricole de l'Etat des Alaouites a été réorganisée par un arrêté du 26 mai 1928 et par plusieurs arrêtés subséquents qui ont modifié certains points du texte primitif.

Cette banque, comme les précédentes, est une institution de l'Etat possédant la personnalité civile et l'autonomie financière. Elle est placée sous le contrôle de l'inspecteur des finances de l'Etat et a son siège à Lattaquié.

Son but consiste à venir en aide aux agriculteurs pour contribuer au développement de l'agriculture.

Elle se charge des mêmes opérations que la Banque agricole de l'Etat de Syrie, elle consent des prêts exclusivement aux agriculteurs, acquiert du bétail, des semences, de l'outillage qu'elle revend soit au comptant, soit contre remboursement à échéance, enfin elle achète des terres pour les lotir et les revendre aux particuliers moyennant versements échelonnés.

Le capital de la Banque agricole se compose :

1^o des sommes et créances représentant l'actif des anciennes succursales de la Banque agricole dans l'Etat des Alaouites ;

2^o des centimes additionnels sur les dîmes affectés à cette institution ;

3^o des bénéfices de la banque ;

4^o des dons et legs faits à la banque.

La banque peut, d'autre part :

1^o recevoir des avances de la Trésorerie de l'Etat ;

2^o contracter des emprunts.

Les prêts consentis par la Banque agricole sont effectués contre les garanties suivantes : hypothèques de biens immobiliers, engagements solidaires, cautionnement constitué par un tiers, gage sur les produits agricoles engrangés.

Prêts sur garanties immobilières. — Les prêts sur garanties immobilières ne sont consentis qu'après l'accomplissement de toute une série de formalités destinées à sauvegarder entièrement les intérêts de la banque.

Le maximum des prêts à consentir à une même personne est de 12 fois le montant de la dîme imposée à cette personne, sous réserve de ne pas dépasser 1.000 L. S. or. Les décisions relatives à des prêts supérieurs à 500 L. S. devront être soumises à l'approbation du conseil de la banque. Le maximum des prêts à consentir pourra être porté exceptionnellement, sur décision du conseil de la banque, à 2.000 L. S. or, si la valeur des gages est jugée suffisante et si, par ailleurs, il s'agit d'un agriculteur ayant fait ses preuves pour l'amélioration de ses terres et par son expérience.

La banque est également autorisée à consentir des prêts sur garanties immobilières au profit des industries agricoles sans tenir compte du montant de la dîme payée par les emprunteurs.

Le délai maximum de remboursement est de 10 ans.

Prêts sur engagements solidaires. — Les agriculteurs qui ne présentent pas de garanties immobilières peuvent demander à emprunter sur le produit de leurs récoltes à venir dans le délai d'un an et sur garantie collective de tous les habitants du village.

Ce délai pourra toutefois être augmenté jusqu'à 10 ans par décision spéciale du conseil d'administration, dans le cas où les prêts demandés ont pour objet des achats de matériel agricole commun ou des travaux agricoles intéressant la collectivité et à rendement éloigné.

Le montant de chaque prêt sur garantie solidaire ne peut dépasser quatre fois le total de la dîme payée par les différents demandeurs. Le total des prêts consentis à un même village ne peut dépasser de même trois fois la dîme payée par le village.

Les montants ci-dessus pourront toutefois être augmentés jusqu'à concurrence de 10 fois la dîme payée par le village, par décision spéciale du conseil de la banque.

Prêts sur cautionnement constitué par un tiers. — Dans cette sorte de prêts, le garant se substitue au débiteur ordinaire dans l'exécution des obligations du contrat d'emprunt.

Prêts sur produits agricoles engrangés. — Il peut être accordé des prêts sur produits agricoles non périssables à condition que ces produits soient entreposés dans des magasins jugés convenables par la banque et mis à sa disposition exclusive.

Le conseil d'administration de la banque fixe la proportion des sommes qui peuvent être prêtées sur les produits agricoles selon leurs variétés et les nécessités locales ; en aucun cas, les prêts ne peuvent dépasser 70 % de la valeur de ces produits ni de maximum de chaque prêt dépasser 2.500 L. S. (arrêté du 29 octobre 1929). Ce maximum peut cependant être porté à 5.000 L. S. sur décision du conseil de la Banque.

La banque, par arrêté du 23 décembre 1929, a été autorisée à consentir des prêts sur huiles pour une durée ne dépassant pas dix mois.

Le délai de remboursement des prêts sur produits agricoles ne peut autrement dépasser six mois.

Les ressources ayant été effectuées à la campagne agricole 1929-1930 ont été les suivantes :

1 ^o Capital initial de la Banque	L. L. S.	250.000
2 ^o Prêts consentis à l'aide des capitaux fournis par la Banque de Syrie		150.000
3 ^o Dépôts particuliers		40.000

Ces capitaux sont utilisés en prêts à court terme tels que warrantage sur les huiles, prêts contre garanties solidaires dans les conditions qui ont été ci-dessus indiquées.

4 ^o Prêts à long terme contre garanties hypothécaires, sur le crédit ouvert à la suite de la convention passée avec le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, sommes utilisées		160.000
--	--	---------

Soit au total 600.000

Pour la campagne 1930-1931, les ressources peuvent s'élever aux chiffres ci-après :

1 ^o Capital de la banque, majoré de ses bénéfices et de sa part de dimés	270.000
2 ^o Provenant de la Banque de Syrie à la suite de convention intervenue avec cet établissement.	200.000
3 ^o Avance à récupérer en 1931 sur warrantage.	33.000
4 ^o Provenant du dépôt particulier	40.000
5 ^o Provenant du Crédit Foncier, reliquat des sommes non utilisées en 1930	70.000
6 ^o Création d'un office d'hydraulique agricole	Mémoire
Total	613.500

Sur le crédit de 200.000 L. L. S. ouvert par la Banque de Syrie, il en a été utilisé en 1929 100.000 contre remise d'effets et 50.000 à découvert; les premières 100.000 L. L. S. ont été remboursées à la Banque de Syrie à qui le gouvernement de Lattaquié reste devoir les 50.000 L. L. S. à découvert, d'où un crédit encore disponible de 150.000 L. L. S.

Cette somme doit servir uniquement à financer des prêts à court terme qui ont réescomptés par l'établissement prêteur. Ces prêts à court terme sont destinés à assainir la situation des petits emprunteurs et à leur permettre l'achat du bétail, des semences et des instruments aratoires dont ils peuvent avoir besoin au cours de la campagne 1930-1931.

Actuellement, une nouvelle institution de prêts agricoles s'organise avec l'Office d'hydraulique agricole dont le principe consiste à avancer aux agriculteurs l'argent nécessaire pour effectuer les travaux d'hydraulique indispensables pour la mise en valeur et le développement agricole des terres en prenant hypothèque sur les terres devant supporter ces travaux et en bénéficier.

Le montant des prêts doit être versé au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur le vu de situations à établir par le Service des travaux publics pour les travaux proprement dits, et le Service agricole pour les plantations.

Toutefois et si le propriétaire le demande, une première somme à déterminer après avis du Service des travaux publics pourra être avancée pour permettre le financement de la mise en train de l'affaire.

Ces prêts sont remboursables de la façon suivante en 12 ans. La première et deuxième année, aucun remboursement n'est demandé à l'emprunteur; les 3^e, 4^e et 5^e, l'emprunteur paye l'intérêt simple de la somme prêtée, les 6^e, 7^e, 9^e et 10^e années, l'emprunteur paye une annuité comprenant l'intérêt et le remboursement du capital. Enfin, les 11^e et 12^e années, l'emprunteur paye les intérêts non perçus pendant les deux premières années de prêt. A partir de la 5^e année, les emprunteurs peuvent procéder à des remboursements anticipés.

L'eau est d'ailleurs la condition indispensable de tout développement économique en Syrie. Alep, qui s'est déjà si considérablement transformé depuis que la France a assumé le mandat de diriger l'évolution de la Syrie, est en passe de devenir un grand centre agricole quand les irrigations de l'Oronte et de l'Euphrate et l'assèchement de vastes régions marécageuses auront permis la mise en valeur d'immenses étendues.

Déjà la superficie des terres cultivées a été augmentée dans de vastes proportions : de 1.052.000 hectares en 1922, elle était passée à 1.660.000 hectares en 1928. La culture du coton d'Amérique a été implantée dans l'Etat des Alaouites où la superficie ensemencée est passée de 300 hectares en 1925 à 7.500 en 1929. Les cultures de mûriers se sont considérablement étendues aussi et la récolte des cocons a plus que quadruplé : elle était de 800.000 kilos en 1920; en 1928, elle atteignait 3.500.000 kilos.

L'irrigation et le crédit contribuent donc étroitement au développement de l'agriculture en Syrie, et bien qu'on ne soit encore qu'au début de l'évolution, on peut dès à présent se rendre compte de l'importance des résultats qui se préparent.

Albert LEBRUN,
Sénateur.

VARIÉTÉS

UNE GÉOGRAPHIE-ATLAS DE LA CHINE

Ceux qui, à l'Exposition Coloniale de Vincennes, visitent, même en courant, l'intéressant pavillon des Missions catholiques ne peuvent pas ne pas être frappés de la masse considérable de chiffres, de graphiques et de tableaux relatifs à l'enseignement donné aux indigènes des pays exotiques par nos pieux et vaillants compatriotes dans les contrées où ils travaillent de tout leur courage et de toute leur foi. Sans doute l'œuvre d'enseignement n'est-elle pas la même partout; elle varie, naturellement, avec le degré de civilisation et les besoins des populations auxquelles elle s'adresse : ici, purement ou presque exclusivement élémentaire et manuelle; là, au contraire, beaucoup plus développée, variée, intellectuelle et technique, correspondant à l'enseignement secondaire ou moyen, et parfois même s'approchant de l'enseignement supérieur de nos pays d'Occident. Il est nécessaire d'agir ainsi : pour éviter que les fils des nouveaux convertis retombent dans le paganisme, ne faut-il pas leur donner un enseignement d'un esprit différent de celui dont sont animées les autres écoles? L'ambiance, l'atmosphère générale sont déjà assez défavorables; on ne saurait impunément, surtout quand il s'agit de l'enfance, si impressionnable, l'exposer à d'autres périls. Voilà pourquoi les missionnaires ajoutent, à leur œuvre d'évangélisation, une œuvre d'enseignement dans laquelle ils réussissent admirablement. Des universités comme celle de Beyrouth au Liban, comme celles de l'Inde, comme celle de « l'Aurore » en Chine (il conviendrait d'en citer bien d'autres), des écoles secondaires bien plus nombreuses encore, sont là pour en porter témoignage; elles prouvent avec quelle mesure, avec quel tact, avec quel art, les missionnaires savent adapter les méthodes pédagogiques de l'Occident aux besoins, voire même aux exigences, et à la civilisation des peuples si divers au milieu desquels ils ont fondé leurs éta-

blissements. Aussi les indigènes même non chrétiens apprécient-ils hautement leur enseignement; d'ordinaire, les gouvernements le favorisent et même parfois le subventionnent; en Egypte, en Chine, ailleurs encore, que d'enfants, de croyances tout autres, rencontre-t-on pas dans les établissements scolaires de nos missionnaires!

Non contents d'enseigner eux-mêmes verbalement, avec tout leur cœur, toute leur intelligence et tout leur savoir, ceux-ci composent encore, pour mener à mieux leur tâche difficile, des livres à l'usage de leurs élèves. Il existe ainsi (on peut en voir, à l'Exposition Coloniale, des spécimens) une véritable bibliothèque scolaire dont nous sommes loin de connaître, en Europe, la variété et les ressources, pour ne pas dire les richesses, et dont nous aurions, cependant, à tirer parfois avantage, parce que ces livres contiennent, sur plus d'un point, des informations et des précisions très utiles. Tel est le cas (pour ne parler ici que de l'Asie et, aujourd'hui, que de la Chine) pour cette excellente *Géographie de la Chine* du R. P. L. Richard, S. J., dont la première édition date de 190, et dont, en 1923, a paru le premier fascicule d'une édition nouvelle, consacré à la région du Nord, c'est-à-dire au bassin du Hoangho; puissent les autres fascicules de ce précieux et excellent travail ne pas trop tarder à se faire attendre! Tel est aussi le cas pour cette *Géographie de la Chine* du R. P. René Joüon, S. J., dont la seconde édition, publiée en 1930, est dès maintenant épuisée, et ne va sans doute pas tarder à connaître les honneurs d'un nouveau tirage, qu'elle mérite de la façon la plus complète. Les lecteurs de *l'Asie française* vont en juger par eux-mêmes.

* *

Comme la *Géographie du Siam* dont il a été question naguère dans cette revue (cf. le numéro d'octobre-novembre 1905, p. 332-333), le livre du R. P. René Joüon, professeur au Collège Saint-Ignace de Zi-ka-wei, près Changhaï, est un livre d'enseignement classique. Son auteur, qui compte maintenant douze années d'expérience pédagogique, l'a conçu sous la forme, très en faveur en France depuis longtemps, du livre-atlas dans lequel (évoquez vos propres souvenirs et reportez-vous aux volumes de Foncin, par exemple) la carte est placée en face du texte qui la commente, de telle sorte que, sans avoir à tourner la page, l'élève passe avec la plus grande facilité de la carte à l'explication, de la lecture d'un nom dans le récit à la fixation de son emplacement sur la carte. Ainsi, et non sans raison, le R. P. Joüon a-t-il estimé faciliter davantage à ses élèves chinois, — voire même à ses lecteurs français — l'étude et la con-

naissance de la Chine. Mais ainsi, s'est-il aussi, en même temps, imposé à lui-même des règles sévères; c'est l'obligation de tout dire en très peu de mots, puisque chaque développement doit — tout au moins pour les provinces — se trouver réduit à la page qui fait face à la carte, et ne jamais la déborder; c'est la nécessité d'être à la fois très clair et très précis, de trouver les formules expressives permettant de donner, de chaque sujet traité, dans un cadre très étroit, une vue d'ensemble suffisante, satisfaisante et facile à retenir... N'était-ce pas là, vraiment, jouer la difficulté? Dès le premier jour, c'est-à-dire dès 1928, date de la publication de la première édition de sa *Géographie de la Chine*, le R. P. Joüon, grâce à son expérience, à sa science et à son intelligent effort, a su la vaincre et réaliser un ouvrage excellent, très clair, très pratique et d'une grande richesse dans sa brièveté voulue.

Est-il bien besoin de dire que la *Géographie de la Chine* est un ouvrage d'enseignement secondaire et que, pour rendre un double service aux élèves — auxquels son auteur a pensé avant tous autres lecteurs — elle est rédigée en français? Ainsi, du même coup, les jeunes collégiens chinois de Zi-ka-wei, en étudiant leur livre-atlas, apprennent la géographie de leur pays et se perfectionnent dans la connaissance de notre langue. Mais, afin de rendre son volume plus pratique encore, le R. P. Joüon n'a rien négligé. Pour donner satisfaction aux exigences de l'enseignement économique, il a pris soin d'ajouter pour tous les noms propres, après la romanisation des noms de lieux chinois en français, l'orthographe en anglais, qui est obligatoire dans toutes les grandes administrations; ainsi, lisons-nous successivement le nom français, le nom anglais et les caractères chinois. D'autre part, assez fréquemment, il a comparé la Chine avec l'Europe, dans le but de procurer à ses élèves de Saint-Ignace le moyen de subir avec honneur l'examen d'entrée au cours supérieur de l'Université « l'Aurore ». C'est par là seulement que l'ouvrage du R. P. René Joüon trahit sa qualité scolaire ou classique; par ailleurs, il apparaît bien plutôt comme un livre d'excellente et très large vulgarisation, dont il convient maintenant d'indiquer le plan général et quelques-uns des principaux mérites.

* *

Tel il était en 1928, tel est demeuré en 1930 le plan de la *Géographie de la Chine*. Voici d'abord des notions générales sur l'ensemble de la géographie physique et administrative du pays, notions auxquelles fait suite l'étude particulière de chacune des 28 provinces actuelles et celle des pays dépendants; vient ensuite une troisième par-

tie, consacrée surtout, mais non pas exclusivement à la géographie économique. Il n'y avait aucune raison pour changer ce plan normal et rationnel; l'auteur a très bien fait de le conserver; et il a non moins eu raison d'introduire, dans la première partie, des développements nouveaux sur lesquels il convient d'appeler l'attention.

Naguère (nous avons les deux éditions simultanément sous les yeux) la première partie était très brève: quelques indications, très succinctes, sur l'importance de la Chine au point de vue de la superficie et de la population, sur son nom, ses bornes, sur les fleuves qui l'arrosent, et c'était tout; une seule carte suffisait pour localiser ces notions très sommaires. Aujourd'hui, le R. P. Joüon nous donne davantage. Après une brève introduction sur la forme triangulaire de la Chine (n'y pourrait-on pas voir plutôt un pentagone?) et sur ses limites, voici, en face de la carte ancienne, les notions (tenues à jour) sur les bornes, la superficie et la population de la Chine, puis la carte et le texte relatifs aux montagnes, la carte et le texte relatifs à la flore et à la faune et des développements nouveaux sur les richesses minérales de la contrée, et enfin les développements déjà publiés, relatifs aux fleuves. On ne peut qu'applaudir aux efforts du R. P. Joüon pour améliorer son œuvre et la rendre plus complète et aussi plus pédagogique; toutefois, je me permettrai de lui soumettre, en vue d'une prochaine édition, quelques remarques et de lui proposer quelques modifications.

J'aurais aimé voir l'excellent professeur débiter par situer la Chine dans le monde, ou à tout le moins dans l'Ancien Monde ou même simplement en Asie avant d'étudier la forme de la contrée, ce qui donnerait ensuite plus de valeur aux indications comparatives fournies dans le développement relatif à la superficie.

Cela fait, il aurait pu (dans une seule leçon, me semble-t-il) parler du nom de la Chine, de ses bornes physiques aussi bien que politiques, de sa forme et de sa superficie. Ainsi eut-il bien tracé le cadre dont il aurait ensuite étudié la géographie physique en débutant par les montagnes, puis en continuant par le climat, sur lequel je n'ai (ai-je mal cherché?) rien trouvé. Et cependant le R. P. Joüon écrit lui-même, au début de sa leçon sur la faune et la flore, que la faune « varie d'après le climat et le sol de la Chine »; qu'il nous donne donc, dans sa prochaine édition, une carte et un texte où il expliquera que le pays dont il s'occupe est presque exclusivement situé dans la zone tempérée du Nord, qu'il est à peine effleuré par le tropique du Cancer, qu'il est sous le régime des moussons, que l'altitude y corrige (ou y exagère) les inconvénients de la latitude, etc. Ainsi mettra-t-il ses lecteurs à même de mieux

comprendre les développements ultérieurs relatifs aux fleuves, aux ressources minières, à la flore et à la faune du pays, et enfin à ses habitants... Alors, mais alors seulement, et de par les notions sur les habitants et sur le gouvernement du pays, j'en arriverais à la seconde partie, c'est-à-dire aux 28 provinces.

De cette partie du travail, je me bornerai à dire qu'elle est tout à fait au courant. L'auteur a en effet ajouté à son travail antérieur la carte des provinces nouvelles, si bien qu'après avoir donné une carte d'ensemble des divisions provinciales de la Chine avec leurs capitales, et indiqué la situation géographique de chacune d'elles, il décrit successivement toutes les provinces cartographiquement et géographiquement. Cela fait, il étudie les pays dépendants, puis en vient à la partie économique. Il termine en publiant une carte des missions catholiques de la Chine et la liste des 98 divisions ecclésiastiques de la contrée au 1^{er} juillet 1930, comme aussi en indiquant l'organisation du Gouvernement national du Kouo-min-tang.

*
* *

Si brèves soient-elles, ces indications suffisent à faire comprendre l'intérêt et la valeur du travail du R. P. Joüon. Aussi s'explique-t-on le succès qui a accueilli cette *Géographie de la Chine*; sa seconde édition française est d'ores et déjà épuisée, moins d'un an après sa publication; elle a été, dès 1929, traduite en espagnol et dans chacune de ses livraisons, le *Bulletin Commercial d'Extrême-Orient*, l'organe officiel de la Chambre de Commerce français de Chine, reproduit maintenant le texte d'une des notices provinciales et donne une réduction de la carte correspondante. Ce fait constitue, à notre avis, le meilleur des éloges; il montre le mérite et l'utilité de l'œuvre accomplie par le R. P. Joüon; il porte témoignage de l'excellence de son enseignement; il prouve à sa manière quel foyer de science et de rayonnement de la science française est la mission de Zi-ka-wei, près Changhaï.

HENRI FROIDEVAUX.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 50 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

Tous les souscripteurs reçoivent le *Bulletin du Comité* pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de leur souscription.

Généralités

L'action soviétique. — A en croire des dépêches de Varsovie, le comité exécutif de la III^e Internationale aurait, de Moscou, adressé à tous les partis communistes d'Asie, aussi bien d'ailleurs qu'à tous ceux d'Europe et d'Amérique, un pressant appel. Il les invite à organiser pour la date du 1^{er} août, anniversaire de la déclaration de la Grande Guerre, des démonstrations contre l'impérialisme; il leur prescrit de passer outre aux ordres de la police car, dit-il, l'année 1931 doit être une année décisive pour la révolution communiste dans le monde entier.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

L'élection du Président de la République. — La nouvelle de l'élection de M. Paul Doumer a été accueillie dans toute l'Indochine avec la plus ardente sympathie. La presse indochinoise est unanime pour rendre hommage au grand gouverneur qui a créé l'unité de l'Indochine, inauguré la politique des grands travaux et commencé la mise en valeur du pays. Elle exprime le vœu que le nouveau Président, dans sa haute charge, continue à accorder sa bienveillante attention au pays dont il a dirigé les destinées.

Le départ de M. Pasquier. — Le gouverneur général de l'Indochine a quitté la France pour rejoindre son poste; il s'est embarqué le 5 juin à Marseille.

Des communiqués officiels nous ont appris que l'accord était complet entre le ministre et le gouverneur général au sujet des mesures à appliquer dans la colonie et que de nombreuses réformes seraient progressivement réalisées.

Au moment où il a quitté la France, M. Pasquier a tenu à rassurer l'opinion publique, justement émue des attristantes nouvelles de l'Annam, que nous commentons plus loin. A Paris, il a déclaré dans une interview :

Mon destin est tragique!... Depuis trente-trois ans que je suis en Indochine, j'ai toujours été l'ami et le défenseur des indigènes. Je les connais bien. Je sais quelles sont leurs qualités et quels sont leurs défauts. Tel qu'ils sont, je les aime. Je m'efforce de leur apporter tout ce que la France peut leur donner d'humain, de bon, de juste.

Mais je dois me souvenir avant tout que je suis le dépositaire des pouvoirs de la République, le représentant de la souveraineté française...

Et à Marseille, au banquet qui lui a été of-

fert par le Syndicat de la Presse coloniale, le gouverneur général a fait entendre ces déclarations énergiques :

Ce que nous avons fait pour libérer les âmes et rallier les esprits se retourne contre nous. Mais cela ne saurait nous décourager, car c'est l'honneur du blanc de poursuivre, en dépit de tous les obstacles, son œuvre de progrès et de civilisation. Pour l'honneur de la France que je représente en Indochine, où je retourne avec la confiance du gouvernement, je ne reculerai pas d'un pas pour briser toutes les tentatives et punir les excès des fauteurs de désordre. Pour atteindre ce résultat et lutter contre certains courants, je vais avoir l'honneur de faire le maximum d'impopularité, mais je ne faillirai pas à mon devoir. Je pars avec une âme de Conventionnel et je suis résolu à appliquer, pour assurer la paix en Indochine, toutes les mesures de salut public qui seront rendues nécessaires.

Ces paroles, reproduites par la presse, n'ont pas manqué de faire une forte impression.

Avances aux planteurs. — Le *Journal officiel* de l'Indochine, du 22 avril, a publié un arrêté du Gouverneur général prévoyant pour la période du 1^{er} novembre 1930 à fin décembre 1931, des avances exceptionnelles aux planteurs de caféiers, dans la limite de 300.000 piastres, prélevées sur les caisses de réserve du budget général, selon les dispositions du décret du 30 mars dernier.

Ces avances, limitées aux plantations non encore en rapport, seront versées par acomptes trimestriels sur justification des dépenses. Elles produiront un intérêt de 6 0/0 au profit du budget général et 4 0/0 seulement pour les anciens combattants bénéficiaires de concessions de 100 hectares maximum. Le remboursement s'effectuera à partir du 1^{er} janvier 1931. Les avances seront garanties par première hypothèque sur les plantations.

On apprend également que la Chambre syndicale des planteurs de caoutchouc vient de fixer le prix de revient moyen à 75 cents le kilog, pour servir de base à la prime d'exportation votée par les Chambres.

La production minière. — La production des mines indochinoises pour l'année 1930 a été :

1^o Charbons maigres : 1.878.000 tonnes, en diminution de 25.000 tonnes sur 1929 ;

2^o Charbons gras : 48.000 tonnes, en diminution de 9.000 tonnes ;

3^o Lignités : 29.000 tonnes, en diminution de 1.000 tonnes ;

4^o Agglomérés-cokes : 144.000 tonnes, en augmentation de 31.000 tonnes.

La production des mines de zinc a été de 15.900 tonnes de métal, en diminution de 2.800 tonnes.

Production des mines d'étain et de tungstène :

1^o Etain : 1.017 tonnes de métal, en augmentation de 179 tonnes ;

2^o Wolfram : 144 tonnes, en augmentation de 26 tonnes.

La production du chrome a été de 740 tonnes.
 La production de pierres précieuses à Pailin, au Cambodge, a été de 630 carats contre 2.230 l'année précédente.
 La production des phosphates a été de 30.500 tonnes. Le phosphate brut est en augmentation de 10.665 tonnes.

COCHINCHINE

Le peuplement de la région de Rachgia. — La colonisation annamite progresse dans les vastes régions conquises à la culture par les travaux hydrauliques accomplis dans l'Ouest. On n'a pas perdu le souvenir des canaux creusés dans la province de Rachgia ; l'*Asie française* en a parlé assez longuement l'an dernier, à l'occasion de leur inauguration. Voici quelques renseignements récents qui montrent comment se poursuit la mise en culture méthodique d'une région jusqu'ici déserte.

Au cours d'une tournée d'inspection effectuée au mois d'avril, le gouverneur de la Cochinchine a visité deux villages de colonisation créés récemment en bordure du canal de Rachgia à Hatien. Ces villages de colonisation sont formés par l'octroi maximum de 10 hectares à des cultivateurs dépossédés de terrains domaniaux occupés par eux, à d'anciens combattants non pourvus d'emploi, à des familles nombreuses. Le Gouvernement a reçu 600 demandes. Les exploitants deviennent propriétaires au bout de six ans, et les terrains sont inaliénables pendant dix ans, pour empêcher la spéculation. Le syndicat agricole met à leur disposition les premières ressources indispensables.

ANNAM

Troubles révolutionnaires. — On sait déjà, l'*Asie française* l'a noté dans ses dernières chroniques, comment l'apaisement qui avait semblé se faire pendant l'hiver dans les provinces du Nord n'était qu'une accalmie passagère. Les troubles qui ont repris en mars (voir Chronique d'avril, p. 135 et 136) se sont aggravés en avril et en mai.

Le 12 avril, plusieurs rencontres sanglantes ont lieu entre nos soldats et des colonnes de manifestants qui parcourent la province de Vinh en arborant le drapeau rouge : le détachement de Cho-om se heurte à un millier de manifestants et en tue 21, celui de Yen-linh fait 3 morts sur les 500 manifestants qu'il rencontre, celui de Tri-lê tue 9 des 200 indigènes qui marchent sur lui.

Le 14 avril, un fort rassemblement indigène est signalé à une quarantaine de kilomètres au Nord de Hatinh. Le détachement de tirailleurs tonkinois qui est envoyé contre lui se heurte à une vive résistance. Les bandes rebelles sont organisées et disciplinées, elles manœuvrent militairement au sifflet, elles sont armées de lances, de coupe-coupe, de brownings, elles sont

encadrées d'anciens tirailleurs libérés ou déserteurs. Nos troupes exécutent d'abord des feux de salve, puis pour se dégager elles doivent charger à la baïonnette. Les rebelles ont 80 tués.

Le 15 avril, un sergent de tirailleurs est tué avec trois de ses hommes au cours d'une rencontre dans la province de Hatinh.

Le 20 avril, 1.500 manifestants attaquent le poste de Chu-lê (Hatinh) ; ils perdent 30 tués.

Cependant l'approche du 1^{er} mai incite les autorités à redoubler de vigilance ; les patrouilles sont multipliées, tout un programme est arrêté pour le cas où des troubles se produiraient. Ils éclatent, en effet, mais dans les derniers jours du mois d'avril.

Le 29 avril, les postes de garde indigène de la province de Vinh dispersent une colonne de 400 manifestants et lui tuent 50 hommes ; ceux du Hatinh, dans une opération analogue, tuent 40 rebelles ; un chef et un sous-chef de canton sont enlevés par les bandes. Les lignes télégraphiques sont coupées, les bacs sont mis hors d'usage.

Le 30, au Nord de Phu-dien, les miliciens dispersent une colonne de 200 manifestants et lui tuent 25 hommes.

Dans le Quang-ngai (Sud-Annam), des manifestations violentes ont lieu le 1^{er} mai ; elles se heurtent à des détachements de légion ou d'infanterie coloniale. Les rebelles ont 20 tués ou blessés dans une première rencontre, 5 et 30 victimes dans les rencontres suivantes.

Les sanglants engagements ne constituent pas, hélas, tout le bilan de l'activité révolutionnaire annamite. Les bandes se sont livrées sur la population paisible à des actes de terrorisme qui ont profondément ému l'opinion française dès qu'elle les a connus. Voici, au surplus, le résumé suggestif qui en a été communiqué par le ministère des colonies.

Dans le Nghe-An, en Haut-Annam, depuis le 1^{er} avril dernier, on a signalé dix attaques à main armée, vingt-six pillages, trente-sept incendies, seize assassinats, dix-neuf blessés graves, au nombre desquels des chefs de canton, des maires, des notables, des veilleurs.

Dans la région de Hatinh, il y a eu vingt-sept assassinats, huit blessés, quatre enlèvements, deux incendies, ceux d'une église et d'un presbytère, un attentat contre un colon français et son fils, une tentative de noyade. Un prêtre annamite a été supplicié. Au nombre des victimes, on compte des tirailleurs annamites.

Dans la région de Quang-Ngai, trente-cinq actes de terrorisme ont eu lieu. Ils comportent vingt-deux incendies ayant détruit quarante-deux maisons, une école et ses archives, un village. On a signalé de plus huit assassinats, sept blessés graves, le sac d'une maison et six actes de torture, deux incendies de postes de veilleurs, le sac de neuf maisons.

Parmi les atrocités commises dans le Nghe-An, une femme annamite voulant s'opposer au pillage de sa récolte sur pied a été égorgée ; un adjoint au Huyen de Nghiloc a été décapité après mutilation des poignets. Le prêtre indigène de l'église catholique de Trang Dinh a été assassiné après incendie de l'église. Il a été jeté ensuite dans le brasier. Quatre fidèles ayant voulu lui porter secours ont été assassinés, d'autres, nombreux, furent blessés.

Dans la province de Quang-Ngai, les communistes ont incendié la maison d'un ancien chef de canton à l'aide de torches résineuses. De la résine enflammée a été versée sur le corps du propriétaire qui a été traîné dans la rue où on lui a écrasé le crâne et tranché le cou. On a mis le feu aux vêtements préalablement imbibés de pétrole d'un maire annamite. Un ancien milicien, nommé Hotruong, commandant la garde communale, a été supplicié; on lui a coupé les mollets, mettant les tibias à nu. On lui a arraché les joues et on l'a traîné ainsi à travers le village. Les habitants qui ont tenté de résister ont été frappés cruellement; l'un d'eux a été décapité. Un enfant de quinze ans, qui avait guidé une patrouille, a subi, en représailles des communistes, la mutilation des cinq doigts de la main. D'autres habitants de la province de Quang-Ngai ayant refusé de se soumettre aux injonctions des communistes ou de leur livrer leur argent ont eu les yeux emplis de résine bouillante. L'énumération des pillages de greniers et de vols de récoltes serait trop longue.

Les caractères du mouvement. — Aucun doute n'est permis, le mouvement insurrectionnel de l'Annam est bolcheviste. Il ne s'agit plus de cortèges de manifestants pacifistes venant présenter aux autorités provinciales des réclamations contre les impôts, la gabelle ou toute autre disposition administrative. Nos troupes se sont heurtées à des bandes armées, manœuvrant au commandement, arborant les insignes soviétiques. Ces bandes savent saboter le télégraphe et les voies de communication; elles cherchent à s'emparer par la violence des postes de commandement; elles veulent assurer le triomphe du bolchevisme par l'éviction des Français et le massacre des indigènes demeurés fidèles au protectorat; elles commettent enfin des violences et des pillages sur la population rurale indigène qui vit sous une véritable terreur. La situation est donc nette: entre les communistes d'Annam et nous, c'est une question de force. Les régions contaminées sont d'ailleurs relativement petites. Il faut de toute évidence y rétablir l'ordre et la paix. Les déclarations de M. Pasquier nous incitent à penser que rien ne sera épargné pour atteindre ce résultat.

Au milieu de toute cette agitation, on pille les greniers à riz, les habitants riches sont volés et molestés. C'est que, dans le Nord-Annam, de nombreux paysans souffrent de la faim. Sur ce point tous les témoignages concordent.

Il est temps, écrit l'*Annam nouveau* (23 avril), que l'administration française connaisse le sens exact des événements, et les motifs de mécontentement à la faveur desquels les agents de Moscou continuent à soulever les populations décidées à mourir.

D'abord, les habitants du Nghê-Tinh ont faim; ils n'auront pas un grain de riz au 5^e mois prochain. Ensuite, ils détestent les mandarins qui ne contribuent que pour une partie à leurs misères, mais auxquels le peuple, dans sa haine, impute tous les malheurs.

Ce ne sont pas des légionnaires qu'il faut leur envoyer car ils ne demandent qu'à mourir. C'est du riz. Le riz coûte moins cher que la répression.

De son côté, l'*Avenir du Tonkin* (11 avril) explique comment les nombreux postes militaires

sont impuissants à empêcher les actes de pillage.

Voici comment d'ordinaire les choses se passent. Les maisons riches ayant quelque réserve de riz sont toutes repérées depuis longtemps. Les agents communistes donnent ordre à une demi-douzaine de villages, par exemple, et parfois à un plus grand nombre, de fournir chacun un certain contingent de coolies munis de paniers; rassemblement à telle heure (de la nuit, généralement). Tous sont exacts au rendez-vous et la bande ainsi formée se porte en silence vers la maison désignée par le chef, laquelle est facilement investie, puis dévalisée en fort peu de temps. Les issues du village étant gardées par les communistes, les postes voisins ne peuvent être alertés et, au petit jour, les pillards retournent tranquillement chez eux avec leur part de butin.

Voilà où nous en sommes: en définitive, les communistes sont les maîtres, en ce sens qu'ils font ce qu'ils veulent; le riz et l'argent de la province sont pratiquement entre les mains des révolutionnaires qui savent où les trouver et qui, au fur et à mesure de leurs besoins, vont les prendre à coup sûr, espérant avec raison qu'ils seront impunis ou du moins qu'ils s'en tireront à bon compte.

Ce côté économique du problème présente une indéniable gravité pour le présent et pour l'avenir. Qu'advient-il dans la région troublée si les villageois ne mettent pas tout leur sol en culture? Assistera-t-on à une véritable disette?

Enfin, un dernier caractère nous frappe dans le mouvement révolutionnaire actuel, c'est qu'il ne trouve pas, dans la hiérarchie mandarinale de l'Annam un adversaire bien résolu. C'est un point que l'*Asie française* a déjà touché à plusieurs reprises depuis un an. Les exactions des mandarins, tout au moins d'un grand nombre d'entre eux, mécontentent la population, et ces mêmes mandarins — dépendant plus étroitement en Annam de la Cour de Hué que du protectorat — semblent n'agir qu'avec une lenteur calculée et comme à regret. Une loyale collaboration de la hiérarchie administrative indigène avec nos résidents et nos officiers permettrait d'obtenir une pacification plus prompte. Les mandarins ménageraient-ils dans les chefs rebelles les maîtres de demain? Obéiraient-ils à un mot d'ordre du gouvernement de Hué?

Nous hésiterions à formuler une pareille hypothèse si certains organes de la presse indo-chinoise ne l'avaient déjà émise. Selon *France-Indochine*, la Cour de Hué est la « puissance mystérieuse, irresponsable, trouble, mauvaise, » qui contrecarre la politique française et entretient la révolte.

Sans elle, sans son influence dilatoire, amoindrisse, tortueuse; sans ses mandarins qui prennent, entre les révoltés et nous, une place encombrante, qui nous gênent et nous paralysent, la révolte du Nord-Annam serait éteinte depuis longtemps. Et le sang aurait beaucoup moins coulé et il ne coulerait plus.

Le jeune roi va revenir; il faut qu'il apparaisse, de gré ou de force (il a eu assez de prédécesseurs assassinés pour savoir le prix de l'obéissance!), comme le libérateur,

celui qui viendra rendre à l'Annam la paix et la sécurité que les Français sont incapables de lui assurer! Quelques manifestations bien dirigées, quelques paroles d'éclat, quelque bruyant appel à la Société des Nations ou à quelque successeur de Wilson, et l'on pense que notre situation sera devenue ici intenable, que nous serons obligés de partir.

De pareilles éventualités, si hypothétiques soient-elles, doivent retenir l'attention au moment où de nombreuses personnes proposent d'augmenter le prestige et le pouvoir du gouvernement annamite et de revenir à l'application stricte du traité de 1884.

Les mesures prises. — M. Robin, gouverneur général par intérim, a déjà pris plusieurs mesures utiles. Pour rendre plus efficace notre action administrative et mieux coordonner l'activité des résidents et des officiers, il a doté les provinces de Vinh, Hatinh et Quang-ngai d'un régime qui a fait ses preuves à Langson, au Tonkin. Cinq postes de délégués administratifs y ont été créés et ce sont des officiers qui sont placés à la tête de ces délégations (29 avril). Les représentants du Résident chef de la province auprès des autorités indigènes centralisent donc la direction des détachements de troupes et des forces de garde indigène et de police stationnés dans leur circonscription.

M. Robin a décidé, en outre, de placer les trois provinces du Nord de l'Annam, Thanh-hoa, Vinh, Hatinh sous le contrôle des chefs de service de la police du Tonkin.

Enfin de grands chantiers de travaux publics ont été ouverts. Idée féconde, car l'homme qui travaille, qui mange à sa faim et est sûr du lendemain est moins accessible à la propagande communiste. On creuse dans la province de Vinh un réseau d'irrigation; l'établissement du canal principal emploie à lui seul 1.500 travailleurs.

TONKIN

Le nouveau code civil annamite. — Un arrêté du gouverneur général vient de promulguer le nouveau code civil annamite applicable au Tonkin. Son élaboration avait été confiée en août 1930 par M. Robin, alors résident supérieur, à une commission spéciale comprenant le premier président de la Cour d'appel, un administrateur des Services civils, le résident-maire de Hanoi, le tong-doc Hoang-Trong-Phu, chef de la province de Hadong, le tong-doc Vu-Ngoc-Hoanh, conseiller à la cour d'appel de Hanoi. Une large enquête fut effectuée dans le pays par le Comité consultatif de jurisprudence annamite, institué à Hanoi en 1927. Le nouveau code s'efforce de concilier la tradition et le progrès, il comporte 1.455 articles, répartis en titre préliminaire et quatre livres. Il abroge toutes les dispositions contraires aux lois civiles en vigueur au Tonkin, notamment l'ancien code Gialong, mais n'est point appli-

cable *ipso facto* aux races autochtones de la région du Tonkin.

Avec les codes pénal, d'instruction criminelle et de procédure civile précédemment promulgués, ce nouveau code complète l'œuvre législative entreprise au Tonkin par le protectorat français.

Réformes constitutionnelles. — Sans prétendre donner une analyse de la campagne de presse que poursuit M. Nguyen-van-Vinh dans son journal *l'Annam nouveau*, campagne dont nous avons entretenu nos lecteurs dans les précédentes chroniques, nous croyons intéressant de donner ici une citation (numéro du 26 avril). On y verra le caractère modéré et prudent de l'attitude prise par M. Vinh, ce qui le différencie de tant d'autres personnalités de l'élite indigène.

Je m'applique, écrit-il, à traduire en termes intelligibles la pensée profonde de ce peuple, en lui donnant une forme qui en fasse accepter la discussion par les Français libres, de façon à les gagner à la juste cause d'une nation qui veut survivre à ses malheurs et grandir.

Que voulons-nous?

— Mettre les Français à la porte, répondent les farouches nationalistes du Viêt Nam Quoc Dan Dang, et cela coûte que coûte.

— Etre avec eux pour exploiter la masse ignorante, pensent certaines créatures de notre administration indochinoise.

— Mettre tout à feu et à sang pour favoriser l'œuvre de Moscou dans le monde, diront les communistes.

Nous avons la prétention de convaincre les premiers qu'ils déraisonnent, les seconds qu'ils font fausse route et les derniers qu'ils sont des fous dangereux. Nous essayons de tirer parti de notre propre malheur, car c'est toujours un malheur d'avoir des maîtres étrangers. Les avantages de cette situation ne sont appréciés que par la postérité lointaine, comme les Français d'aujourd'hui seuls savent apprécier les bienfaits de l'invasion romaine.

Si ce sont là des songes creux, ce sont des songes creux qui hantent beaucoup de têtes annamites. Il vaut donc mieux en chercher la clé et apaiser toutes ces âmes en les mettant en face de ce qui est possible et en leur faisant rejeter ce qui ne l'est pas.

Et l'auteur de l'article conclut que si son petit journal bi-hebdomadaire parvient seulement à « faire accepter quelques idées justes à nos compatriotes et à nos amis français attachés à ce pays par d'autres liens que par le bénéfice d'une prébende ou d'un stage lucratif », il n'aura pas été inutile.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

La situation intérieure en 1930, d'après le rapport à la Commission des Mandats. — En présence de M. Robert de Caix, représentant le gouvernement français, la Commission des Mandats de la S.D.N. a discuté le rapport sur l'Administration en Syrie et au Liban en 1930.

La première partie en est consacrée à l'évolution de la politique des Etats du Levant par la suite de l'entrée en vigueur du statut organique proclamé le 22 mai 1930.

En Syrie, le calme s'est maintenu durant toute l'année. L'opposition nationaliste maintient son intransigeance, mais évite de la manifester dans des formes rendant toute entente impossible. La presse de l'opposition profite, cependant, de toutes les occasions pour entretenir l'hostilité contre le mandat. Le rapport cite en exemple les fausses nouvelles concernant la prétendue christianisation des Berbères du Maroc. Il cite également l'appel à la nation syrienne du 15 avril de Hachem El-Atassy. Mais la population ne se laisse pas entraîner.

Malgré la crise économique elle reste calme.

La campagne pour le boycottage des produits étrangers, menée par les commerçants de Damas, a été sans résultat.

L'adjonction à la Constitution syrienne de la clause transitoire réservant les droits du Mandat fut présentée par l'opposition comme un acte unilatéral et illégal et fut le prétexte à une vive propagande. Pourtant, là encore, l'agitation échoua et une partie des notables accepta rapidement la mesure prise pour sortir de la situation que l'entêtement de l'Assemblée Constituante avait rendue sans issue.

Le rapport évoque ensuite les tentatives de coalitions par le bloc nationaliste antimandataire et par le cartel modéré, dont les partis seront unis pour obtenir le remplacement du cabinet Tajeddine par un gouvernement soi-disant neutre. Il termine par une allusion aux menaces de boycottage des futures élections, qui sont la préoccupation de tous les milieux politiques. Il signale enfin que, pour 1930, 7 journaux ont été suspendus pour des périodes de dix jours à huit mois, et un, l'*Estiklal*, sine die.

Concernant le Sandjak d'Alexandrette, le rapport déclare que la promulgation du nouveau statut a été bien accueillie, car il consacre en fait le régime éprouvé depuis 1921.

Au Djebel Druse, il affirme que la sécurité est désormais entière et que la situation générale s'est bien améliorée, grâce à la bonne récolte de 1929.

Cependant l'application du statut basé sur l'égalité des citoyens devant la loi a bouleversé les traditions féodales du pays, ce qui explique l'agitation de la famille Attrache et de ses partisans et la tentative de formation d'un parti du peuple. Mais les paysans, de leur côté, invoquent le principe de l'égalité pour les démarches et un partage équitable des terres qui, déjà, s'effectue dans de nombreuses localités et grâce auquel les huit dixièmes des chefs de famille sont actuellement déjà des propriétaires.

La pacification du Djebel entraîne la désagrégation du groupe de rebelles réfugiés à Nedo et dont le quart, soit cent cinquante familles, ont fait leur soumission en 1930.

Concernant Lattaquié, le rapport insiste sur

la portée des élections du 6 avril qui sont une première application du suffrage universel direct et du vote par communautés.

Il reconnaît que les Alaouites sont moins satisfaits du nouveau statut que les Sunnites et les Chrétiens. Mais les controverses politiques sont reléguées au second plan par suite de la crise économique résultant de la mévente des produits agricoles de 1929 et de la mauvaise récolte de 1930.

Au Liban le seul événement marquant de l'année fut la chute du Ministère Eddé qui réalisa d'importantes réformes administratives et des compressions budgétaires. Mais ces mesures d'utilité publique lésèrent un grand nombre d'intérêts particuliers. Les musulmans ont été particulièrement touchés par la réduction du nombre des écoles primaires, tandis que les chrétiens continuaient à disposer des écoles des congrégations. Ainsi se forma une majorité hostile à M. Eddé.

Cependant le nouveau cabinet Adib déclara persévérer dans l'application des réformes, tout en examinant particulièrement les revendications musulmanes.

La promulgation du statut ne modifiera pas la situation du Liban dont la Constitution a été simplement incorporée dans le cadre général.

Pour clore le chapitre sur la situation politique intérieure, le rapport insiste sur le développement de la presse dans les pays sous mandat français. Ils avaient en 1918 un total de 17 journaux ; ils ont au début de 1931 124 périodiques dont 23 quotidiens et 60 hebdomadaires ; $\frac{7}{4}$ sont français, 6 arméniens, 3 turcs, 1 tcherkesse et le reste arabe.

La situation budgétaire générale. — Exercice 1930. — Au 31 décembre 1930, la situation était la suivante (en L. Libano-syriennes) :

Etat de Syrie. — 10.545.952 de recettes et 8.957.632 de dépenses, soit un excédent de recettes de 1.588.320.

Sandjak d'Alexandrette. — 1.538.557 de recettes et 1.103.117 de dépenses, soit un excédent de recettes de 435.440.

Gouvernement du Djebel-Druse. — 297.872 de recettes et 250.664 de dépenses, soit un excédent de recettes de 47.208.

Gouvernement de Lattaquié. — 1.665.331 de recettes et 1.607.710 de dépenses, soit un excédent de recettes de 57.621 ;

République Libanaise. — 4.647.211 de recettes et 4 millions 659.614 de dépenses, soit un excédent de dépenses de 12.403.

Total : 18.694.923 de recettes et 15.578.737 de dépenses.

Exercice 1931. — Les prévisions budgétaires de l'exercice 1931 ont été arrêtées comme suit, tant en recettes qu'en dépenses (en L.L.S.) : Etat de Syrie 10.168.744 ; Sandjak d'Alexandrette, 1.003.000 ; Gouvernement du Djebel-Druse, 300.000 ; Gouvernement de Lattaquié, 1.725.500 ; République Libanaise, 5.114.000. Total : 18 millions 311.244.

Compte de gestion des recettes et des dépenses des services d'intérêts commun pour l'exercice 1930. — A la date du 31 décembre 1930, la situation du Compte de Gestion s'établissait comme suit (en L. L. S.) : Recettes, 9 542.864,14; Dépenses, 8.505.904,09; Excédent, 1.036.960,05.

Modifications du tarif douanier. — M. Ponsol a signé, la veille de son départ, un arrêté qui modifie le tarif des douanes.

Ce nouvel arrêté accorde l'exonération des droits de douanes à certaines catégories de marchandises parmi lesquelles figurent les fils de laine en canettes pour l'industrie, des produits nécessaires à la tannerie, etc.

Il ramène les droits :

De 45 0/0 à 25 0/0 pour les pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles de toutes sortes;

De 25 à 20 0/0 pour quelques sortes de papier et notamment pour le papier à imprimer, autre que le papier journal, destiné à l'impression des journaux quotidiens et hebdomadaires;

De 25 à 11 0/0, pour les farines lactées, l'huile de lin... les glaces polies ou doucies en blanc, non argentées, ni étamées, à bords bruts de coupe et verres à vitre doubles ayant une épaisseur de 4 millimètres au moins, et différents produits chimiques;

De 25 à 8 0/0, pour les papiers d'emballage, etc.

A noter que le droit de 25 0/0 *ad valorem*, avec minimum de perception de 150 L. S. par voiture, devient applicable aux voitures automobiles de tourisme de moins de 7 C. V. et pesant moins de 1.500 kgs en ordre complet de marche.

L'arrêté supprime le droit de sortie de 1 0/0 *ad valorem* imposé au blé, à l'orge, à l'avoine, au maïs et au millet, ainsi qu'aux oranges, citrons et bananes.

Il impose, par contre, à certaines marchandises jusqu'alors affranchies des taxes douanières, des droits qui varient : de 25 0/0 *ad valorem* (affiches et tous autres imprimés de réclame, en papier ou carton, illustrés ou non, à l'exclusion des catalogues et prix courants non facturés) à 8 à 11 0/0 *ad valorem* (fils de soie artificielle), 11 à 15 0/0 *ad valorem* (pour le riz mondé), de 15 à 25 0/0 *ad valorem* (pour toutes soies grèges).

Les droits sur le ciment blanc passent à 11 0/0 *ad valorem*, et ceux qui frappent le sucre sont relevés.

La situation économique en 1930. — Le Conseil d'administration de la Banque de Syrie et du Grand Liban a résumé de la façon suivante, dans le rapport soumis à l'assemblée générale du 9 juin 1931, la situation économique des pays sous mandat au cours de l'année de crise que fut, pour tous les pays sans exception, l'année 1930.

Dans son ensemble, la population agricole de 1930 a été très abondante. Grâce à des emblavements nouveaux, la récolte du blé qui, en 1929, année d'excellent rendement

pour les céréales, avait été de 440.000 tonnes, s'élève à 500.000 tonnes environ. Pour le coton, les superficies cultivées passent de 25.000 à 31.000 hectares, permettant à la production de rester stationnaire malgré des conditions atmosphériques peu favorables. La production des cocons est en progrès avec 3.600.000 kilos contre 3.460.000 en 1929; celle du tabac, encouragée par les mesures administratives qui ont placé culture et industrie sous un régime de complète liberté dans tout l'ensemble du territoire, marque également un développement intéressant avec 3.100.000 kilos au lieu de 2.600.000. La récolte des fruits est normale; toutefois, celle des olives est en régression sensible, malgré l'essor donné aux plantations.

Les bas prix cotés dès le début de l'année sous l'influence des marchés extérieurs étaient de nature à compromettre ou tout au moins à diminuer sensiblement les profits que ces résultats permettaient d'espérer. Par arrêté en date du 25 juillet 1930, le Haut-Commissaire, particulièrement soucieux des intérêts de l'agriculture, principale branche de l'activité économique, releva à 35 0/0 les droits prévus à l'entrée des blés, farines et orges; le droit de 35 0/0 du tarif maximum fut porté ultérieurement à 60 0/0 par arrêté du 20 novembre 1930 pour les mêmes produits originaires des pays ne faisant pas partie de la Société des Nations.

Ainsi qu'en témoignent les relèvements de prix que l'on a pu constater en fin d'année sur les divers marchés locaux, ces mesures n'ont pas manqué d'être efficaces et il ne semble pas que le pouvoir d'achat des Territoires sous Mandat se soit trouvé notablement diminué. Le tonnage importé au cours de l'année 1930 n'accuse qu'un léger fléchissement avec 580.000 tonnes contre 603.000 en 1929, tandis que les exportations, grâce aux progrès réalisés, tant dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'industrie, passent de 103.000 à 165.000 tonnes. Quant aux valeurs, elles ne dépassent pas aux entrées 1.270 millions de francs au lieu de 1.500 millions en 1929; par contre, aux sorties, par suite de l'importante augmentation relevée dans le tonnage, elles n'accusent qu'une diminution d'un peu moins de 73 millions de francs, avec un montant global de 612 millions.

Dans ce mouvement du commerce extérieur, il est particulièrement intéressant de noter que la France conserve aux importations le premier rang, avec un montant de 195 millions de francs, presque égal à celui enregistré en 1929, tandis qu'aux exportations, elle se classe au second rang, immédiatement après l'Égypte, avec un montant d'achats de 86 millions de francs dépassant de 20 millions celui réalisé l'année précédente. Ces résultats, compte tenu de la baisse des prix, marquent un développement important des échanges entre la France et les Territoires placés sous son Mandat; la part de la France dans l'ensemble du commerce extérieur de ces derniers passe de 14 0/0 à 18 0/0.

Le mouvement des recettes publiques accuse un certain fléchissement. Les perceptions effectuées par les Services locaux des divers Gouvernements donnent, d'après les chiffres connus à ce jour, un montant de 276 millions de francs contre 296 millions en 1929. La diminution est plus sensible dans le produit des droits de douane, dont le montant se trouve ramené de 211 millions de francs à 177 millions, résultat dû à la baisse des prix et aussi à des réductions de droits sur certains produits.

Dans l'ensemble, la situation est donc restée aussi favorable que le permettaient les conditions économiques générales. Si les défaillances commerciales ont été nombreuses, elles ont presque exclusivement affecté des maisons qui, de fondation relativement récente et d'importance d'ailleurs secondaire, n'avaient pas leur place marquée dans le mouvement normal des affaires. En fin

d'année, on ne constate aucune accumulation de stocks. Etant donnée cette situation, rien ne s'est opposé à ce que continue le travail d'organisation politique et d'équipement économique auquel autorités officielles et initiatives privées n'ont cessé de consacrer leurs efforts depuis l'origine du Mandat.

Les surfaces cultivées. — Sur le total de 50.000 kilomètres carrés que représente la superficie de l'ensemble des Etats sous mandat français, on estime les surfaces de terre cultivées : en Syrie, à 1.350.000 hectares ; à 200.000 hectares au Liban et 250.000 hect. aux Alaouites.

La vigne. — Les superficies cultivées en vignes ressortent à 51.600 hectares, en 1930 (Syrie, 33.400 ; Liban, 10.600 ; Lattaquié, 7.000 ; Soueida, 600). La production a atteint 1.620.000 qx de raisins et 20.000 hl. de vin.

Les sauterelles, qui ont envahi la région S.E. du territoire de Lattaquié, ont endommagé 50 0/0 des vignobles de cette région en 1930.

Le Coton. — En 1930, la production du coton s'est élevée, en Syrie, à 22.000 quintaux pour une superficie cultivée de 31.000 hectares.

La culture cotonnière révèle un effort intéressant aux Alaouites et en Syrie. Une nouvelle usine d'égrenage et de tressage, avec un atelier pour la désinfection des graines, fonctionne à Hamidié, au nord de Tripoli. Deux usines d'égrenage et de tressage ont été installées dans la vallée de l'Oronte, à Homs et Hama.

L'irrigation de la plaine de Baalbeck. — La Régie des Etudes Hydrauliques vient de terminer l'étude de l'irrigation de la plaine de Baalbeck par les eaux du lac de Yamouné.

Le programme d'utilisation des eaux de ce lac se divise en deux parties :

1° Construction des ouvrages de captation et d'aménage des eaux en tête des terrains irrigables ;

2° Construction des réseaux de distribution et d'assainissement et conditions d'application de l'irrigation aux terrains en question.

Les jaugeages pratiqués ont permis d'évaluer la superficie des terrains susceptibles d'être irrigués, à près de 6.000 hectares en période de printemps et à 1.000 hectares en plein été.

Les dépenses nécessaires pour l'exécution des travaux et la mise en service de l'entreprise, sont évaluées à 12 millions de francs.

Le mouvement de la navigation dans les ports libano-syriens. — Les statistiques maritimes ont enregistré comme navires ayant touché les ports libano-syriens au cours des trois derniers exercices les chiffres ci-après : en 1928, 1.750, en 1929, 1.745, en 1930, 1.610. La répartition par pavillon pour l'année 1930 est la suivante. Pavillon britannique 540 navires ; pavillon français, 290 navires ; pavillon italien, 45 navires.

Les diverses autres nationalités se répartissent le complément, soit 345 navires.

Les transports transdésertiques. — Le nombre des voyageurs transportés de Damas à destination de Bagdad et de la Perse a été de 8.366 en 1930, au lieu de 7.834 en 1929 et le nombre des voyageurs transportés en sens contraire a été de 7.434 en 1930 contre 7.393 l'année précédente.

Il a été transporté par les trois ou quatre principales Compagnies, de Damas à Bagdad et les au delà, 1.119 tonnes de marchandises et de Bagdad à Damas, 1.024 tonnes.

Fonctionnement de l'école d'arts et métiers de Beyrouth en 1930. — Les élèves réguliers ont atteint, au 1^{er} janvier 1930, le nombre de 144, contre 112 élèves à la même époque de 1929.

En juin 1930, il a été délivré 6 diplômes et 9 certificats ; les titulaires ont tous trouvé des engagements rémunérateurs.

Le nombre total des élèves, à la rentrée d'octobre, était de 209, dont 120 nouveaux.

L'année scolaire 1930-1931 a été caractérisée par la création de cours du soir pour l'industrie hôtelière, le dessin topographique, le dessin ornemental et le modelage et par l'ouverture du cours de teinture.

La marche des ateliers est en voie de progression constante et les exercices, d'abord uniquement didactiques, se combinent actuellement avec des travaux utiles.

C'est ainsi que la section d'ajustage a construit des tours à bois, la section d'électricité des bobinages de moteurs et dynamos. La forge a formé d'excellents soudeurs et des forgerons appréciés sur la place, notamment aux ateliers du D. H. P.

La menuiserie, dirigée plus spécialement vers le modelage et l'ébénisterie, a donné de bons résultats.

La fonderie a produit des pièces variées utilisées en partie pour l'armée française du Levant qui emploie dans ses ateliers de nombreux anciens élèves de l'Ecole.

Les ateliers sont mis, de plus en plus, à contribution pour l'amélioration industrielle du pays. En décembre 1930, certains propriétaires d'ateliers mécaniques de la ville de Beyrouth ont demandé à suivre les cours de technologie de l'Ecole, de sorte qu'on envisage la création de cours de perfectionnement du soir pour les artisans déjà établis.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

La question du Mur des Lamentations. — On n'a pas oublié de quels troubles, de quels massacres, la question du Mur des Lamentations a été la cause ou, pour parler plus exactement, le prétexte au mois d'août 1929 ; ce fut le prétexte des pogroms qui ont eu lieu à cette époque en Palestine et des embarras au milieu desquels

se débat depuis lors le gouvernement britannique. La commission chargée par ce dernier, avec l'assentiment de la Société des Nations, de se prononcer sur la question de la propriété de cette muraille célèbre, disputée entre Israélites et Musulmans, a publié dans les premiers jours de juin le rapport dont, dès le mois de décembre dernier, elle avait donné communication au Secrétaire d'Etat britannique pour les affaires étrangères. On n'analysera pas ici ce long rapport (1) ; on se bornera à en reproduire les conclusions, qui constituent dans l'espèce une sorte de jugement, un véritable arrêt approuvé par la Société des Nations.

A) Les musulmans ont la propriété exclusive du Mur occidental, étant donné qu'il fait partie intégrante du Haram-esh-Sherif, bien *wakf* (fondation pieuse).

Ils ont également la propriété de la place pavée qui longe le mur et du quartier voisin, dit « quartier marocain », puisque ce dernier a été déclaré bien *wakf* par la loi musulmane du Sharia et a été consacré à des buts charitables.

L'autorisation qui, en exécution de la présente décision ou d'un accord entre les parties, sera accordée aux juifs de placer devant le Mur des objets de culte ne saurait, en aucun cas, leur conférer un droit de propriété quelconque sur le Mur ou sur la place qui le borde.

D'autre part, et dans toute la mesure où cela pourra être évité, il est interdit aux musulmans de procéder, à l'intérieur du bien *wakf* appartenant au Mur, à des travaux de construction, de démolition ou de réparation qui empièteraient sur la place, empêcheraient les juifs d'accéder au Mur ou gêneraient les visites de piété qu'ils y accomplissent.

B) Les juifs auront à tout moment libre accès au Mur pour y faire leurs prières ; ils auront toutefois à se soumettre aux conditions suivantes :

1° Le règlement provisoire établi fin septembre 1929 par l'administration palestinienne au sujet des objets de culte devient définitif, avec cette seule modification que les juifs pourront installer devant le Mur une arche contenant les rouleaux de la Loi, une table sur laquelle ceux-ci reposeront, un pupitre pour placer le *Sefer* pendant la lecture de la Loi, mais cela seulement dans les circonstances suivantes :

a) Lors de réunions pieuses ou de jeûnes exceptionnels prescrits par les grands-rabbins de Jérusalem à l'occasion d'une calamité publique, pour autant que l'administration aura été prévenue ;

b) Les jours de *Rosch-Hachana* et de *Kippour* et tous les jours de fête reconnus par le gouvernement et où il est d'usage d'apporter au Mur les rouleaux de la Loi.

2° Aucune difficulté ne devra être faite aux juifs se rendant isolément au Mur d'apporter avec eux des livres de prières, des objets ou vêtements traditionnels de dévotion.

3° La défense temporaire d'apporter des banes, des tapis, des nattes, des chaises, des rideaux ou des paravents devient définitive. Les musulmans, de leur côté, ne pourront faire passer leurs bêtes sur la place à certaines heures. La porte de l'extrémité sud du Mur, qui fait communiquer la place avec la Mosquée, sera fermée aux heures fixées ; les musulmans ont toutefois le droit de longer la place comme d'habitude.

4° Il sera interdit d'installer, même pour peu de temps, rideaux, tentes ou objets analogues.

5° Il ne sera pas permis aux juifs de sonner le *Chofar*

à proximité du Mur, ni de gêner en quoi que ce soit les musulmans. Ceux-ci, de leur côté, ne pourront accomplir la cérémonie du Zicre près de la Place pendant que les juifs seront en prières, ni troubler le recueillement des juifs d'aucune façon.

6° L'administration se réserve de donner toutes instructions relatives aux dimensions des objets de culte que les juifs seront autorisés à apporter, comme aussi de prendre toutes dispositions quant aux jours et heures des célébrations spéciales ci-dessus mentionnées et quant à toutes les mesures propres à assurer dans le détail l'exécution du présent verdict de la Commission.

7° Toutes manifestations politiques, tous discours ou conférences, toutes démonstrations, de quelque nature que ce soit, seront interdites devant le Mur.

8° Dans l'intérêt des musulmans comme des juifs, le Mur ne devra pas être défiguré par des inscriptions, des clous ou tous autres objets. La propreté de la place sera respectée par les adeptes des deux religions ; les musulmans ont le droit et le devoir d'assurer les travaux de mise en état de propreté et de réparation de la place chaque fois que cela sera nécessaire et après en avoir dûment averti l'administration.

9° Le Mur étant un monument historique, son entretien incombe à l'administration palestinienne ; elle aura à en faire exécuter les travaux de réparations, après entente avec le Conseil suprême musulman et le grand-rabbinat.

10° Si les musulmans n'assurent pas à temps les travaux nécessaires de réparations de la place, l'administration palestinienne pourra se substituer à eux pour faire procéder à leur exécution.

11° Les grands-rabbins de Jérusalem seront invités à désigner un ou plusieurs représentants autorisés, qui recevront de temps en temps les instructions et communications de l'administration palestinienne, tant en ce qui concerne le Mur et la place qui le longe qu'au sujet des prescriptions à observer pour la célébration des offices et prières devant le Mur.

En définitive, pour la Commission (elle était composée d'un Suédois, d'un Suisse et d'un Hollandais), le Mur des Lamentations est la propriété des seuls Musulmans ; mais les Juifs y doivent avoir libre accès pour y célébrer, sous certaines conditions, leurs rites religieux. D'autre part, étant donné le caractère nettement historique du monument, son entretien sera confié aux soins du gouvernement de la Palestine, lequel devra s'entendre à ce sujet avec le Conseil suprême musulman et avec le Conseil rabbinique. La Commission recommande instamment aux musulmans comme aux juifs de respecter sa décision ; il y a (expliquée-elle) nécessité d'arriver à une entente afin de permettre l'essor de la Palestine.

La Gazette officielle du pays sous mandat a publié une proclamation du Haut Commissaire britannique homologuant cette décision et lui donnant plein effet.

Après l'accord sur les pétroles de Mésopotamie. — Tous les accords auxquels était subordonnée la construction des conduites de pétrole en Mésopotamie ont été conclus dans les premiers jours de juin. La nouvelle convention entre l'Irak Petroleum Co. et l'Irak a été ratifiée et promulguée ; les accords de passage avec la Palestine et la Syrie également. Les tracés des

(1) *Report to determine the rights and claims of Moslems and Jews in connection with the Western or Wailing Wall at Jerusalem.* Londres, 1931, in-8 de 75 pages.

deux canalisations, — l'une de Kerkouk à Ali bou Kemal, l'autre de Kerkouk à Haïffa par Hadita et Ratbah, — ont été approuvés par l'Irak Petroleum Co. Dès maintenant, trois équipes travaillent au piquetage des lignes en Irak, en Palestine et en Syrie, et la pose des tuyaux doit commencer vers la fin de l'été, une fois le matériel nécessaire amené sur place.

Ajoutons que les études relatives au tracé de la voie ferrée Bagdad-Haïffa auraient tout récemment amené la découverte d'une ouverture permettant le passage à travers le Ledja, ce qui aurait pour conséquence d'éviter à la nouvelle ligne tout itinéraire empruntant le territoire des pays sous mandat français.

Mort du roi Hussein. — Le 4 juin est mort à Amman, en Transjordanie, auprès de son second fils Abdallah, le ci-devant Malik de La Mecque et roi du Hedjaz Hussein Ibn Ali, dont le rôle ne fut pas sans importance à l'époque de la Grande Guerre et dans les années qui suivirent, jusqu'au jour où il fut dépouillé de ses états par le chef wahabite Ibn Séoud et obligé d'abdiquer (octobre 1924).

L'Asie française consacra très prochainement un article à ce personnage très intéressant, et dont la vie mérite d'être racontée avec quelque détail dans cette revue. Bornons-nous à noter ici, dès maintenant, que le jour même de sa mort, le cadavre du roi Hussein a été transporté à Jérusalem, accompagné d'un grand nombre de chefs et de notables, qu'une délégation d'Arabes de la Palestine s'est portée au-devant du cortège funèbre à Jéricho et que l'inhumation a eu lieu en dehors du mur occidental de Ahramesch Cherin.

Rappelons, d'autre part, que le bruit de la mort du roi Hussein à Chypre avait couru au mois de décembre dernier et que, par la suite, le roi déchu s'était retiré en Transjordanie auprès de son fils Abdallah et non loin des états de son autre fils, le roi d'Irak, Fayçal, qui a, lui aussi, assisté à ses derniers moments.

Opérations contre les Kurdes en Irak. — Durant six semaines, l'aviation britannique et les troupes et la police irakies ont combattu dans la partie irakie du Kurdistan contre un proscrit kurde, le cheikh Mahmoud, de Suleimanié, qui appartient à une famille de chefs religieux fanatiques, les derviches du Kara-dagh.

Avant la Grande Guerre, le cheikh Mahmoud et ses amis avaient déjà donné beaucoup de trublature aux Turcs ; par la suite, force a été aux Anglais d'envoyer contre lui plus d'une expédition. Fait prisonnier par eux dès 1919, condamné à mort, mais simplement déporté d'abord dans l'Inde, puis à Koweït, il fut autorisé à rentrer à Suleimanié en septembre 1922. Il ne tarda pas à s'y rendre impossible et, plus d'une fois, les Anglais durent intervenir ; ils l'obligèrent à se réfugier dans les montagnes et finale-

ment s'établirent de façon stable à Suleimanié (juillet 1924). Alors le cheikh Mahmoud banni se retira en Perse. C'est de là qu'il a pénétré en Irak au mois de septembre dernier. Attaquer des postes de police isolés, exciter les tribus kurdes à la révolte contre Fayçal en se donnant comme le champion du nationalisme, voilà ce qu'a fait alors Mahmoud. Mais il ne s'était guère fait écouter, à en croire les journaux anglais, peu de Kurdes désirant changer leur condition présente pour se joindre à Mahmoud et à ses compagnons et les tribus attendant, pour se prononcer, un succès marqué de l'un ou de l'autre des deux adversaires... Ce sont les Irakis, aidés par les aviateurs anglais, qui l'ont emporté ; se voyant, le 10 mai, menacé d'être rejeté par les troupes persanes (car, battu, il s'était réfugié en territoire persan) en un point du pays irakien où l'attendaient des forces de Fayçal, Mahmoud négocia sa soumission le 12 et, le 14 au matin, accepta de se rendre sans condition. Conduit sous escorte de Penjwin à Suleimanié, qu'il avait demandé vainement de gagner librement, le chef kurde reçut sur son chemin de grands témoignages de pitié de la part de tous les indigènes du pays ; il y fut embarqué dans un avion et transporté le jour même à Bagdad, puis à Ur de Chaldée, à 600 milles de Penjwin.

Les autorités britanniques espèrent que la reddition du Cheikh Mahmoud mettra fin, au moins pour quelques années, à la résistance du Kurdistan méridional vis-à-vis du gouvernement irakien ; elles n'osent pas penser que celui-ci devienne jamais populaire dans le pays, mais elles veulent croire que les indigènes, ou du moins les éléments sages de la population, se rendront compte des meilleures conditions de gouvernement, de la moindre injustice que leur apporte le gouvernement de Bagdad. Est-ce là un vain espoir ? Et la substitution d'un régime nouveau à celui du mandat, si atténué fût-il, ne le démentira-t-il pas ?

Notons, d'autre part, qu'au début de mai, dans la crainte de voir les troubles reprendre avec le printemps, le gouvernement turc a déclaré le territoire du mont Ararat « zone militaire de premier ordre ». Autrement dit, les troupes seules sont autorisées à s'y déplacer.

TURQUIE

Symptômes d'opposition. — A Stamboul s'est récemment constitué, sous le nom de parti agrarien travailliste, un nouveau parti républicain. Son programme, exclusivement laïque, comporte notamment l'élection par plébiscite, pour trois ans, du président de la République. Convient-il de voir dans cet article du programme du nouveau parti un écho du télégramme de protestation adressé par un ancien ministre de l'Intérieur de Turquie, Mehmed Ali, au Ghazi, au mois de mai, au nom du parti démocrate-turc ? Ce télégramme, dont lecture a été don-

née à la Grande Assemblée, mais dont le texte n'a été publié par aucun journal turc, s'élevait contre l'illégalité de la réélection de Moustapha Kemal en qualité de président de la République turque et aussi contre l'illégalité de la Chambre qui a réalisé cette réélection... Quelque rapport qu'il puisse exister (ou ne pas exister) entre les deux faits, notons ici que le nouveau parti agrarien travailliste ne compte, parmi ses adhérents, aucun homme politique connu.

Autre symptôme d'opposition : le parti du peuple a rejeté la motion gouvernementale décidant une réduction de 50 0/0 sur le traitement des ministres et la suppression de leurs automobiles... Mais est-ce bien là un symptôme d'opposition ? Et les ministres n'ont-ils pas voulu se donner le mérite d'une initiative dont ils savaient que leurs collègues se refuseraient à la sanctionner ?

Mesures xénophobes. — Après la loi relative à l'enseignement primaire et aux écoles étrangères dont l'Asie française a récemment annoncé la promulgation (cf. le numéro d'avril, p. 144), voici une nouvelle manifestation contre les étrangers. D'après le *Times*, un projet de loi déposé sur le bureau de la Grande Assemblée interdirait aux étrangers résidant en Turquie l'exercice de certaines professions, notamment celles de médecin, pharmacien, avocat, chauffeur, garçon de café, interprète, etc... Toutefois les étrangers exerçant déjà ces professions pourraient continuer de s'y adonner ; mais nul ne pourrait, en dehors des régnicoles, les embrasser désormais.

ARABIE

La question du chemin de fer du Hedjaz. — Le comité de défense musulmane vient de lancer, de Jérusalem, un manifeste au peuple islamique au sujet du chemin de fer du Hedjaz. Il déclare devoir protester auprès de la Société des Nations et de la Cour permanente de Justice internationale contre l'ingérence d'éléments non musulmans dans l'administration d'une voie ferrée donnant accès aux Lieux Saints de l'Islam ; il demande qu'un comité composé de musulmans de Syrie, de Palestine et du Hedjaz contrôle entièrement l'administration de la ligne qui, depuis Damas jusqu'à son point terminus, sert surtout, et même presque exclusivement, au transport des pèlerins se rendant à la Mecque ou en revenant.

Une mission suédoise au Hedjaz. — Le gouvernement du Hedjaz a fait appel à des géologues suédois pour étudier d'ensemble les ressources minérales du royaume. Le ministère des affaires étrangères de Suède a transmis aux savants compétents le programme de recherches établi par le directeur général du département géologique. On ne saurait trop souligner l'intérêt que peut présenter, au point de vue scien-

tifique, une étude systématique du Hedjaz entreprise, avec toutes les facilités nécessaires, par des personnalités autorisées.

Extrême-Orient

SIAM

Un accord sur la navigation aérienne. — Le 17 mars, à Bangkok, le chargé d'affaires de France et le ministre des affaires étrangères ont procédé à un échange de notes aux termes desquelles l'accord conclu précédemment entre les deux gouvernements français et siamois pour la navigation aérienne est aussitôt entré en vigueur. Aussi s'occupe-t-on activement, à Bangkok, de constituer la compagnie franco-siamoise d'aviation commerciale qui doit assurer le service de la ligne d'Indochine, sur le tronçon Bangkok-Saigon, en collaboration avec la Cie française Air-Orient.

CHINE

La question de l'Exterritorialité. — Quatre grandes puissances : la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Japon sont engagées dans des négociations au sujet du privilège de l'exterritorialité. Nankin aurait voulu obtenir satisfaction avant le 5 mai, afin de se prévaloir de ce succès devant l'assemblée qui s'est réunie à cette date. Mais son refus d'envisager la réforme par étapes a rendu tout accord impossible. Cependant, à la suite des pourparlers entre M. Miles Lampson, ministre de Grande-Bretagne, et M. C. T. Wang, ministre des affaires étrangères du gouvernement national, il aurait été convenu qu'une réglementation provisoire entrerait en vigueur le 1^{er} octobre 1931. Les étrangers relèveront de la juridiction des tribunaux chinois, leur arrestation, leur détention et les perquisitions à leur domicile s'opérant en vertu du code criminel chinois. Des endroits spéciaux seront fixés pour leur détention.

Pour les affaires criminelles et civiles, des tribunaux spéciaux seront installés sous la présidence d'un juge chinois, avec la faculté pour le ministre de la justice de désigner des conseillers légaux, non nécessairement chinois, mais qui ne participeront pas au jugement.

De son côté, le Japon aurait fait les propositions suivantes :

- 1° L'exterritorialité fera partie des négociations à engager pour un traité de commerce et de navigation ;
- 2° La zone du chemin de fer de la Mandchourie méridionale sera exclue des discussions ;
- 3° Le Japon est prêt à rendre toutes ses concessions,

exception faite de celles de Changhai, Tientsin, Pékin, Hankéou, Canton;

4° Le Japon est disposé à faire abandon de la juridiction consulaire dans les villes sus-mentionnées, dès l'établissement de tribunaux spéciaux chinois;

5° Les cas criminels dans lesquels sont impliqués des Japonais seront jugés par des tribunaux spéciaux;

6° Des juges étrangers seront désignés pour les tribunaux, et des avocats japonais pourront plaider;

7° Les Japonais seront mis sur un pied d'égalité avec les Chinois pour l'établissement d'usines et pour les baux fonciers;

8° La durée de l'accord sera fixée à huit ans;

9° L'intérieur de la Chine sera ouvert au commerce et aux résidents japonais;

10° La clause de la nation la plus favorisée sera appliquée aussitôt que possible.

On trouve sous la plume du correspondant du *Times* à Changhai des réflexions déjà fréquemment formulées, mais qu'il peut être bon de répéter encore.

Les étrangers, écrit-il, ont de bonnes raisons de se cramponner à l'exterritorialité. Comme marchands, utilisant des capitaux, possédant des biens et faisant des contrats, ils dépendent de la loi pour assurer l'exécution de leurs demandes légitimes. Sans la protection de la loi, toute la base des affaires serait instable. Avec l'exterritorialité leur situation est garantie, mais si les droits d'exterritorialité sont abolis et qu'il leur faille dépendre des tribunaux chinois, quelle serait leur situation? Leurs affaires bénéficieraient-elles de la même considération de la part de la justice? Pourraient-ils se livrer au commerce, en Chine, avec la même sécurité que le font les étrangers aux Etats-Unis, en France, ou dans tout autre pays, où le droit établi est la base même de l'édifice social?

Mais l'affaire se prête à un compromis.

Il serait possible de supprimer, dans un délai très court, toutes les extensions injustifiées de l'exterritorialité, et de modifier le système lui-même en établissant, dans les localités centrales, quelques tribunaux spéciaux sous la présidence de juges chinois et disposant, pour les aider dans leurs travaux, d'experts juridiques étrangers. Ces experts pourraient avoir la qualité d'assesseurs ou être chargés simplement de suivre les débats, avec faculté d'intervenir lorsqu'il semblerait y avoir le danger que justice ne soit pas rendue.

Et le *Times* s'élève contre la prétention des Chinois de supprimer tout contrôle étranger. Nous pensons également ici qu'un règlement qui ne reconnaîtrait pas à l'étranger « le droit de faire entendre sa voix dans des affaires judiciaires le concernant » serait inacceptable.

Canton contre Nankin. — Quand on vit les chefs dissidents du Kouomintang, de fraîche et d'ancienne date, rallier Canton, on put annoncer, sans crainte d'erreur, la formation prochaine, dans la métropole du Sud, d'un gouvernement nationaliste rival de celui de Nankin (Cf. *As. Fr.*, page 181). L'événement se produisit plus tôt qu'il avait été prévu. Le 5 mai, les adversaires de la dictature de Chang Kai Shek tinrent un premier conseil. Ils déclarèrent ne pas recon-

naître les résolutions votées par la « convention nationale », assemblée « illégale », convoquée « sur les instructions de Chang Kai Shek ». Les jours suivants, le nouveau pouvoir parut prendre une couleur militaire assez marquée, avec la présence à Canton des généraux à la tête des deux clans du Kouangtong et du Kouangsi. Enfin, le 27, le gouvernement national du Sud était fait. Sa constitution se rapproche de celle de Nankin.

Au sommet figure un comité central exécutif et un comité de contrôle qui composent le bureau central du parti Kouomintang. Le gouvernement proprement dit consiste en cinq *yuan* ou conseils dirigés par quinze membres. Il n'y aura pas de chef suprême, ni président, ni généralissime. Un comité spécial s'occupera des questions administratives. Les départements ministériels seront au nombre de quatre : militaire, politique, diplomatique et financier.

Les personnages les plus marquants de l'organisation de Canton sont Wang Chin Wei, ancien membre du gouvernement rouge de Ouhan en 1927 et de la dernière coalition nordiste, chef de la gauche du Kouomintang et du parti dit « des réorganiseurs » ; Sun Fo, fils de Sun Yat Sen, ancien ministre des chemins de fer de Nankin ; Wang Chung Hui, qui fut président du *yuan* judiciaire de Nankin ; Eugène Chen, qui dirigea le commissariat des affaires étrangères de Ouhan ; Tang Chao Yi, ancien mandarin du régime impérial, membre des premières organisations gouvernementales républicaines du Sud. Parmi les militaires, l'un, Li Tsong Jen, tint naguère Ouhan au nom du clan du Kouangsi, l'autre, Chen Chi Tang, est le commandant en chef des forces cantonaises. Le Kouangsi avec Paj Chong Si, qui joua un rôle important dans la marche des Sudistes sur Pékin, en 1928, et avec Tchang Fat Kouei qui, depuis longtemps, vit avec ses hommes sur la province, semble devoir diriger les opérations militaires.

Aussitôt après la proclamation du nouveau gouvernement Kouomintang, un ultimatum partit à l'adresse de Chang Kai Shek. De nombreux télégrammes invitèrent les généraux des armées régulières et ceux des corps neutres à servir Canton. Comme lors de la dernière coalition nordiste, le maréchal Tchang Sue Liang fut pressé de passer du côté de l'insurrection. On signale la rentrée en scène des deux grands adversaires de Nankin : Yen Si Chan, réfugié à Dalny et resté en relations avec son ancienne armée du Chansi, et Feng Yu Siang, toujours au milieu de ses troupes intactes dans le Chensi. D'autre part, l'activité du nouveau gouvernement se fit sentir dans le domaine des questions extérieures et fiscales. Tang Chao Yi, ministre des finances, ordonna à M. Maze, inspecteur général des Douanes, de transférer ses services à Canton.

Mais Nankin affecte d'ignorer le gouvernement rival. Il a bien mis en mouvement des

troupes, mais c'est, a-t-il proclamé, pour en finir avec les communistes qui occupent le Hou-nan et le Kiangsi. Néanmoins ces troupes en marche vers le Sud représentent une menace pour Canton.

Le projet de création de départements. — Afin de faciliter la mainmise et le contrôle du gouvernement central sur toute l'étendue du territoire, condition première de l'œuvre d'unification nationale que poursuit Nankin, le Conseil d'Etat a pris la décision de supprimer les 24 provinces actuelles et de diviser le pays en 70 départements. Ces nouvelles unités administratives auraient à leur tête un gouverneur ; les comités (*tangpou*) qui, depuis la dernière révolution, régentaient les provinces disparaîtraient. D'autre part, on réduirait le nombre des districts (*hsien*).

La Mandchourie comprendra cinq provinces au lieu de trois.

Par contre, les deux grands pays annexes, Mongolie et Tibet, dans lesquels on avait d'ailleurs découpé plusieurs provinces (voir *Asie Française*, 1929, page 259) qui furent réunies à la Chine proprement dite, ne subiront aucun remaniement. Quant au Turkestan chinois, il forme deux provinces, l'une au Nord, et l'autre au Sud des montagnes de Tienshan. Ce projet de réorganisation administrative a été soumis à l'approbation du Conseil politique.

Nankin en faveur de l'expansion industrielle et commerciale. — L'avenir économique de la Chine est une des principales préoccupations du gouvernement nationaliste. De nombreux projets ont vu le jour, tous marqués de cette conviction que le pays, une fois unifié sous la forte discipline Kouomintang, prendra rang parmi les grandes puissances industrielles. Durant la période de tutelle du parti, il s'agira et il suffira, croient les dirigeants, de développer les moyens de communication, de renforcer, si besoin est, le tarif protecteur, de concurrencer les industries étrangères établies en Chine, et dont le nombre croît depuis l'élévation des droits sur les importations.

L'essor de l'industrie chinoise a été retardé par les luttes intestines. Mais si, aujourd'hui, la sécurité est loin d'être revenue, les manufactures indigènes bénéficient du moins de la baisse du change et des encouragements officiels.

Les industries les plus solidement établies sont les filatures et les tissages de coton, les filatures de soie, les minoteries. Parmi celles qui ont passé le stade d'expérimentation, qui ont adopté les techniques modernes de fabrication, on peut citer les fabriques de biscuits et de conserves alimentaires ; les chapelleries qui transforment les cloches de feutre importées en coiffures à la mode ; les fabriques de bonneteries dont le bas prix de revient rend impossible toute concurrence étrangère, les filatures de lai-

ne, les teintureries, les papeteries, les manufactures de savon, d'allumettes et les industries de petite mécanique.

Bien des produits, il est vrai, de qualité inférieure, ne sont acceptables qu'en raison de leur bon marché. On prévoit que les fabricants indigènes seront en mesure de soutenir la concurrence étrangère quand, ayant acquis plus d'expérience, ils pourront améliorer leur production.

Suivant une opinion dont l'optimisme surprend au premier abord, les progrès de l'industrie chinoise, en aidant au retour de l'ordre, favoriseront l'effort des importateurs étrangers. Des millions de chômeurs trouveront du travail. Le niveau moyen d'existence des Chinois, très bas à l'heure actuelle, s'élèvera. Avec plus de bien-être, des besoins nouveaux apparaîtront.

La nature des importations étrangères est appelée à changer dans une certaine mesure, mais le volume des affaires croîtra plutôt qu'il ne diminuera, car au fur et à mesure que les usines modernes s'établiront les revenus individuels augmenteront, permettant ainsi l'écoulement de produits étrangers actuellement inaccessibles à la masse de la population.

Et, de plus, sans doute, le commerce étranger pourra approvisionner des régions qui s'éveillent, où la demande a été jusqu'en ces dernières années inexistante.

L'industrie chinoise ne se propose d'ailleurs pas de travailler seulement pour le marché national ; elle ambitionne d'atteindre les grands débouchés extérieurs. Le gouvernement la pousse en ce sens et, en vue de développer le commerce d'exportation, il a pris récemment un ensemble de mesures comprenant l'établissement à Changhai d'un office du commerce extérieur et l'envoi de commissaires commerciaux au Japon, dans les colonies du Sud asiatique et en Amérique.

La balance du commerce, de plus en plus déficitaire, alarme les dirigeants. Il y a notamment augmentation croissante des importations de céréales. Ainsi ce pays, qui a été de tout temps réputé pour son agriculture, se voit maintenant obligé d'importer en grande quantité des produits agricoles. C'est la conséquence de l'arrêt de la production dans les campagnes dévastées par les guerres civiles, le brigandage et le communisme. Et, souvent, là où la culture a pu reprendre, les récoltes sont difficilement évacuées. On signale les longs retards que subissent les marchandises destinées à l'exportation : on cite cet exemple des effets du banditisme sur l'exportation : la récolte de thé dit « Souchong » qui, l'an dernier, aurait dû parvenir à Foutcheou au mois de juin n'a pu atteindre cette cité qu'en décembre. Une autre cause de diminution des exportations chinoises est la négligence de plus en plus accusée dans les soins apportés à la préparation des envois, à la vérification des produits expédiés.

Tant que l'insécurité subsistera, il sera vain

de vouloir accroître le volume des exportations. Cependant les dirigeants nationalistes s'y efforcent. Mais, par une de ces contradictions dont les Chinois sont coutumiers, M. Soong, ministre des finances, a proposé au conseil central politique de Nankin l'augmentation des droits spécifiques (qui, précisément, frapperaient la plus grande partie des articles exportés) sur la base de 5 0/0 effectifs au lieu de 3 0/0, les droits *ad valorem* restant fixés à 7 1/2 0/0.

Des publicistes chinois avisés conseillent au gouvernement de faire passer les projets ambitieux concernant l'expansion industrielle et commerciale après les programmes dont l'application ranimerait la vie rurale et renouvelerait les méthodes de culture. La Chine est avant tout un pays agricole.

L'affaire des Mines de Kailan. — Il nous paraît intéressant de signaler le conflit qui s'est élevé entre la Cie des mines de charbon de Kailan et la Cie du chemin de fer de Pékin-Moukden, parce qu'il est particulièrement significatif de l'esprit d'hostilité qui anime les milieux politiques chinois à l'égard des entreprises étrangères ou même sino-étrangères.

On sait que les mines exploitées par la Kailan sont situées le long de la ligne qui joint l'ancienne capitale de l'empire à la capitale mandchoue, à environ 130 kilomètres de Tientsin. Mises en exploitation par une société chinoise, elles furent vendues en 1900 à une firme anglaise. Douze ans plus tard, celle-ci constitua avec un groupe indigène une compagnie au capital de 2 millions de livres sterling dont 40 0/0 appartiennent aux capitalistes chinois. L'exportation emploie 40.000 ouvriers payés à un taux supérieur au niveau normal des salaires. Plusieurs Chinois occupent de hautes fonctions administratives et la compagnie contribue considérablement aux revenus du Pékin-Moukden.

La Kailan expédiait régulièrement environ 15.000 tonnes de charbon par jour. Or, depuis quelque temps, elle ne parvenait à faire sortir que 2.000 tonnes, le matériel roulant, sa propriété, ayant été détenu sous prétexte d'une indemnité à payer. Composé de 18 locomotives et de 600 wagons de 40 tonnes, ce matériel avait été loué au Pékin-Moukden sous condition que la Kailan conserverait un droit de priorité pour ses transports. L'évacuation du charbon a pratiquement cessé, au grand dommage du chemin de fer, autant que de la compagnie minière. Sur tous les marchés du Nord, il y a pénurie de charbon ; l'augmentation du prix a provoqué des réclamations. Alors l'association des marchands de charbon de Changhai est intervenue ; elle demanda au gouvernement d'exiger la rétrocession des mines de Kailan, en invoquant la nécessité de « protéger les droits souverains de la Chine ». Bientôt, les mineurs de Kailan adressèrent aux autorités une requête semblable. Cette campagne pour la reprise des

mines s'étendit. Elle était visiblement inspirée. Le Comité Kouomintang du Pékin-Moukden se découvrit : il télégraphia au bureau central du parti à Nankin pour demander la suppression de l'entreprise de Kailan qui datait de l'époque des « traités inégaux ».

Devant l'éventualité d'un rachat, on a évalué la valeur de ces mines. Les appréciations diffèrent. Les uns avancent le chiffre de 14 millions de dollars, les autres estiment que cette valeur n'est pas inférieure à 50 millions. Il ne sera pas facile de s'entendre. Mais, quel que soit le prix d'achat, les Chinois feront une mauvaise affaire, s'ils travaillent à Kailan comme aux charbonnages du Pékin-Hankeou dont la production a diminué de 3.500.000 tonnes entre les années 1923 et 1929. Mais qu'importe ! Il s'agit de satisfaire au principe nationaliste en mettant fin à toutes les entreprises où dominant le contrôle et le capital étrangers.

JAPON

Mort du Prince Itô. — Les chefs de clan qui firent le Japon moderne ne sont plus et leurs descendants directs disparaissent peu à peu. L'un de ceux-ci, le prince Hirokuni Itô, est mort le mois dernier. Né en 1869 dans la province de Yamaguchi, il était le quatrième fils de Gorosaburo Inouye, du clan Choshû, le clan militaire par excellence, et le neveu du marquis Inouye qui joua un rôle de premier plan dans les quarante premières années de la restauration et fut quatre fois ministre de 1885 à 1898.

Le dernier prince Itô fut adopté par le grand *genrô* Itô, l'homme l'état le plus en vue du Japon, particulièrement depuis la chute du shogunat jusqu'en 1901, année de son élévation à la présidence du conseil privé ou, plus exactement jusqu'à sa mort en 1909, car, à la résidence générale de Séoul, où il s'installa en 1906, Itô fut réellement l'inspirateur de la politique d'expansion nippone dans la péninsule.

Son fils adoptif et héritier, mort récemment, ne jouit pas du même prestige ; il n'eut pas la même activité ni la même influence. Après des études en Allemagne, il entra au ministère de la maison impériale dont il gravit tous les échelons jusqu'aux fonctions de grand maître des cérémonies et, en dernier lieu, de grand chambellan ; et c'est uniquement dans cette administration très particulière, très fermée, à l'écart des départements ministériels et directement en relations avec le trône que Itô fit valoir ses conseils en faveur d'un juste équilibre des forces politiques et sociales anciennes ou nouvelles.

C'est dans ce rôle de pondérateur que se sont distingués la plupart des héritiers des *genrô*, des grands hommes d'état de la restauration

impériale. Ont-ils eux-mêmes fait des élèves ? C'est la question que l'on peut se poser au moment où le Japon est tiraillé en tant de sens divers.

L'abondance du riz japonais. — Nous avons signalé l'exceptionnelle abondance de la récolte de riz de l'année dernière (*Asie Française*, décembre 1930, page 428). Elle fut telle que le Japon, habituel importateur de la céréale, dut exporter les quantités en excès. Le ministère des finances de Tokio a récemment publié les résultats définitifs. Ils dépassèrent les prévisions les plus optimistes.

Au Japon proprement dit, le chiffre officiel de la récolte fut de 66.880 000 koku (le koku correspond à un hectolitre 804), soit 7.320.000 koku (ou 12,3 0/0) de plus qu'en 1929 et 7 millions 429.122 sur la moyenne des cinq dernières années ou 12,5 0/0. La superficie semée n'avait pas été cependant bien supérieure à celle de l'année précédente: 3.239.237 chobu (un chobu vaut 99 ares 1735), chiffre qui, comparé à celui de 1928, accuse une augmentation de 0,9 0/0. On attribue l'augmentation de rendement aux conditions climatiques, mais surtout au perfectionnement des procédés de culture.

Les stocks de riz des récoltes antérieures s'élevaient au 1^{er} novembre 1930 à 11 millions de koku. Avec les nouvelles rentrées dans les greniers publics et le reliquat des importations étrangères, l'offre était pour l'année 1931 de 82.227.000 koku; la demande comprenant les besoins de la consommation locale et coloniale (Corée, Formose, Sakhaline), plus les possibilités d'exportation, était représentée par le chiffre de 72.119.000 koku; soit un excédent de l'offre sur la demande de 11.108.000.

Les cours moyens du riz ont oscillé entre 18 yen 50 et 17,60 en février de cette année.

Le gouvernement japonais craignait une nouvelle chute des cours par suite de la quantité des disponibilités, chute qui aurait pour conséquence d'aggraver la crise économique. Aussi de grands efforts ont-ils été faits pour ouvrir de nouveaux débouchés au riz japonais en Europe et en Extrême-Orient.

ASIE ANGLAISE

ÉTABLISSEMENTS DU DÉTROIT

Propagande communiste. — Des agents de la sûreté générale locale ont arrêté à Singapour, au milieu de juin, un communiste français et dix-sept Chinois inculpés d'infraction aux règlements relatifs aux passeports et à l'ordonnance sur la constitution des sociétés. On a trouvé en leur possession un grand nombre de tracts communistes. Comme eux, le chef du parti communiste indochinois à Singapour, N'Guyen Ai Quoc, a été arrêté à Singapour. Six

jours après, le communiste français était condamné à dix-huit mois de prison pour être venu de France, sans passeport, par la Sibérie et par l'Indochine et pour complicité dans l'établissement d'un parti communiste malais.

Cette condamnation s'explique d'autant mieux qu'à la même époque la police constatait (et non pas pour la première fois) l'action très nette du communisme dans les milieux scolaires de la colonie. Les élèves de la « Chinese High School » de Singapour s'étant mis en grève pour manifester contre quelques-uns de leurs professeurs dont ils souhaitaient le changement, la police intervint et put déceler, par différents indices, l'influence communiste; elle saisit, en particulier, des tracts incendiaires provenant de Moscou.

ASIE RUSSE

Préparatifs militaires en Asie Centrale. — A en croire le *Daily Mail* du 24 avril dernier, la Russie soviétique, redoutant une attaque britannique contre ses territoires, se livrerait en Asie centrale à une série de préparatifs militaires de toute nature destinés à parer à cette attaque et dont le journal anglais précise en ces termes certains détails :

L'automne dernier, quatre commissions militaires ont effectué des tournées dans le Turkestan divisé aujourd'hui en République d'Uzbékistan, République du Tadjikistan, République du Badakhchan, République du Kirghizistan et République du Turkménistan). Ces Républiques sont situées aux frontières de la Perse et de l'Afghanistan.

Ces tournées ont été suivies de visites faites par Vorochilov, commandant en chef des forces rouges et par Bou-dienny, commandant la cavalerie et membre du collège de guerre.

Au début du printemps, les soviets locaux de ces Républiques ont voté des lois sur la conscription et les ont immédiatement appliquées. La formation des « armées de l'est » fut confiée alors aux experts militaires et politiques (Politkommissars) de Moscou, avec le concours d'officiers allemands et autrichiens, et ces experts signalent aujourd'hui, dans leur rapport, l'établissement d'un noyau d'armée d'une haute valeur militaire.

De vastes usines de munitions, des aérodromes, des fabriques de gaz toxiques, sont en voie d'installation à Tachkent, Samarkand, Boukhara et aux environs, avec des dépôts ou des succursales, dans des localités moins importantes voisines de la frontière. Des milliers de prisonniers construisent des routes pour automobiles, aboutissant aux embranchements de chemins de fer de Kokan, de Tachkent, de Boukhara et jusqu'à Krasnovodsk, sur les rives de la mer Caspienne.

On prend des dispositions pour l'installation de réservoirs d'eau et la construction de centaines de navires destinés à établir des lignes de communication avec le Caucase sur la mer Caspienne. Le nouveau chemin de fer qui relie l'Asie centrale avec la Russie et la Sibérie, sera pourvu de nouveaux embranchements, et des centaines d'ingénieurs des chemins de fer s'occupent de tracer les plans nécessaires.

PERSE

Adhésion à l'acte général d'arbitrage. — Au milieu de juin, le Parlement a approuvé les mesures comportant l'adhésion définitive de la Perse à la clause facultative d'arbitrage obligatoire de la Cour de la Haye. Il a également autorisé le gouvernement à en remettre au secrétariat de la Société des Nations les instruments de ratification.

Etudiants perses en Italie. — Comme dans les autres contrées de l'Asie antérieure, l'Italie essaie d'étendre le plus possible son influence en Perse. Le résultat de ses efforts est manifeste. Dès le mois de janvier, cinquante jeunes gens ont quitté ce pays pour se rendre dans la péninsule; ils ont été s'y préparer à jouer leur rôle dans la nouvelle marine persane, dont plusieurs navires sont actuellement en construction dans les arsenaux italiens.

AFGHANISTAN

Un pacte de neutralité avec l'U.R.S.S. — Le 24 juin, à Caboul, a été signé entre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et l'Afghanistan un pacte de neutralité, de non-agression et de non-participation à des groupements hostiles à l'une et à l'autre des deux parties contractantes qui remplace le pacte précédemment signé le 31 août 1926. Cet acte était venu à expiration le 10 avril dernier; celui qui lui est substitué maintenant en reproduit toutes les clauses essentielles, et, seules, quelques modifications de très minime importance y ont été introduites.

L'œuvre de la mission archéologique française. — On sait quelle œuvre intéressante poursuit en Afghanistan, depuis 1929, le chef de notre mission archéologique, M. Jules Barthoux, et quels importants résultats il a su obtenir dès les premières campagnes consacrées par lui à l'exploration systématique de la contrée. En dépit des dernières difficultés suscitées dans le pays par la révolution, il a pu, depuis son retour sur son champ d'action, y ajouter de précieuses données nouvelles. A travers la montagneuse région Ghazni-Candahar où persistaient quelques guerres de tribus, M. Barthoux a pénétré dans l'antique Arachosie, où il a pu identifier le site de la vieille satrapie persane fondée par Sémiramis sous le nom de Cophée. Si, par suite de circonstances qui n'ont pas permis à la mission d'y séjourner, aucune fouille n'a pu être entreprise en cet endroit qui est tenu, d'autre part, pour le pays natal de Djemshed, le héros légendaire de la Perse, du moins M. Barthoux a-t-il pu étudier et relever ensuite les ruines de la ville de Bist, l'ancienne Parabeste, puis d'autres importants sites de ruines et enfin gagner Farah,

sur le Farah Roud, où trois sites anciens peuvent prétendre être l'ancienne Prophtasia d'Alexandre le Grand, en Drangiane. De là, M. Barthoux a pénétré dans le Séistan qui fut le jardin de la Perse; il y a découvert les ruines d'une importante cité qui ne mesurait pas moins de 20 kilom. de tour, et s'est lancé à la recherche de l'antique Zarang, que cachent aujourd'hui les sables d'un de ces déserts qui rendent si difficile l'étude de certaines parties centrales du plateau de l'Iran... Dès maintenant, la mission archéologique compte à son actif la découverte de quatorze sites de ruines, dont quelques-uns vraiment importants; à la connaissance de la géographie antique de la contrée, c'est un apport précieux.

Bibliographie

ROBERT DE BEAUPLAN: *Où va la Syrie?* Le mandat sous les cèdres. Paris, Jules Tallandier, s. d. (1929), in-12 de 222 pages.

C'est un livre intéressant que celui de M. Robert de Beauplan, et c'est un livre de bon sens, écrit à la suite et comme conclusion d'une enquête menée au Liban, en Syrie et jusqu'au Caire, par quelqu'un qui a cherché à bien voir. Peut-être y trouve-t-on, pour M. de Jouvenel et pour les imprudentes promesses faites par lui aux Syriens, plus d'admiration qu'on ne souhaiterait; mais, d'autre part, que de trop justes critiques, hélas! de notre propre façon de procéder comme aussi des fâcheux errements des Libanais et des Syriens! Retenons aussi la conclusion de M. de Beauplan; autant que l'ordre, la France s'est engagée à assurer la prospérité en Syrie. Or, malgré les apparences, la Syrie actuelle n'est guère plus avancée dans son développement que le Maroc il y a une quinzaine d'années. « Tout ou presque est à y créer. Ce n'est pas un pays à administrer, mais à animer. » Sera-ce l'établissement du pipe-line jusqu'à Tripoli qui suffira pour le faire? Nous avons en douter beaucoup.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Des Services automobiles P.-L.-M. relient la station thermale de Saint-Nectaire aux gares de Clermont-Ferrand et d'Issoire.

Deux services P.-L.-M. d'autocars facilitent l'accès de la station thermale de Saint-Nectaire. Ils la relient tous les jours, du 21 mai au 30 septembre, l'un à Clermont-Ferrand, l'autre à Murois et au Mont-Dore.

Ces services assurent la correspondance, à Clermont-Ferrand et à Issoire, du 1^{er} juin au 15 septembre, avec les trains en provenance ou à destination de Paris, Sète, Marseille.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent pour Saint-Nectaire, Murois et le Mont-Dore, des billets directs, qui permettent aux voyageurs de faire enregistrer, dès le point de départ, leurs bagages pour l'une de ces trois stations et de se décharger ainsi du souci de leur transbordement à Clermont ou à Issoire.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MEDITERRANEE

Déplacement du rapide de jour de toutes classes
Marseille-Paris

Le train rapide de jour de toutes classes (avec wagon-restaurant) N° 26 est, depuis le 15 mai, avancé d'environ 1 h. 40 de Marseille à Paris. Dans son nouvel horaire, ce train est en correspondance, à Dijon, avec l'express Dijon-Reims-Lille-Tourcoing.

Départ de Marseille-Saint-Charles, 6 h. 20, Avignon, 8 h. 02, Lyon-Perrache, 11 h. 35.

Arrivée à Dijon, 14 h. 26; Paris, 18 h. 50; Reims, 19 h. 36; Lille, 23 h. 01; Tourcoing, 23 h. 38.

Les Bains de mer à la Côte d'Azur

Pour aller passer un mois aux bains de mer, la dépense de chemin de fer, aller et retour, représente, selon la classe, environ 315, 230, 150 francs, si l'on va à 500 kilomètres, et 630, 460, 300 francs, si l'on va à 1.000 kilomètres. La différence des prix de transport par jour de villégiature est donc d'environ 10 francs, 7 francs ou 5 francs, selon la classe.

Cette différence, déjà faible, devient presque insignifiante, lorsqu'il s'agit, non plus de personnes voyageant isolément, mais de membres d'une même famille utilisant un billet collectif.

Il y a, par suite, intérêt incontestable à se rendre à 1.000 kilomètres, dans une région largement pourvue d'hôtels, où leur concurrence en fait le bon marché, plutôt qu'à 500 kilomètres, dans une région moins bien outillée en moyens d'hébergement.

Telle est, avec la quasi assurance qu'on a d'avoir du beau temps pendant tout son séjour et, par suite, de ne pas s'être déplacé en vain, la véritable raison de la vogue grandissante de la Côte d'Azur comme séjour d'été.

Déplacement de la relation d'après-midi entre Paris
et le Morvan

L'express de toutes classes n° 135 (Paris-Avallon-Autun) est retardé de 1 h. 23 au départ de Paris, depuis le 15 mai, et accéléré sur tout son parcours.

Départ de Paris, 13 h. 15; Sens, 14 h. 49; Joigny, 15 h. 20; Laroche-Migennes, 15 h. 38.

Arrivée à Auxerre-Saint-Gervais, 16 h. 08; Avallon, 18 heures; Saulieu, 19 h. 30; Autun, 21 h. 05.

A Auxerre-Saint-Gervais, une tranche de voitures détachées du train 135 continué sur Clamecy (arr. 17 h. 23), Corbigny (18 h. 29) et Cercy-la-Tour (arr. 20 h. 11).

Relation de jour de toutes classes entre les stations du
Massif Central et Paris

L'express d'après-midi de toutes classes Brioude-Paris (N° 1414) a, depuis le 15 mai, son point de départ reporté à Langeac, où il reçoit la correspondance du train de matinée Nîmes-Langeac (N° 1444). Il relève également à Brioude une correspondance immédiate de Saint-Flour et au delà vers Marvejols, et à Arvant une correspondance d'Aurillac et de Vic-sur-Cère.

Départ de Nîmes, 5 h. 10; Alès, 6 h. 56; Mende, 7 h.; La Bastide-Saint-Laurent-les-Bains, 9 h. 57; Langogne, 11 h. 08; Marvejols, 7 h. 29; Aurillac, 9 h. 32; Vic-sur-

Cère, 10 h. 11; Saint-Flour, 12 h. 10; Langeac, 13 h. 10; Brioude, 14 h.; Arvant, 14 h. 14.

Arrivée à Clermont-Ferrand, 15 h. 13; Nevers, 18 h. 25; Paris P.-L.M., 22 h. 50.

Wagon-restaurant entre Nevers et Paris.

Nouvelle relation de nuit entre Paris, Lyon et le Languedoc

Depuis le 15 mai, une nouvelle relation a été établie entre Paris, Lyon et le Languedoc, au moyen du rapide n° 15 (wagons-lits de 1^{re} et 2^e classes, lits-salon, couchettes 1^{re} et 2^e classes), qui a été mis en correspondance à Avignon avec l'express 1503 (toutes classes) Avignon-Bordeaux, via Nîmes-Sète-Toulouse.

Départ de Paris P.-L.-M., 17 h. 05; Dijon, 21 h. 26; Lyon-Perrache, 0 h. 15.

Arrivée à Nîmes, 5 h. 35; Montpellier, 6 h. 49; Sète, 7 h. 45; Béziers, 8 h. 47; Narbonne, 9 h. 17.

Wagon-restaurant entre Paris et Lyon-Perrache.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Circuit en autocar au départ de Saumur « la Perle de l'Anjou », du 16 juillet au 24 septembre 1931.

Tous les jeudis: Saumur-gare (dép. 8 h. 50), Saint-Florent (visite d'une cave), Saumur, Fontevault, Candès, Montsoreau, les Rosiers-sur-Loire, Gennes (déjeuner), Cunnault, Trèves, Saint-Macé, Doné-la-Fontaine, Le Puy Notre-Dame, Montreuil-Bellay, Brézé, Dolmen de Bagneux, Saumur (retour vers 19 h.).

Prix du transport, par place : 50 francs.

Nombre de places limité. Location moyennant 2 francs par personne, au Syndicat d'Initiative, place du Théâtre, à Saumur, ou à la gare de Saumur-Orléans.

Été 1931

Liaison automobile La Baule-Saint-Malo ou vice-versa,
par Rennes

En vue de faciliter aux villégiaturants de La Baule et de Saint-Malo l'accès rapide de l'une à l'autre station, la Compagnie d'Orléans et le Réseau de l'Etat ont créé en commun un service automobile entre ces deux villes.

Départ de La Baule, 13 h. 30; arrivée à Saint-Malo vers 18 h. 30. Tous les lundis et samedis, du 15 au 29 juin; tous les lundis, jeudis et samedis, du 2 juillet au 14 septembre 1931.

Départ de Saint-Malo à 8 h. 30; arrivée à La Baule vers 15 h. 30 (déjeuner à Redon). Tous les dimanches et vendredis du 14 au 28 juin; tous les dimanches, mercredis et vendredis du 1^{er} juillet au 13 septembre 1931.

Prix du transport, par voyage simple 140 francs.

Service automobile entre Montluçon et Nérès-les-Bains
du 15 mai au 4 octobre 1931

En correspondance avec les trains express et rapides

Il est organisé, pendant la saison thermale, un service de correspondance-voyageurs, par voitures automobiles, entre Montluçon et Nérès-les-Bains (7 départs par jour en semaine et 8 les dimanches et fêtes du 1^{er} juin au 31 août, 5 départs par jour du 1^{er} septembre au 4 octobre).

Prix par place : 3 francs. — Carte d'abonnement : 12 francs, donnant droit à 6 voyages simples de Nérès à Montluçon, mais seulement par le premier service au départ de Nérès.

Billets directs et enregistrement direct des bagages pour

Nérès-les-Bains au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et Bureau Raspail), Bordeaux-Bastide, Bordeaux-Saint-Jean, Tours, Périgueux, Bourges, Saint-Amand-Montrond, Guéret, Limoges-Bénédictins, Orléans, Vierzon, Nantes, Châteauroux, Angoulême, La Bourboule, Le Mont-Dore, Toulouse, Royat, Clermont-Ferrand, Moulins, Vichy et Lyon-Perrache.

Franchise de transport pour les bagages jusqu'à 10 kg. par voyageur; au delà, le surplus sera taxé à raison de 0 fr. 50 par fraction indivisible de 10 kg, avec minimum de perception de 1 franc par colis.

*De Rocamadour à Rocamadour, par les Gorges du Tarn.
Voyage de six jours en autocar*

Départ de Rocamadour tous les dimanches en juin; tous les dimanches, lundis et mardis, du 5 juillet au 15 septembre 1931. (Départ facultatif le lundi en juin, le mercredi du 1^{er} juillet au 16 septembre.)

1^{er} jour: Rocamadour, Gouffre de Padirac, Saint-Céré, Figeac, Maurs;

2^e jour: Maurs, Conques, Entraygues, Estaing, Bozouls, Espalion;

3^e jour: Espalion, Sainte-Enimie, descente du Tarn en barque de la Malène au cirque des Baumas, Le Rozier;

4^e jour: Le Rozier, Meyrueis, Aven Armand, Millau, Saint-Rome-du-Tarn, Valence d'Albigeois, Albi;

5^e jour: Albi, Cordes, Villefranche-de-Rouergue, Cajarc, Saint-Cirq-la-Popie, Cahors;

6^e jour: Cahors, Vallée du Lot, Cabrerets, Vallée du Célé, Rocamadour.

Prix du transport, pour le voyage complet: 445 francs (supplément de 12 francs pour le trajet en barque dans les Gorges du Tarn).

Pour renseignements et billets, s'adresser notamment aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail, et à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris, ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

*La Route des Monts d'Auvergne en autocar,
au départ de Rocamadour (Lot)*

du 6 juillet au 14 septembre 1931

Départ de Rocamadour-Gare tous les lundis en juillet et septembre, tous les lundis et vendredis en août.

1^{er} jour: Rocamadour-Gare (dép. 8 h. 15), Martel, Turenne, Brive, Tulle, Gimel, Egletons (déjeuner), Saint-Angel, Bort, Tauves, La Bourboule (coucher);

2^e jour: La Bourboule (dép. 8 h. 45), le Mont-Dore, Murois, Besse, Condat (déjeuner), Ségur, Murat, le Lioran, Vic-sur-Cère, Aurillac (coucher);

3^e jour: Aurillac (dép. 8 h. 30), Salers, Pleaux, Saint-Privat (déjeuner), Ruines de Merle, Argentat, Beaulieu, Bretenoux, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet: 350 francs. (Parcours partiels acceptés dans la mesure des places disponibles.)

Pour renseignements et billets, s'adresser aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, et 126, boulevard Raspail, ou à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris; à la Société des Autocars Rocamadour-Padirac, à Rocamadour (Lot).

*Circuits en autocar dans le Quercy, au départ
de Rocamadour (Gare)*

du 1^{er} juillet au 26 septembre 1931

Circuit I. — Lundi, Mercredi, Vendredi. Départ 10 heures. Rocamadour-Ville, Calès, Grottes de Lacave, Belcastel, Souillac, Creysse, Meyronne; retour vers 19 heures.

Prix du transport, par place: 30 francs.

Circuit II. — Mardi, jeudi, samedi. Départ 10 heures. Alviac, Gouffre de Padirac, Gorges d'Autoire, Château de Castelnau-Bretenoux, Saint-Céré, Grotte de Presque, Gramat; retour vers 19 heures.

Prix du transport, par place: 40 francs.

Circuit III. — Excursion de deux jours. Départ tous les vendredis. — 1^{er} jour: Rocamadour-Gare, départ 8 h. 15, Rocamadour-Ville, Couzou, Cabrerets, Saint-Cirq-la-Popie, Cahors (déjeuner), Luzech, Bonaguil, Cazals, Domme, Sarlat (coucher). — 2^e jour: Sarlat, départ 8 h. 30, Meyrals, Campagne, Les Eyzies (déjeuner), Saint-Cyprien, Beynac, Laroque-Gageac, Vitrac, Carsac, Souillac, Meyronne, Rocamadour-Gare.

Prix du transport, par place (voyage complet): 180 fr. (Parcours partiels acceptés dans la mesure des places disponibles.)

Le nombre des places est limité. Location aux guichets de la gare de Rocamadour, ou aux bureaux de la Société des Autocars Rocamadour-Padirac à Rocamadour-Gare et Rocamadour-Ville.

*Le Périgord en autocar. Circuits au départ de Périgueux
du 17 juillet au 26 septembre 1931*

Circuit A. — Vallée de la Dronne. Tous les samedis. — Périgueux (dép. 10 h. 30), Château-l'Évêque, Brantôme (déjeuner), Vallée de la Dronne, Bourdeille, Chancelade, Périgueux (retour vers 18 h.).

Prix du transport, par place: 25 francs.

Circuit B. — Vallées de l'Auvézère et de l'Isle. Tous les vendredis. — Périgueux (dép. 10 h.), Hautefort, Cubas (déjeuner), Génis, Gorges de l'Auvézère, Savignac-Lédrier, Excideuil, Savignac-les-Eglises, Périgueux (retour vers 18 h. 30).

Prix du transport, par place: 35 francs.

Nombre de places limité. Location moyennant 2 francs par personne, à M. Gonthier, 53, rue du Président-Wilson, ou au Syndicat d'Initiative, à Périgueux (Dordogne).

Le Finistère en autocar au départ de Quimper

Pour permettre aux touristes la visite des beautés du Finistère, la Compagnie d'Orléans organise, au départ de Quimper, du 1^{er} juin au 30 septembre 1931, cinq circuits automobiles d'une journée ou d'une demi-journée.

L'un d'eux comporte un trajet facultatif en bateau, de Bénodet à Quimper, sur l'Odet, la plus jolie rivière de France.

Prix du transport, par place: de 25 à 50 francs, suivant les circuits.

Prix spécial pour les touristes prenant des billets pour les cinq circuits à la fois: 190 francs.

En outre, une liaison Quimper-Brest par le nouveau pont de Plougastel fonctionnera, deux fois par semaine, du 1^{er} juin au 10 juillet et du 18 au 28 septembre; trois fois par semaine du 13 juillet au 16 septembre.

Pour plus amples renseignements et jours de mise en marche, consulter les prospectus spéciaux ou s'adresser notamment:

A Paris: aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail; à la Gare du Quai d'Orsay ou à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V;

A Quimper: à la gare ou aux Autocars de Cournouaille, 10, boulevard Amiral-de-Kerguelen.

Le Gérant: H. COMBAT